



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/876  
29 février 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session  
Point 138 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES  
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES :  
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport est soumis en application de la décision 50/473 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée décidait notamment "d'examiner à la reprise de sa cinquantième session, en mars 1996 au plus tard, la méthode actuellement suivie "pour alimenter le compte d'appui, vu l'évolution des besoins et de la nature de l'appui des opérations de maintien de la paix au Siège et compte tenu du rapport que [devait] présenter le Comité des commissaires aux comptes, et [prenait note] de la déclaration que le Contrôleur [avait] faite à la Cinquième Commission, le 28 novembre 1995, au sujet de l'examen des modalités de financement". Le rapport du Comité des commissaires aux comptes est publié sous la cote A/50/874.

On se souviendra que dans sa déclaration du 28 novembre 1995 (voir A/C.5/50/SR.32), le Contrôleur a instamment appelé l'attention de la Cinquième Commission sur le fait que si l'on maintenait la méthode de calcul actuellement appliquée pour alimenter le compte d'appui (8,5 % de la composante personnel civil du budget de chaque opération de maintien de la paix), celui-ci ne disposerait pour 1996 qu'environ de la moitié des ressources disponibles en 1995. L'Assemblée générale ayant affirmé dans sa résolution 49/250 du 20 juillet 1995 qu'il fallait veiller à ne dépasser à aucun moment le niveau des recettes du compte d'appui, il faudrait, si l'on s'en tenait à cette formule, réduire immédiatement et radicalement le nombre

des postes au Siège (408) qui sont imputés sur ce compte. Or, cela est purement et simplement impossible, étant donné qu'il n'y aura pas, dans l'immédiat, de réduction correspondante du nombre de missions et que le volume des activités d'appui au Siège concernant les missions en cours ou menées à terme ne diminuera pas en 1996.

Dans son étude d'ensemble sur les besoins minimaux en services d'appui au Siège, le Secrétaire général tient compte outre des changements qui sont intervenus récemment et de ceux qui devraient intervenir prochainement dans les opérations de maintien de la paix, du fait qu'à mesure que le nombre et l'ampleur de ces opérations et le volume global du budget qui leur est consacré diminueront, le volume des activités d'appui devrait lui aussi diminuer. Il faudrait, pour assurer une gestion efficace des opérations en cours et pouvoir s'acquitter des tâches prévues pour 1996-1997, dont l'ampleur ne diminuera pas aussi vite et aussi abruptement que le volume total des opérations de maintien de la paix, réduire le nombre des postes d'appui progressivement. Sur la base des données recueillies dans le cadre de cette étude d'ensemble, le Secrétaire général estime que 355 postes seront nécessaires pour satisfaire les besoins minimaux. Le coût de ces postes et les dépenses y afférentes seraient de l'ordre de 31 millions de dollars net pour une période de 12 mois. Le niveau de ressources du compte d'appui pour la même période n'atteindrait, si la formule actuelle était maintenue, qu'environ 17 à 18 millions de dollars. Le déficit serait donc considérable.

Dans son étude d'ensemble sur la formule actuelle de financement, qui ne prend en considération comme base de calcul qu'un pourcentage de la composante civile des missions en cours, le Secrétaire général relève un certain nombre de carences graves. Il en conclut que la méthode actuelle ne correspond plus aux besoins ni à la nature des services d'appui nécessaires pour les opérations de maintien de la paix qui ont évolué et qu'il faudrait donc en changer. Il n'est pas partisan de réviser le pourcentage actuel à la hausse ni de le calculer en fonction du montant estimatif global de toutes les opérations en cours, car ce faisant on ne remédierait en rien aux faiblesses de la méthode. Il recommande plutôt d'adopter les nouveaux arrangements financiers exposés ci-après, à compter du 1er juillet 1996, conformément au nouveau cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix : une fois les besoins minimaux de services d'appui au Siège pour la période budgétaire d'un an qui s'achèvera le 30 juin de l'année suivante déterminés et approuvés par elle, l'Assemblée générale autoriserait l'ouverture des crédits nécessaires et mettrait les quotes-parts en recouvrement en appliquant le barème utilisé pour les opérations de maintien de la paix.

Le Secrétaire général recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, au titre des services d'appui minimums au Siège, une ouverture de crédits d'un montant de 37,2 millions de dollars brut (soit 31,3 millions de dollars net) et de mettre les montants correspondants en recouvrement en appliquant le barème utilisé pour le financement des opérations de maintien de la paix. Ce montant correspond au minimum nécessaire pour financer les services d'appui aux missions en cours ou qui arriveront à terme durant cette période.

En ce qui concerne la période de raccord allant du 1er avril au 30 juin 1996, le Secrétaire général propose de maintenir le nombre de postes actuel, soit 408 postes, y compris les 61 postes temporaires que l'Assemblée a autorisés jusqu'au 31 mars 1996, et de procéder aux réductions de postes jugées nécessaires à partir du 1er juillet 1996. Ce serait donc la dernière fois que ces postes seraient financés suivant la méthode et la formule actuelles.

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont exposées au paragraphe 39 du présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1	6
II. APERÇU GÉNÉRAL . . . . .	2 - 9	6
III. ÉTAT ACTUEL DU COMPTE D'APPUI ET PERSPECTIVES POUR 1996 . . . . .	10 - 22	9
IV. ÉTUDE D'ENSEMBLE DU COMPTE D'APPUI . . . . .	23 - 31	18
V. DÉPENSES À IMPUTER SUR LE COMPTE D'APPUI POUR LES PÉRIODES ALLANT DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996 ET DU 1er JUILLET 1996 AU 30 JUIN 1997 . . . . .	32 - 38	24
VI. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE . .	39	27

Annexes

IA. Projet de répartition des postes pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 . . . . .		28
B. Postes transférés : situation actuelle . . . . .		33
II. Prévisions révisées concernant les ressources nécessaires au titre des services d'appui au Siège pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 . . . . .		36
III. Indicateurs du volume de travail . . . . .		58
IV. Organigrammes . . . . .		82

Liste des tableaux

1. Récapitulation des recettes et des dépenses pour la période allant de 1990 à 1995 . . . . .		10
2. Coût des opérations de maintien de la paix comparé au montant versé au compte d'appui . . . . .		11
3. Évolution du nombre de postes imputés sur le compte d'appui, y compris les postes financés au titre de l'assistance temporaire (autre que celle destinée aux réunions), par rapport à l'évolution des effectifs des militaires, des observateurs militaires, de la police civile et du personnel civil international ou local de l'ensemble des missions de maintien de la paix . . . . .		12

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
<u>Liste des tableaux (suite)</u>	
4. Analyse des missions de maintien de la paix en cours, menées à terme et liquidées . . . . .	13
5. Liste des missions en cours, menées à terme et liquidées . . .	14
6. Récapitulation des recettes et des dépenses du compte d'appui pour 1995 et projection indicative sur 12 mois pour 1996 (montant correspondant à l'appui courant) . . . . .	15
7. Tableau des effectifs courants et proposés financés au moyen du compte d'appui, assorti de données indicatives sur la totalité des effectifs dont le coût est imputé sur d'autres sources de financement mises à la disposition des services des départements et des bureaux menant des activités d'appui . . . . .	20
8. Montant estimatif des dépenses à imputer sur le compte d'appui pendant les périodes allant du 1er janvier au 30 juin 1996 et du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 . . . . .	25

## I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la décision 50/473 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1995, dans laquelle l'Assemblée décidait "sur la base du rapport que le Secrétaire général [devait] présenter après l'achèvement de son étude d'ensemble, d'examiner, à la reprise de sa cinquantième session en mars 1996 au plus tard, la méthode actuellement suivie pour alimenter le compte d'appui, vu l'évolution des besoins et de la nature de l'appui des opérations de maintien de la paix au Siège et compte tenu du rapport que [devait] présenter le Comité des commissaires aux comptes, et [elle prenait note] de la déclaration que le Contrôleur [avait] faite à la Cinquième Commission, le 28 novembre 1995, au sujet de l'examen des modalités de financement". Le rapport du Comité des commissaires aux comptes est publié sous la cote A/50/874.

## II. APERÇU GÉNÉRAL

### Appui aux opérations de maintien de la paix au Siège : éléments fixes et éléments variables

2. L'ONU s'occupe du maintien de la paix depuis 1948. Étant donné l'augmentation sans précédent du nombre d'opérations de maintien de la paix à laquelle on a assisté ces dernières années et eu égard aux changements intervenus et à ceux qui devraient intervenir dans plusieurs d'entre elles, on peut raisonnablement supposer que les activités dans ce domaine se poursuivront. C'est pourquoi, les services d'appui aux activités de maintien de la paix au Siège resteront nécessaires, même si leur nature et leur volume sont susceptibles de changer. L'appui aux opérations de maintien de la paix peut se définir, en termes généraux, comme la direction d'ensemble, l'assistance et les directives données par les départements, bureaux et autres services du Siège, en vue d'assurer de manière efficace la planification, l'exécution et la liquidation des opérations de maintien de la paix. Pour pouvoir s'acquitter efficacement, en temps voulu et de façon coordonnée de leurs mandats en matière d'opérations de maintien de la paix, ces services du Secrétariat doivent disposer en permanence de ressources suffisantes.

3. À cet égard, le Secrétaire général persiste à penser que pour être efficaces, les services d'appui au Siège doivent être dotés d'une triple capacité :

a) Une capacité de base qui permette d'assurer la planification et le lancement d'opérations de maintien de la paix, maintenue en permanence même lorsqu'il n'y a pas d'opérations en cours, et qui soit la gardienne de l'expérience et de la mémoire institutionnelle;

b) Une capacité d'appui qui fluctue en fonction du nombre, de l'ampleur et de la complexité des opérations de maintien de la paix en cours;

c) Une capacité d'appoint permettant de liquider les opérations de maintien de la paix menées à terme.

4. Le Secrétaire général reste également d'avis que les fonctions d'appui essentielles, qui entraînent des dépenses fixes pour l'Organisation, doivent être financées à partir du budget ordinaire. En revanche, l'appui aux opérations en cours ou menées à terme qui entraînent des dépenses variables pour l'Organisation devraient être financé par le compte d'appui. Il faut rappeler à ce propos que dans son rapport du 27 mai 1994 (A/48/470/Add.1, par. 35), le Secrétaire général a voulu donner "une idée de la manière dont les services du Secrétariat auquel revient le soin d'appuyer les opérations de maintien de la paix seront articulés dans un avenir relativement proche. À l'heure qu'il est, le nombre total de postes nécessaires pour soutenir efficacement les opérations de maintien de la paix est estimé à 630 environ."

5. Le Secrétaire général avait déjà, à la partie IV de son rapport du 28 novembre 1994 (A/49/717, par. 15 à 32), exposé de façon détaillée ce qu'il fallait entendre par fonctions essentielles et quels étaient les critères à retenir pour déterminer quelles fonctions devaient être financées au moyen du budget ordinaire et quelles étaient celles dont le coût devait être imputé sur le compte d'appui. Compte tenu de ces critères, les fonctions essentielles décrites aux paragraphes 19 à 25 du rapport, à savoir les fonctions d'appui, de gestion et de direction exécutive qui incombent aux services qui sont directement et exclusivement chargés d'appuyer les opérations de maintien de la paix (Département des opérations de maintien de la paix, Division du financement du maintien de la paix (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et Section des achats (missions) du Bureau des services de conférence et services d'appui), demeurent valables.

#### Financement des postes essentiels par le budget ordinaire

6. On se souviendra qu'au paragraphe 30 de son rapport à l'Assemblée générale en date du 28 novembre 1994 (A/49/717), le Secrétaire général avait déterminé 88 postes essentiels (52 postes d'administrateur et 36 postes d'agent des services généraux); sur ce nombre 61 (54 pour le Département des opérations de maintien de la paix et 7 pour la Section des achats du Bureau des services de conférence et services d'appui) étaient alors financés par le budget ordinaire. En application du principe énoncé aux paragraphes 3 et 4 du présent rapport et comme il en avait manifesté l'intention au paragraphe 30 du document A/49/717, le Secrétaire général a demandé, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, de transformer 26 postes en postes permanents, dont 19 pour le Département des opérations de maintien de la paix (1 D-1, 8 P-5, 2 P-3, 8 postes d'agent des services généraux, dont un de 1re classe) et 7 pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 agents des services généraux, dont un de 1re classe) et de redéployer un poste permanent du Département des affaires politiques au Département des opérations de maintien de la paix. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a toutefois décidé de reporter l'examen de cette question à la reprise de sa session. Le Secrétaire général ne doute pas qu'elle n'accepte d'imputer les coûts de ces 26 postes essentiels au budget ordinaire. Si l'Assemblée devait toutefois en décider autrement, ces postes continueraient d'être imputés sur le compte d'appui.

Objet du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

7. C'est en 1957 que les premiers postes d'appoint ont été créés pour faire face au surcroît de travail au Siège découlant d'une opération de maintien de la paix, la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU). Ces postes étaient financés à partir du budget de l'opération qu'ils appuyaient. Avec le temps, le nombre des opérations de maintien de la paix ayant augmenté, il est devenu de plus en plus arbitraire d'attribuer tel ou tel poste d'appoint à telle ou telle mission, leurs titulaires ne se bornant généralement pas à travailler exclusivement pour une seule mission.

8. Dans un souci de rationalisation et vu la nécessité de faire face au surcroît d'activités d'appui au Siège, l'idée de constituer un compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix est née. Le Secrétaire général a formulé des propositions concernant son fonctionnement et son utilisation. Dans sa résolution 45/258, en date du 3 mai 1991, l'Assemblée générale a approuvé la création du compte d'appui, à compter du 1er janvier 1990. De 1991 à 1993, les fonds du compte d'appui étaient alloués aux départements et aux bureaux concernés après accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée générale n'en étant informée qu'après coup. Depuis 1994, sur la recommandation du Comité consultatif, tous les renseignements pertinents sont présentés à l'Assemblée générale, qui approuve ensuite l'ouverture des crédits nécessaires à la création de postes supplémentaires et au financement des dépenses connexes.

Compte d'appui : formule de financement

9. Depuis 1991, les postes d'appoint qui, au Siège, appuient les opérations de maintien de la paix sont financés en inscrivant au budget de chaque mission un montant équivalent à 8,5 % du coût de la composante civile de la mission. Le taux retenu correspondait au rapport entre le coût des 92 postes d'appoint existants et le coût global des éléments civils en poste dans les cinq missions de maintien de la paix qui étaient alors en cours : trois d'entre elles, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), étaient essentiellement constituées d'un élément militaire, appuyé par un personnel civil minimum, et deux, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) et le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA) étaient des missions d'observation. La formule retenue de 8,5 % correspondait donc à un choix pragmatique, qui visait à réunir les ressources suffisantes pour financer le coût des postes d'appoint existants. Le Secrétaire général avait fait observer que cette approche était sujette à modification et à ajustement. Dans sa résolution 49/250 du 20 juillet 1995, l'Assemblée générale a décidé de conserver la méthode actuelle "étant entendu que ce pourcentage serait réexaminé chaque année, et ce, pour la première fois au printemps de 1996 au plus tard, en tenant compte du rapport que présenterait le Comité des commissaires aux comptes".

### III. ÉTAT ACTUEL DU COMPTE D'APPUI ET PERSPECTIVES POUR 1996

#### Compte d'appui : les leçons de son fonctionnement

10. Il est clair à présent qu'au moment où a été adoptée, en 1991, la formule actuelle de financement, qui part, comme base de calcul, du coût de la composante civile des missions de maintien de la paix, on ne pouvait prévoir la portée, l'ampleur et la complexité qu'allaient prendre les opérations de maintien de la paix et, par conséquent, le rôle et les responsabilités qu'allait devoir assumer le Secrétariat en ce qui concerne la fourniture au Siège des services d'appui correspondants. Comme on l'a noté auparavant, les mandats des missions ont été élargis et portent non plus seulement sur les activités de contrôle du cessez-le-feu et d'observation de la trêve, mais aussi sur l'assistance électorale, la surveillance et l'instruction du personnel de la police civile, la démobilisation, le déminage, la protection et l'appui aux activités humanitaires. C'est ainsi qu'outre l'appui à la gestion courante des activités opérationnelles, les services du Siège doivent à présent fournir un soutien efficace en temps utile pour satisfaire des besoins nouveaux et complexes.

11. La formule de financement actuelle ne tenait pas compte non plus de ce que, pour les opérations de maintien de la paix arrivées à terme, le compte d'appui ne pourrait plus financer les activités d'appui du Siège concernant la liquidation des missions. Ces activités, qui comprennent le traitement et le règlement des dossiers en instance des pays de fournisseurs de contingents (concernant les lettres d'attribution, l'équipement appartenant aux contingents, les décès et invalidités), le règlement des litiges et le traitement des demandes de tierces parties, l'inventaire et l'affectation des avoirs, l'établissement de rapports sur l'exécution du budget, la vérification des comptes et les rapports connexes, se poursuivent longtemps après que les opérations d'une mission et leur financement ont pris fin.

12. Par ailleurs, comme l'indique le tableau 1 ci-après, depuis 1992, les recettes annuelles du compte d'appui alimenté selon la formule actuelle ne suffisaient plus à couvrir le coût total des dépenses de personnel, des services communs connexes ni les autres besoins prévus. Toutefois, il n'y a pas eu de déficit du fait de la sous-utilisation des crédits du compte d'appui, sous-utilisation due surtout au taux élevé de postes vacants; ce qui tient en grande partie au fait que l'Assemblée générale a approuvé des postes au titre de l'assistance temporaire autre que celle destinée aux réunions (contrats de courte durée, parfois six mois ou moins) au lieu de postes plus stables comme ceux qui sont financés par le budget ordinaire. Ces facteurs, aggravés par les procédures administratives du Secrétariat, ont fait qu'entre 1991 et 1994, il a été extrêmement difficile de trouver et de recruter en temps voulu le personnel le mieux qualifié pour assumer les fonctions d'appui. Or, il n'est plus dorénavant possible de recourir au solde inutilisé des années précédentes, le Secrétariat s'efforçant maintenant activement de pourvoir les postes imputés sur le compte d'appui, aidé en cela par la décision prise à la mi-juillet 1995 par l'Assemblée générale qui a approuvé la transformation en postes temporaires du restant des postes qui étaient financés au moyen des crédits prévus pour le recrutement à court terme de remplaçants et surnuméraires (assistance temporaire autre que celle destinée aux réunions).

/...

Tableau 1

Récapitulation des recettes et des dépenses pour la période allant de 1990 à 1995

(En millions de dollars des États-Unis)

	1990-1991	1992	1993	1994	1995
I. <u>Recettes</u>	12,8	16,2	24,5	25,3	25,1
Ajustement au titre de la réserve opérationnelle	(2,5)	(0,7)	(1,7)	(0,2)	0,0
	10,3	15,5	22,8	25,1	25,1
Solde de l'année précédente	0,0	0,6	5,5	10,0	8,0
	10,3	16,1	28,3	35,1	33,1
II. <u>Dépenses</u>	9,7	10,6	18,3	27,1	33,3
Solde	0,6	5,5	10,0	8,0	(0,2)

13. Les tableaux 2 à 5 ci-après mettent en parallèle les données relatives au nombre et au coût annuel total de toutes les opérations de maintien de la paix et les budgets annuels approuvés au titre du compte d'appui pour la période 1990-1995. Ils comparent également le total des effectifs civils et militaires approuvés pour ces missions au nombre total des postes financés par le compte d'appui pour les exercices en question. Enfin, ils présentent des données détaillées concernant les trois stades (missions en cours, missions menées à terme et missions liquidées) dont le financement est assuré par le compte spécial et par le budget ordinaire. De ces données comparatives ainsi que des considérations exposées aux paragraphes 11 et 12 ci-dessus, il ressort que, du fait de l'évolution des opérations de maintien de la paix dont le nombre, la portée, l'ampleur et la complexité n'ont cessé de croître, la méthodologie et la formule de financement actuelles du compte d'appui ne sont plus guère applicables car elles ne permettent plus d'assurer un niveau de financement régulier pour les fonctions d'appui essentielles incombant au Siège. Il importe donc de réexaminer le mode de financement du compte d'appui.

Tableau 2

Coût des opérations de maintien de la paix comparé au montant versé au compte d'appui

(En millions de dollars des États-Unis)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995
<u>Coût des opérations de maintien de la paix</u>						
Compte spécial	378,8	449,0	1 697,0	2 970,2	3 500,0	3 200,0
Budget ordinaire	31,2	31,2	37,8	37,8	38,0	33,0
Total	410,0	480,2	1 734,8	3 008,0	3 538,0	3 233,0
<u>Montant versé au compte d'appui</u>	4,0	5,7	10,6	18,3	27,1	33,3
<u>Pourcentage du coût des opérations de maintien de la paix représentant le montant versé au compte d'appui</u>	1,0 %	1,2 %	0,6 %	0,6 %	0,8 %	1,0 %

Tableau 3

Tableau 4

Tableau 5

Liste des missions en cours, menées à terme et liquidées<sup>a</sup>

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	Projection 1er janv. 96- 30 juin 96	Projection 1er juil.96- 30 juin 97	
Compte spécial (Missions en cours)	FNUOD	FNUOD	FNUOD	FNUOD	FNUOD	FNUOD	FNUOD	FNUOD	
	FINUL	FINUL	FINUL	FINUL	FINUL	FINUL	FINUL	FINUL	
	GOMNUII	GOMNUII							
	ONUCA	ONUCA							
	GANUPT								
	UNAVEM	UNAVEM	UNAVEM	UNAVEM	UNAVEM	UNAVEM	UNAVEM	UNAVEM	UNAVEM
		MONUIK	MONUIK	MONUIK	MONUIK	MONUIK	MONUIK	MONUIK	MONUIK
		MINURSO	MINURSO	MINURSO	MINURSO	MINURSO	MINURSO	MINURSO	MINURSO
		ONUSAL	ONUSAL	ONUSAL	ONUSAL	ONUSAL	ONUSAL		
		MIPRENUC							
			APRONUC	APRONUC	APRONUC	APRONUC			
			FORPRONU	FORPRONU	FORPRONU	FORPRONU	FORPRONU	FORDEPREN U	FORDEPREN U
				ONUSOM	ONUSOM	ONUSOM	ONUSOM		
				ONUMOZ	ONUMOZ	ONUMOZ	ONUMOZ		
				UNFICYP	UNFICYP	UNFICYP	UNFICYP	UNFICYP	UNFICYP
				MONUOR					
				MONUG	MONUG	MONUG	MONUG	MONUG	MONUG
				MONUL	MONUL	MONUL	MONUL	MONUL	MONUL
				MINUHA	MINUHA	MINUHA	MINUHA	MINUHA	MINUHA
				MINUAR	MINUAR	MINUAR			
				UNMLTIC	UNMLTIC	UNMLTIC			
							MONUT	MONUT	MONUT
								ANUTSO	ANUTSO
							MINUBH	MINUBH	
							MONUP	MONUP	
Compte spécial (Missions menées à terme)		GANUPT	GANUPT	GANUPT	GANUPT	GANUPT	GANUPT	GANUPT	Liquidées
			GOMNUII	GOMNUII	GOMNUII	GOMNUII	GOMNUII	GOMNUII	Liquidées
			ONUCA	ONUCA	ONUCA	ONUCA	ONUCA	ONUCA	ONUSAL
	Liquidées/consolidées		MIPRENUC	MIPRENUC	MIPRENUC	MIPRENUC	MIPRENUC	MIPRENUC	APRONUC
					MONUOR	MONUOR	MONUOR	MONUOR	MINUAR
						APRONUC	APRONUC	APRONUC	
						UNMLTIC	UNMLTIC	UNMLTIC	Liquidées
							FORPRONU	FORPRONU	
							ONURC	ONURC	
							ONUSOM	ONUSOM	
						ONUMOZ	ONUMOZ		
						ONUSAL	ONUSAL		
						MINUAR	MINUAR		
Budget ordinaire (Missions en cours)		ONUST	ONUST	ONUST	ONUST	ONUST	ONUST	ONUST	
		UNMOGIP	UNMOGIP	UNMOGIP	UNMOGIP	UNMOGIP	UNMOGIP	UNMOGIP	

<sup>a</sup> Non comprises 10 autres missions.



État du compte d'appui en 1995

14. Durant l'année 1995, 19 missions étaient en cours et 4 sont arrivées à leur terme. Le coût total de toutes les missions de maintien de la paix en cours était de l'ordre de 3,2 milliards de dollars. La formule actuelle du financement du compte spécial (8,5 % du coût de la composante civile des budgets des missions de maintien de la paix) a permis de dégager 25,1 millions de dollars pour alimenter le compte en 1995.

15. Par sa résolution 49/250 et sa décision 50/473, l'Assemblée générale a approuvé un effectif total de 408 postes (personnel temporaire) ainsi que les dépenses autres que le coût direct des postes à imputer sur le compte d'appui, soit, pour 1995, un montant de 33,3 millions de dollars. Les recettes du compte, totalisant 33,1 millions de dollars, dont 25,1 millions obtenus suivant la formule de financement en vigueur, 7,9 millions provenant du solde inutilisé de l'année précédente et 32 000 dollars transférés de la réserve opérationnelle. On enregistrait ainsi pour la première fois un léger déficit d'exploitation de 145 000 dollars qui sera couvert en 1996 par prélèvement sur la réserve opérationnelle (voir plus loin par. 35). Comme l'indique le tableau 6 ci-après et pour les raisons expliquées plus haut au paragraphe 12, il n'y aura pas de solde inutilisé à reporter sur l'année 1996.

Tableau 6

Récapitulation des recettes et des dépenses du compte d'appui pour 1995 et projection indicative sur 12 mois pour 1996 (montant correspondant à l'appui courant)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1995	Projection du montant correspondant à l'appui courant pour les 12 mois de 1996
<b>I. Recettes</b>	25 134,0	17 468,0
Ajustement au titre de la réserve opérationnelle	32,0	1 533,0 <sup>a</sup>
Solde de l'année précédente	7 995,0	(145,0)
	33 161,0	18 856,0
<b>II. Dépenses</b>		
Traitements et autres dépenses de personnel	29 330,0	31 749,0
Frais de voyage	15,0	120,0
Formation	476,0	475,0
Dépenses de fonctionnement	3 485,0	3 120,0
	33 306,0	35 464,0
Solde	(145,0)	(16 608,0)

<sup>a</sup> La réserve opérationnelle pour 1996 est maintenue à 3 493 500 dollars, soit 20 % du montant projeté des recettes obtenues par la formule de financement. Au 31 décembre 1995, le montant de la réserve opérationnelle était de 5 026 900 dollars.

Compte d'appui : montant estimatif des recettes pour 1996 suivant la formule de financement actuelle

16. Compte tenu des changements prévus ou programmés du statut des missions de maintien de la paix en cours et du lancement de nouvelles opérations, en 1996, 16 missions seront en cours, 8 arriveront à leur terme et 2 seront liquidées. Toutefois, le coût total pour cette année de toutes ces missions de maintien de la paix est estimé entre 1,4 et 1,5 milliard de dollars, contre quelque 3 milliards en 1995. On estime d'autre part que l'application de la formule actuelle de financement du compte d'appui (8,5 % du coût de la composante civile des budgets des missions de maintien de la paix) ne permettra de dégager que 17,4 millions de dollars pour alimenter le compte, en 1996, contre quelque 25 millions en 1995 (voir tableau 6 ci-dessus). Il est à noter que le coût estimatif total de toutes les missions de maintien de la paix qui seront opérationnelles en 1996 ainsi que le montant estimatif des recettes, calculées selon la formule actuelle de financement, devront probablement être ajustés dans le courant de l'année, de sorte qu'ils restent approximatifs.

17. Ainsi qu'il ressort du tableau 6, pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1996, le montant indicatif de base du coût des 408 postes temporaires et des dépenses (autres que le coût direct des postes) approuvés est estimé à 35,4 millions de dollars. Le montant total des recettes prévues ne devant atteindre que 18,8 millions de dollars, dont 17,4 millions seront obtenus suivant la formule de financement en vigueur, et 1,5 million sera prélevé sur la réserve opérationnelle, moins les 145 000 dollars nécessaires pour combler le déficit d'exploitation de 1995, les recettes accuseront un déficit de l'ordre de 16,6 millions de dollars.

Conséquences de la réduction immédiate et draconienne des recettes disponibles en 1996, selon la formule en vigueur

18. Comme le stipule le paragraphe 5 de la résolution 49/250 de l'Assemblée générale, si la formule actuelle de financement reste inchangée, les dépenses imputées sur le compte d'appui ne peuvent à aucun moment dépasser le niveau annuel des recettes. Sur la base des projections actuelles (voir par. 15 et 69, et tableau 6), ces recettes ne permettront de financer guère plus de 200 postes en 1996. Or, il est purement et simplement impossible de réduire immédiatement de façon aussi draconienne le nombre des postes étant donné que celui des missions et le volume des services d'appui ne diminueront pas dans les mêmes proportions en 1996. Des services d'appui continueront à être fournis à toutes les missions, dont 16 resteront opérationnelles, 8 arriveront à leur terme et 2 seront liquidées.

19. La réduction draconienne du nombre de postes évoquée ci-dessus aurait immédiatement des répercussions négatives sur les départements et bureaux qui fournissent, grâce aux postes imputés sur le compte d'appui, des services d'appui essentiels aux opérations de maintien de la paix. Il s'agit notamment du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'administration et de la gestion, du Bureau des affaires juridiques et du Bureau des services de contrôle interne. La capacité du Département des opérations de maintien de la paix de fournir en temps utile un appui efficace aux missions en cours s'en trouverait évidemment grandement compromise. Celle

du Bureau des services de contrôle interne, qui effectue les études de gestion nécessaires, procède à la vérification des comptes et établit des rapports sur les opérations de maintien de la paix, serait aussi considérablement restreinte. Le Bureau des affaires juridiques ne pourrait plus représenter l'Organisation ni protéger ses intérêts en lui fournissant une assistance juridique au sujet des accords et contrats concernant les opérations de maintien de la paix envisagées, ni en ce qui concerne le règlement des différends. Le Service des achats et des transports du Bureau des services de conférence et services d'appui aurait des difficultés à fournir ses services en temps utile en matière d'achats et de contrats à des conditions avantageuses, et à prendre les mesures recommandées par un groupe d'experts pour réformer la procédure d'achat. La Division du financement du maintien de la paix (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) verrait sa capacité d'analyser, d'établir et de présenter en temps voulu les rapports du Secrétaire général sur le financement et les résultats des opérations de maintien de la paix et de contrôler l'exécution des budgets des missions amoindrie. La Division de la comptabilité aurait du mal à établir les états financiers des différentes missions (en cours, menées à terme et liquidées) et à procéder au remboursement des pays fournisseurs de contingents et au paiement des fournisseurs. Le Trésorier ne pourrait pas tenir efficacement à jour, en temps utile, les dossiers des quotes-parts mises en recouvrement au titre du maintien de la paix.

20. Outre la fourniture en temps utile de services d'appui efficaces aux missions en cours, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'administration et de la gestion en particulier connaissent une intense activité durant la période d'achèvement ou de liquidation des missions. Ils doivent planifier la clôture des opérations, mettre au point des dispositifs de rapatriement du personnel et du matériel, procéder aux formalités de la cessation de services et au redéploiement du personnel, vendre les avoirs et s'acquitter de toute une série de tâches administratives et financières liées au processus de liquidation, à savoir le remboursement de l'équipement des contingents, le règlement des demandes émanant de tierces parties, la préparation des lettres d'attribution et le règlement des litiges commerciaux. La liquidation des avoirs se fera dorénavant sur une échelle beaucoup plus grande et dans des conditions totalement différentes de celles que l'on a connues jusqu'à présent.

21. Il est à noter que le Secrétariat s'emploie aussi à mettre en place des structures efficaces pour répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix. Une série de projets visant à améliorer et à renforcer la capacité d'appui du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'administration et de la gestion ont déjà été mis en oeuvre, tandis que plusieurs autres en sont à différents stades d'exécution. Il s'agit notamment des nouvelles dispositions concernant l'équipement appartenant aux contingents, les demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité; la réforme de la procédure d'achat; la gestion, l'inventaire et le contrôle des avoirs; la normalisation des rapports sur le financement et l'exécution du budget de maintien de la paix; et l'actualisation des manuels des coûts standard et du guide de l'administration des missions. Toute réduction importante des crédits et des postes imputés sur le compte d'appui entravera la réalisation de ces projets et compromettra les efforts déployés par le Secrétariat pour garantir à

l'Organisation un niveau de préparation suffisant pour fournir un appui efficace aux opérations de maintien de la paix.

22. Le Secrétaire général reconnaît qu'une réduction de l'ampleur et de la portée de plusieurs des opérations de maintien de la paix en cours et du volume des budgets qui leur est consacré doit nécessairement s'accompagner en fin de compte d'une réduction des activités d'appui. Toutefois, le nombre des opérations nécessitant des services d'appui (missions en cours, menées à terme et liquidées) se montera en 1996 à 26 contre 23 en 1995. La réduction du personnel, tant civil que militaire, se répercutera progressivement sur le volume des activités d'appui du Siège. Il faut donc admettre que, tout comme il a fallu un certain temps pour pourvoir les postes nécessaires aux services d'appui au moment où les activités de maintien de la paix prenaient de l'ampleur, le réajustement des besoins en personnel d'appui en fonction de la réduction des activités de maintien de la paix se fasse également de manière progressive et ordonnée. Cela est indispensable si l'on veut assurer une gestion rationnelle des opérations et absorber le volume de travail à court terme, qui ne diminuera pas aussi rapidement que le niveau global des budgets de maintien de la paix.

#### IV. ÉTUDE D'ENSEMBLE DU COMPTE D'APPUI

##### Objet de l'étude d'ensemble

23. Ainsi qu'il ressort clairement de l'analyse présentée du paragraphe 10 au paragraphe 22, la méthode et les modalités de financement actuelles du compte d'appui, de par leurs fluctuations intrinsèques, et leur incapacité d'assurer des ressources suffisantes, ne permettront pas au Secrétariat de continuer à apporter aux opérations de maintien de la paix l'appui qu'elles exigent compte tenu de l'évolution de la situation et des besoins des missions. Le Secrétaire général en a conclu qu'il fallait procéder à une étude d'ensemble pour déterminer le volume minimal de ressources qui permettrait d'éviter que les capacités d'appui essentielles mises sur pied au Siège ces dernières années ne soient gravement compromises, et d'assurer aux missions un appui efficace en temps utile. Cette étude, dont l'objectif consistait à établir le niveau minimal de ressources à affecter aux services d'appui et à déterminer quelle est la meilleure méthode de financement du compte d'appui, s'imposait également du fait que les modalités de financement du compte d'appui doivent être revues en fonction du nouveau cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix qui sera mis en place à compter de 1996, et qui prévoit un exercice de 12 mois allant du mois de juillet de la première année au mois de juin de l'année suivante.

##### Résultats de l'étude d'ensemble

24. Le Secrétaire général a donc effectué une étude d'ensemble à caractère participatif des ressources requises par les départements et bureaux du Siège qui fournissent des services d'appui, compte tenu des changements récemment intervenus ou à intervenir dans les opérations de maintien de la paix. Les prévisions d'activité et de volume de travail de chaque département ou bureau intéressés ont été examinées pour la période de 15 mois allant du 1er avril 1996 au 30 juin 1997. Le Secrétaire général estime que l'importance des changements

qui interviennent dans la nature, la portée et l'ampleur des missions, et les efforts que déploie actuellement l'ensemble du Secrétariat pour se montrer plus efficace à un moindre coût doivent être dûment pris en considération. Il a, dans le présent contexte, établi qu'il fallait inscrire 355 postes au tableau révisé des effectifs financés au moyen du compte d'appui pour assurer le niveau minimal de ressources permettant de fournir l'appui exigé par les missions en cours, les missions arrivant à leur terme et les missions liquidées pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Le montant révisé des ressources nécessaires est détaillé à l'annexe II. Le Secrétaire général considère que, bien que ce montant révisé suppose une redistribution et un alourdissement des tâches, et que certains travaux risquent de s'en trouver retardés, la direction générale, la gestion et l'appui offerts par le Département des opérations de maintien de la paix et tous les autres départements et bureaux qui fournissent également un soutien à ces opérations ne devraient pas trop en souffrir.

25. On trouvera à l'annexe I la répartition actuelle et la répartition proposée des postes imputés sur le compte d'appui et tous les changements qui en résultent par unité administrative et par classe comme le stipule le paragraphe 6 de la résolution 49/250 de l'Assemblée générale. L'annexe II donne de plus amples précisions sur le volume minimal de ressources à allouer à chacun des départements et bureaux concernés. On trouvera dans les annexes III et IV, respectivement, une série d'indicateurs clefs du volume de travail et l'organigramme simplifié desdits départements et bureaux. Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution précitée, des éléments d'information sont également fournis sur les transferts de postes imputés sur le compte d'appui.

26. Les résultats de l'étude d'ensemble réalisée par le Secrétaire général sur les besoins en personnel financés par le compte d'appui sont également récapitulés dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7

Tableau des effectifs, courants et proposés financés au moyen du compte d'appui, assorti de données indicatives sur la totalité des effectifs dont le coût est imputé sur d'autres sources de financement<sup>a</sup> mises à la disposition des services des départements et des bureaux menant des activités d'appui

Classe	Compte d'appui <sup>b</sup>			Données indicatives			Compte d'appui proposé			Données indicatives		
	Effectifs courants jusqu'au 31 mars 96; proposés du 1er avril au 30 juin 96	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Personnel militaire fourni à titre gracieux <sup>c</sup>	Total	Hausse/ baisse	Montant révisé des ressources nécessaires <sup>d</sup>	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Personnel militaire fourni à titre gracieux <sup>e</sup>	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)= (2+3+4+5)	(7)	(8)= (2+7)	(9)	(10)	(11)	(12)= (8+9+10+11)	
<b>DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX</b>												
SGA	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	
SSG	—	2	—	—	2	—	—	2	—	—	2	
D-2	—	4	—	—	4	—	—	4	—	—	4	
D-1	7	5	—	1	13	—	7	5	—	1	13	
P-5	13	5	—	2	20	4	17	5	—	2	24	
P-4	46	7	1	60	114	(13)	33	7	1	60	101	
P-3	38	4	2	39	83	(11)	27	4	2	39	72	
P-2/1	5	7	—	8	20	(2)	3	7	—	8	18	
Total partiel	109	35	3	110	257	(22)	87	35	3	110	235	
SG (1re classe)	7	—	—	1	8	—	7	—	—	1	8	
SG (Autres classes)	131	20	1	11	163	(8)	123	20	1	11	155	
Total partiel	138	20	1	12	171	(8)	130	20	1	12	163	
Total	247	55	4	122	428	(30)	217	55	4	122	398	
<b>SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION</b>												
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SSG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D-2	1	6	—	—	7	—	1	6	—	—	7	
D-1	2	8	1	—	11	—	2	8	1	—	11	
P-5	6	21	4	—	31	—	6	21	4	—	31	
P-4	29	34	7	—	70	(2)	27	34	7	—	68	
P-3	28	35	11	3	77	(5)	23	35	11	3	72	
P-2/1	2	27	2	1	32	—	2	27	2	1	32	
Total partiel	68	131	25	4	228	(7)	61	131	25	4	221	
SG (1re classe)	1	31	10	—	42	—	1	31	10	—	42	
SG (Autres classes)	72	361	64	—	497	(15)	57	361	64	—	482	
Total partiel	73	392	74	—	539	(15)	58	392	74	—	524	
Total	141	523	99	4	767	(22)	119	523	99	4	745	
<b>DIVISION DE L'AUDIT ET DES CONSEILS DE GESTION/ BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE</b>												
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SSG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D-2	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	
D-1	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	
P-5	1	6	2	—	9	(1)	—	6	2	—	8	
P-4	6	6	7	—	19	—	6	6	7	—	19	
P-3	3	8	6	—	17	(1)	2	8	6	—	16	
P-2/1	—	7	1	—	8	—	—	7	1	—	8	
Total partiel	10	29	16	—	55	(2)	8	29	16	—	53	

Classe	Compte d'appui <sup>b</sup> Effectifs courants jusqu'au 31 mars 96; proposés du 1er avril au 30 juin 96				Données indicatives 1er janvier-30 juin 1996				Compte d'appui proposé pour la période du 1er juillet 1996- 30 juin 1997				Données indicatives 1er juillet 1996- 30 juin 1997					
	(2)	(3)	(4)	(5)	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Personnel militaire fourni à titre gracieux <sup>c</sup>	Total (6)= (2+3+4+5)	(7)	(8)= (2+7)	(9)	(10)	(11)	Total (12)= (6+9+10+11)	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Personnel militaire fourni à titre gracieux <sup>c</sup>	Total
SG (1re classe)	—	7	1	—	—	—	8	—	—	—	7	1	—	—	—	—	—	8
SG (autres classes)	1	5	7	—	—	—	13	—	—	1	5	7	—	—	—	—	—	13
Total partiel	1	12	8	—	—	—	21	—	—	1	12	8	—	—	—	—	—	21
Total	11	41	24	—	—	—	76	(2)	9	41	24	—	—	—	—	—	—	74
<b>CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL</b>																		
SGA	1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
SSG	—	2	—	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	2
D-2	1	1	—	—	—	—	2	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	2
D-1	—	6	—	—	—	—	6	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
P-5	1	3	—	—	—	—	4	—	—	1	3	—	—	—	—	—	—	4
P-4	1	6	—	—	—	—	7	(1)	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
P-3	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
P-2/1	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
Total partiel	4	20	—	—	—	—	24	(1)	3	20	—	—	—	—	—	—	—	23
SG (1re classe)	—	4	—	—	—	—	4	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	4
SG (autres classes)	1	32	—	—	—	—	33	—	1	32	—	—	—	—	—	—	—	33
Total partiel	1	36	—	—	—	—	37	—	1	36	—	—	—	—	—	—	—	37
Total	5	56	—	—	—	—	61	(1)	4	56	—	—	—	—	—	—	—	60
<b>DIVISION DES QUESTIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES/ BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES</b>																		
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
D-1	—	1	1	—	—	—	2	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	2
P-5	1	4	1	—	—	—	6	—	1	4	1	—	—	—	—	—	—	6
P-4	1	3	—	—	—	—	4	—	1	3	—	—	—	—	—	—	—	4
P-3	1	3	1	—	—	—	5	—	1	3	1	—	—	—	—	—	—	5
P-2/1	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	2
Total partiel	3	12	5	—	—	—	20	—	3	12	5	—	—	—	—	—	—	20
SG (1re classe)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SG (Autres classes)	—	5	4	—	—	—	9	—	—	5	4	—	—	—	—	—	—	9
Total partiel	—	5	4	—	—	—	9	—	—	5	4	—	—	—	—	—	—	9
Total	3	17	9	—	—	—	29	—	3	17	9	—	—	—	—	—	—	29

Classe	Compte d'appui <sup>b</sup> Effectifs courants jusqu'au 31 mars 96; proposés du 1er avril au 30 juin 96			Données indicatives 1er janvier-30 juin 1996			Compte d'appui proposé pour la période du 1er juillet 1996- 30 juin 1997			Données indicatives 1er juillet 1996- 30 juin 1997		
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)= (2+3+4+5)	(7)	(8)= (2+7)	(9)	(10)	(11)	(12)= (8+9+10+11)	
CCQAB												
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
SSG	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D-2	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
P-5	1	2	—	—	3	—	1	2	—	—	3	
P-4	—	1	—	—	1	1	1	1	—	—	2	
P-3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total partiel	1	4	—	—	5	1	2	4	—	—	6	
SG (1re classe)	—	1	—	—	1	—	—	1	—	—	1	
SG (Autres classes)	—	3	—	—	3	1	1	3	—	—	4	
Total partiel	—	4	—	—	4	1	1	4	—	—	5	
Total	1	8	—	—	9	2	3	8	—	—	11	
TOTAL GÉNÉRAL	408	700	136	126	1 370	(53)	355	700	136	126	1 317	

<sup>a</sup> Les titulaires de tous les postes du Département des opérations de maintien de la paix, quelle que soit la source de financement, sont chargés de la direction générale, de la gestion et de l'appui des opérations de maintien de la paix. Dans les autres départements et bureaux figurant dans le tableau, la plupart des postes, qui ne sont pas financés au moyen du compte d'appui, servent à assurer des fonctions autres que l'appui aux opérations de maintien de la paix.

<sup>b</sup> Y compris les 61 postes transformés (2 D-1, 3 P-5, 14 P-4, 12 P-3, 30 postes d'agent des services généraux).

<sup>c</sup> Le nombre de postes de personnel militaire fourni à titre gracieux a été établi en fonction des effectifs courants. Les équivalences de classe indiquées ont été communiquées par le département ou le bureau intéressé.

<sup>d</sup> Ce montant tient compte de la proposition qui a été faite de transférer, du compte d'appui au budget ordinaire, 19 postes pour le Département des opérations de maintien de la paix (1 D-1, 8 P-5, 2 P-3, 8 postes d'agent des services généraux, y compris 1 poste de 1re classe) et 7 postes pour la Division du financement des opérations de maintien de la paix (1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 postes d'agent des services généraux, dont 1 poste de 1re classe).

<sup>e</sup> Les services du Département de l'administration et de la gestion intéressés sont les suivants : Bureau de la gestion financière/Bureau du Secrétaire général adjoint; Division du financement du maintien de la paix — qui n'a aucun poste financé à partir du budget ordinaire — et Division de la comptabilité du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; Division des services opérationnels, Division des services de spécialistes et Division des services médicaux et de l'assistance au personnel du Bureau de la gestion des ressources humaines; Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité, Division des achats et des transports, Division des services électroniques et Division des bâtiments et des services commerciaux du Bureau des services de conférence et services d'appui.

27. D'après les résultats de l'étude d'ensemble, les ressources minimales requises par le Siège pour financer les activités d'appui pendant une période d'un an seraient de l'ordre de 31 millions de dollars (voir tableau 8 ci-après). Comme le montant global des ressources prévues pour le compte d'appui en 1996 ne s'élève qu'à 18,8 millions de dollars (voir plus haut par. 17 et tableau 6), le déficit resterait considérable. Pour financer intégralement les effectifs d'appui minimum révisés pour une période de 12 mois, il faudrait revoir complètement la méthodologie en vigueur.

#### Les diverses modalités de financement envisageables

28. Le Secrétaire général estime que la méthode de financement en vigueur devrait être modifiée. En utilisant un pourcentage du coût de la composante civile des opérations de maintien de la paix, voire un pourcentage du coût total de l'ensemble des opérations de maintien de la paix, les recettes qui alimentent le compte d'appui risquent de fluctuer considérablement si les opérations de maintien de la paix suscitent de nouveaux besoins. En conséquence, même si, dans l'immédiat, on peut relever le pourcentage en vigueur pour générer le volume de recettes permettant au compte d'appui de financer les dépenses prévues pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1996, le Secrétaire général conclut, se fondant sur l'expérience acquise, que manifestement la méthode de financement en vigueur ne permet pas de maintenir la capacité d'appui indispensable à l'heure actuelle, ni de dégager un volume annuel suffisant et prévisible de ressources pour répondre aux besoins minimum du Siège dans ce domaine.

29. Le Secrétaire général a également examiné la possibilité de développer la méthode en vigueur et de modifier les modalités de financement de manière à prendre en compte divers autres facteurs comme les composantes militaire et/ou de police civile des missions. Toutefois, cette option ne résoudrait pas le problème des fluctuations et autres carences de la méthode et des modalités en vigueur, du fait, en particulier, que l'on ne pourrait pas prendre en compte et financer l'appui aux missions menées à terme et aux missions liquidées.

30. Le Secrétaire général recommande donc la méthode la plus pratique et la plus logique, qui voudrait que l'Assemblée générale, après avoir examiné et approuvé les ressources minimales à allouer au Siège pour ses activités d'appui pendant les exercices budgétaires se terminant le 30 juin de l'année suivante, ouvre les crédits correspondants, les quotes-parts étant mises en recouvrement selon le barème utilisé pour les budgets des opérations de maintien de la paix. Les États Membres seraient tenus informés de tout solde inutilisé. À cet égard, il convient de noter qu'en application des dispositions en vigueur, les effectifs d'appui du Siège sont financés à partir des différents budgets de maintien de la paix dont les quotes-parts sont mises en recouvrement suivant le barème fixé pour les opérations de maintien de la paix. En revanche, selon les nouvelles dispositions proposées, les ressources requises seraient calculées et financées séparément pour plus de transparence.

31. Les années suivantes, l'examen et l'approbation des crédits budgétaires alloués aux activités d'appui du Siège se fonderaient sur le volume de travail de l'année précédente et le volume de travail prévu pour l'année à venir, en tenant compte du nombre, de la portée, de l'ampleur et de la complexité des

missions de maintien de la paix en cours, menées à terme ou liquidées qui devraient être appuyées. Cet examen pourrait avoir lieu en parallèle à l'examen et à l'approbation annuels des budgets de maintien de la paix conformément au nouveau cycle budgétaire adopté. Le Secrétaire général est convaincu qu'en appliquant cette méthode, le Secrétariat disposerait du montant annuel de ressources suffisant, assuré et prévisible qu'il lui faut pour répondre aux besoins minimum du Siège, ce qui n'est pas le cas avec la méthode et les modalités en vigueur. Cela lui permettrait aussi d'intéresser, de recruter et de retenir le personnel hautement qualifié dont il a besoin pour assumer les fonctions d'appui. Enfin, de cette manière, on n'aurait plus à inscrire dans chacun des budgets de maintien de la paix des crédits destinés au compte d'appui comme l'exigent la méthode et les modalités de financement en vigueur.

V. DÉPENSES À IMPUTER SUR LE COMPTE D'APPUI POUR LES PÉRIODES  
ALLANT DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1996 ET DU 1er JUILLET 1996  
AU 30 JUIN 1997

1er janvier au 30 juin 1996

32. On se souviendra qu'aux alinéas i) et ii) du paragraphe b) de sa décision 50/473 du 23 décembre 1995, l'Assemblée générale a approuvé la création d'un poste temporaire de conseiller spécial auprès du Secrétaire général qui aurait le niveau hiérarchique de Secrétaire général adjoint et a prorogé au 31 mars 1996 les 61 postes temporaires, comptabilisés précédemment au titre des postes de personnel temporaire, dont elle avait approuvé la transformation au paragraphe 12 de sa résolution 49/250. Ainsi, les effectifs totaux approuvés à imputer sur le compte d'appui jusqu'au 31 mars 1996 se montent à 408 postes.

33. Le Secrétaire général note que le volume de travail prévu pour les services d'appui ne devrait pas diminuer pendant les trois prochains mois (avril à juin 1996). Qui plus est, pendant cette période, un certain temps sera nécessaire pour apporter les changements préconisés dans son étude d'ensemble et parvenir aux effectifs réduits proposés pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997. Afin que la transition se fasse sans heurt, le Secrétaire général demande que l'Assemblée générale approuve la prorogation du 1er avril au 30 juin 1996 des 61 postes temporaires qu'elle a approuvés au paragraphe 12 de sa résolution 49/250 et à l'alinéa ii) du paragraphe b) de sa décision 50/473 et, par voie de conséquence, le maintien des effectifs totaux approuvés imputables sur le compte d'appui, soit 408 postes, jusqu'au 30 juin 1996.

34. Comme l'indique le tableau 8 ci-dessous, le coût du maintien de ces 408 postes imputables sur le compte d'appui pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 1996 est estimé à 14 281 900 dollars, y compris le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et les heures supplémentaires. Par ailleurs, des crédits doivent être prévus pour les dépenses autres que le coût des postes, soit un montant de 1 809 600 dollars. Ainsi, les ressources totales prévues pour le compte d'appui pour la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin 1996 s'élèvent à 16 091 500 dollars. Ce dernier montant comprend 8 878 200 dollars pour la période de trois mois allant du 1er janvier au 31 mars 1996 que l'Assemblée générale a déjà approuvés [décision 50/473, alinéas ii) et iii) du paragraphe b)] pour le maintien des effectifs courants de 408 postes (7 938 200 dollars), les heures supplémentaires

/...

(40 000 dollars) et les dépenses autres que le coût des postes (900 000 dollars au titre des services communs).

Tableau 8

Montant estimatif des dépenses à imputer sur le compte d'appui pendant les périodes allant du 1er janvier au 30 juin 1996 et du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

	1er janvier- 30 juin 1996	1er juillet 1996-30 juin 1997
<u>Dépenses de personnel</u>		
Pour 408 postes	14 151,9 <sup>a</sup>	—
Pour 355 postes <sup>b</sup>	—	27 505,6 <sup>b d</sup>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	50,0	260,0
Heures supplémentaires	80,0	210,0
Sous-total	14 281,9	27 975,6
<u>Dépenses autres que le coût des postes</u>		
Frais de voyage	60,0	120,0
Formation	189,5	500,0
Services communs	1 560,1	2 750,8
Sous-total	1 809,6	3 319,2
Total	16 091,5 <sup>c</sup>	31 346,4 <sup>d</sup>

<sup>a</sup> Ce montant a été établi compte tenu de l'occupation actuelle des postes.

<sup>b</sup> Ce montant tient compte de la proposition qui a été faite de transférer 26 postes du compte d'appui au budget ordinaire.

<sup>c</sup> Comprend 8 878 200 dollars pour le maintien des effectifs actuels à 408 postes (7 938 200 dollars) plus les heures supplémentaires (40 000 dollars) et les dépenses autres que le coût des postes (900 000 dollars au titre des services communs) qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée générale [décision 50/473, deuxième alinéa et troisième alinéa du paragraphe b)].

<sup>d</sup> Contributions du personnel non comprises (5 889 800 dollars).

35. Le Secrétaire général recommande que le montant total des ressources requises (16 091 500 dollars) pour les périodes allant du 1er janvier au 31 mars 1996 (8 878 200 dollars) – que l'Assemblée générale a déjà approuvé dans sa décision 50/473 – et du 1er avril au 30 juin 1996 (7 213 300 dollars) soit

/...

réuni à partir du total consolidé des recettes à percevoir pendant le premier semestre de 1996 qui seront calculées pour la dernière fois suivant la méthode et les modalités en vigueur (soit 11,6 millions de dollars environ) et des transferts opérés à partir de la réserve opérationnelle (4,7 millions de dollars environ), déduction faite de quelque 145 000 dollars destinés à couvrir le déficit d'exploitation de 1995.

1er juillet 1996 au 30 juin 1997

36. Compte tenu des résultats de la présente étude (voir par. 24 à 26, le tableau 7 ci-dessus et les annexes), le Secrétaire général estime que les ressources que requiert le Siège au titre des activités d'appui s'élèvent à un montant brut de 37 236 200 dollars (ou 31 346 400 dollars, contributions du personnel non comprises) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (voir tableau 8 ci-dessus). Sur ces estimations nettes (31 346 400 dollars), 27 505 600 dollars représentent le coût des effectifs d'appui du Siège, soit 355 postes (y compris les crédits d'un montant de 260 000 dollars destinés à financer le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et les 210 000 dollars alloués au titre des heures supplémentaires). Ces effectifs proposés de 355 postes représentent une diminution de 53 postes, soit 13 %, des effectifs approuvés pour 1995 et le premier semestre de 1996 (408 postes). Le solde du montant estimé, soit 3 370 800 dollars, permettra de financer les dépenses autres que le coût des postes, ainsi que les frais de voyage du personnel (120 000 dollars), la formation (500 000 dollars) et les services communs (2 750 800 dollars). Le montant de 3 370 800 dollars demandé pour financer les dépenses autres que le coût des postes est en baisse par rapport à 1995 car moins de ressources ont été créditées aux dépenses relatives aux services communs.

37. Compte tenu des diverses considérations exposées plus haut aux paragraphes 28 et 29 sur les modalités de financement, et de la conclusion qu'il en a tirée aux paragraphes 30 et 31, le Secrétaire général recommande que l'Assemblée approuve les ressources minimales dont le Siège a besoin pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, soit un montant brut de 37 236 200 dollars (montant net : 31 346 400 dollars), l'ouverture de crédits correspondant à ce montant, et la mise en recouvrement selon le barème appliqué aux budgets des opérations de maintien de la paix. Les États Membres seraient tenus informés de tout solde inutilisé. À cet égard, on notera que si l'Assemblée générale approuve la demande que lui a présentée le Secrétaire général, consistant à transférer 26 postes du compte d'appui au budget ordinaire (voir plus haut par. 6), un certain nombre de modifications devront être apportées au montant minimal des crédits d'appui indiqués dans le tableau 8.

38. Dans l'intervalle, aucun crédit destiné au compte d'appui ne figurera dans les rapports annualisés sur l'exécution du budget (1er juillet 1996 au 30 juin 1997) que le Secrétaire général est en train d'établir pour chacune des missions de maintien de la paix en cours.

#### VI. MESURES QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DEVRAIT PRENDRE

39. À la reprise de sa cinquantième session, l'Assemblée générale jugera peut-être bon de :

/...

a) Prendre note de l'avis émis par le Secrétaire général selon lequel il faut doter le Siège de trois types d'effectifs (structure permanente, effectifs variables chargés d'appuyer les missions en cours et effectifs supplémentaires chargés d'appuyer la liquidation des missions terminées) si l'on veut qu'il remplisse efficacement ses fonctions d'appui; les postes permanents doivent être financés à partir du budget ordinaire et les effectifs variables et supplémentaires à partir du compte d'appui (par. 3 à 5);

b) Prendre note des résultats de l'étude d'ensemble que le Secrétaire général a faite sur les ressources dont le Siège a besoin compte tenu de la nature des activités d'appui des missions de maintien de la paix et de l'évolution des besoins en la matière (par. 24 à 26, tableau 7 et annexes);

c) Approuver, pour la période allant du 1er avril au 30 juin 1996, la prorogation des 61 postes temporaires qui étaient précédemment comptabilisés au titre de l'assistance temporaire (autre que celle destinée aux réunions) afin d'obtenir au total 408 postes d'appui et un montant de 7 213 300 dollars au titre des dépenses autres que le coût des postes (par. 32 à 34 et tableau 8); et, pour la dernière fois, approuver le financement de ce montant selon la méthode et les modalités utilisées jusqu'à présent pour alimenter le compte d'appui (par. 35);

d) Approuver, à compter du 1er juillet 1996, et ce, conformément au nouveau cycle budgétaire des opérations de maintien de la paix, un nouveau système de financement pour l'appui des opérations de maintien de la paix au Siège : selon ce nouveau système, une fois que l'Assemblée générale aura examiné et approuvé les crédits minimaux à allouer aux activités d'appui du Siège pour l'exercice budgétaire de 12 mois se terminant le 30 juin de l'année suivante, elle pourra alors ouvrir les crédits correspondants qui devront être mis en recouvrement selon le barème utilisé pour les budgets des missions de maintien de la paix. Les États Membres seront informés de tout solde inutilisé (par. 30, 31 et 37);

e) Sous réserve de la décision de transfert des 26 postes du compte d'appui au budget ordinaire, approuver à l'intention du Siège, pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, et compte tenu des considérations exposées à l'alinéa d) ci-dessus, des effectifs d'appui de 355 postes et un montant total brut à allouer aux dépenses autres que le coût des postes de 37 236 200 dollars (montant net : 31 346 400 dollars) (par. 37, tableaux 7 et 8 et annexes).

#### Note

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6), vol. I, par. 3.9; et ibid., vol. II, par. 26B.29.

ANNEXE I

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

A. Projet de répartition des postes pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G-7	Agents des services généraux (autres classes)	Total
<u>Département des opérations de maintien de la paix</u>										
Bureau du Secrétaire général adjoint										
Nombre actuel <sup>a</sup>			1	1		1		1	6	10
Nombre proposé			1	1		1		1	5	9
Variation									(1)	(1)
Bureau du Conseiller militaire										
Nombre actuel									2	2
Nombre proposé			1						2	3
Variation			1							1
Centre d'opérations										
Nombre actuel			1	1	5	5			2	14
Nombre proposé			1	1	2	5			2	11
Variation					(3)					(3)
Groupe des politiques et de l'analyse										
Nombre actuel					1				1	2
Nombre proposé					1				1	2
Variation										0
Service administratif										
Nombre actuel				1		1		1	4	7
Nombre proposé				1	1	1		1	4	8
Variation					1					1
Bureau des opérations										
Bureau du Sous-Secrétaire général										
Nombre actuel							1		2	3
Nombre proposé									1	1
Variation							(1)		(1)	(2)
Division de l'Afrique										
Nombre actuel					4	1			3	8
Nombre proposé					3				2	5
Variation					(1)	(1)			(1)	(3)
Division de l'Asie et du Moyen-Orient										
Nombre actuel			1		3	1			4	9
Nombre proposé			1		2	1			3	7
Variation					(1)				(1)	(2)

/ . . .

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G-7	Agents des services généraux (autres classes)	Total
Division de l'Europe et de l'Amérique latine										
Nombre actuel				2	1				4	7
Nombre proposé				2	1				3	6
Variation									(1)	(1)
Bureau de la planification et de l'appui										
Bureau du Sous-Secrétaire général										
Nombre actuel									1	1
Nombre proposé									2	2
Variation									1	1
Division de la planification										
Nombre actuel			1	3	9	4			7	24
Nombre proposé				3	1	1			7	12
Variation			(1)		(8)	(3)				(12)
Division de l'administration et de la logistique des missions										
Bureau du Directeur										
Nombre actuel					1	1			3	5
Nombre proposé					1				3	4
Variation						(1)				(1)
Service de gestion financière										
Nombre actuel			1	2	5	10	1	1	19	39
Nombre proposé			1	2	5	6	1	1	16	32
Variation						(4)			(3)	(7)
Service de la gestion du personnel										
Nombre actuel			1	1	4	4	2	2	36	50
Nombre proposé			1	2	4	4	2	2	37	52
Variation				1					1	2
Service de la logistique et des communications										
Nombre actuel			1	2	13	10	1	2	37	66
Nombre proposé			1	5	12	8		2	35	63
Variation				3	(1)	(2)	(1)		(2)	(3)
Total, Département des opérations de maintien de la paix <sup>b</sup>										
Nombre actuel			7	13	46	38	5	7	131	247
Nombre proposé			7	17	33	27	3	7	123	217
Variation			0	4	(13)	(11)	(2)		(8)	(30)

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G-7	Agents des services généraux (autres classes)	Total
<u>Département de l'administration et de la gestion</u>										
Bureau du Secrétaire général adjoint										
Gestion financière										
Nombre actuel					2	1			5	8
Nombre proposé					2	1			4	7
Variation									(1)	(1)
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité										
Division du financement du maintien de la paix										
Nombre actuel		1	1	3	9	8		1	17	40
Nombre proposé		1	1	3	9	6		1	14	35
Variation						(2)			(3)	(5)
Division de la comptabilité										
Nombre actuel				1	4	8	1		9	23
Nombre proposé				1	3	6	1		8	19
Variation					(1)	(2)			(1)	(4)
Bureau de la gestion des ressources humaines										
Division des services opérationnels										
Nombre actuel					4	1			10	15
Nombre proposé					3	1			5	9
Variation <sup>c</sup>					(1)				(5)	(6)
Division des services médicaux et de l'assistance au personnel										
Nombre actuel				1	1	1			4	7
Nombre proposé				1	1				3	5
Variation						(1)				
Bureau des services de conférence et services d'appui										
Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité										
Nombre actuel					1					1
Nombre proposé					1					1
Variation										
Division des achats et des transports										
Nombre actuel			1	1	8	9			19	38
Nombre proposé			1	1	8	9			18	37
Variation									(1)	(1)

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G-7	Agents des services généraux (autres classes)	Total
<b>Division des services électroniques</b>										
Nombre actuel							1		3	4
Nombre proposé							1		2	3
Variation									(1)	(1)
<b>Groupe du courrier</b>										
Nombre actuel									5	5
Nombre proposé									3	3
Variation									(2)	(2)
<b>Total, Département de l'administration et de la gestion<sup>d</sup></b>										
Nombre actuel		1	2	6	29	28	2	1	72	141
Nombre proposé		1	2	6	27	23	2	1	57	119
Variation					(2)	(5)			(15)	(22)
<b><u>Bureau des services de contrôle interne</u></b>										
<b>Division de l'audit et des conseils de gestion</b>										
Nombre actuel				1	6	3			1	11
Nombre proposé					6	2			1	9
Variation				(1)		(1)				(2)
<b><u>Cabinet du Secrétaire général</u></b>										
Nombre actuel	1	1		1	1				1	5
Nombre proposé	1	1		1					1	4
Variation					(1)					(1)
<b><u>Bureau des affaires juridiques</u></b>										
<b>Division des questions juridiques générales</b>										
Nombre actuel				1	1	1				3
Nombre proposé				1	1	1				3
Variation										
<b><u>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>e</sup></u></b>										
Nombre actuel				1						1
Nombre proposé				1	1				1	3
Variation					1				1	2
<b>TOTAL</b>										
Nombre actuel	1	2	9	23	83	70	7	8	205	408
Nombre proposé	1	2	9	26	68	53	5	8	183	355
Variation			0	3	(15)	(17)	(2)		(22)	(53)

(Notes du tableau page suivante)

/ . . .

---

(Notes du tableau)

<sup>a</sup> Correspond à la répartition actuelle des postes, compte tenu des transferts indiqués à l'annexe I.B.

<sup>b</sup> Y compris les sept postes transférés du Bureau de la gestion des ressources humaines (1 P-4, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux) et du Service administratif du Département de l'administration et de la gestion (un poste d'agent des services généraux). (En 1995, un poste de la classe P-4 et un poste d'agent des services généraux ont été transférés du Bureau de la gestion des ressources humaines pendant la première phase de la délégation de pouvoirs de ce bureau au Département.) Ces chiffres tiennent également compte de la proposition visant à transférer 19 postes du Département [1 D-1, 8 P-5, 2 P-3, 1 agent des services généraux (1re classe) et 8 agents des services généraux (autres classes)] du compte d'appui au budget ordinaire.

<sup>c</sup> Y compris les six postes (1 P-4, 1 P-3 et 4 agents des services généraux) transférés de la Division des services opérationnels du Bureau de la gestion des ressources humaines au Service de la gestion du personnel du Bureau de la planification et de l'appui du Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Bureau de la gestion des ressources humaines au Département.

<sup>d</sup> Ces chiffres tiennent compte de la proposition visant à transférer, du compte d'appui au budget ordinaire, sept postes destinés à la Division du financement du maintien de la paix, soit 1 D-2, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes).

<sup>e</sup> Le coût d'un poste P-5 est financé pour moitié grâce au remboursement d'un appui aux structures administratives extrabudgétaires.

B. Postes transférés : situation actuelle

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G-7	Agents des services généraux (autres classes)	Total
<u>Département des opérations de maintien de la paix</u>										
Bureau du Secrétaire général adjoint					(1)			1	2	2
Bureau du Conseiller militaire			(1)			(1)			1	(1)
Centre d'opérations			1			1			(3)	(1)
Groupe des politiques et de l'analyse					1		1		1	3
Service administratif <sup>a</sup>						1		1	3	5
						1	1	2	4	8
Bureau des opérations										
Bureau du Sous-Secrétaire général									1	1
Division de l'Afrique			(1)	(1)		1			1	
Division de l'Asie et du Moyen-Orient			1	(1)	(1)					(1)
Division de l'Europe et de l'Amérique latine			(1)	2	(2)	(1)				(2)
			(1)		(3)				2	(2)
Bureau de la planification et de l'appui										
Bureau du Sous-Secrétaire général									1	1
Division de la planification			1			(1)			(1)	(1)
Service de la planification des missions				(1)	3	(1)		(2)	(5)	(6)
Groupe de la police civile					(1)					(1)
Groupe du déminage					1					1
Groupe de la formation										
			1	(1)	3	(2)		(2)	(6)	(7)
Division de l'administration et de la logistique des missions										
Bureau du Directeur			(1)	(1)	(2)	(1)		(1)	(5)	(11)
Service de gestion financière										
Bureau du chef de service				1	1	1				3
Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information				1	2	3	1		6	13
Section de l'appui financier					2	5		1	1	18
Section de gestion financière					(1)	(3)		(1)	(8)	(13)
Section de la planification financière					(1)	(2)	(1)	(1)	(5)	(1)
Section de l'examen et de l'analyse					(1)	(2)	(1)		(4)	(8)
				2	2	2	(1)	(1)	(1)	3

/ . . .

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G-7	Agents des services généraux (autres classes)	Total
<b>Service de la logistique et des communications</b>										
Bureau du chef de service				(1)	1	1			(1)	
Section des approvisionnements					(1)				(4)	(5)
Section du génie					(1)	(1)			(3)	(5)
Section des transports				1			(1)		(1)	(1)
Section des services électroniques					1			1	3	5
Section des opérations logistiques						(1)	(1)			(2)
						(1)	(2)	1	(6)	(8)
<b>Service de la gestion du personnel</b>										
Bureau du chef de service			1	(1)	1		1			2
Section de l'administration et des dossiers				1		(1)	1		6	7
Section du recrutement et des affectations					(1)	2		1	6	8
			1			1	2	1	12	17
<b>Département de l'administration et de la gestion</b>										
Gestion financière										
Trésorerie										
Service administratif <sup>b</sup>									(1)	(1)
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité										
Division du financement du maintien de la paix										
Division de la comptabilité										
Bureau de la gestion des ressources humaines										
Division des services opérationnels										
Division des services de spécialistes										
Division des services médicaux et de l'assistance au personnel										
Bureau des services de conférence et services d'appui										
Bureau du Coordonnateur pour les questions de sécurité										
Division des achats et des transports										
Division des services électroniques										
Service des bâtiments									(1)	(1)

/ . . .

---

	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G-7	Agents des services généraux (autres classes)	Total
<u>Bureau des services de contrôle interne</u>										
Division de l'audit et des conseils de gestion										
<u>Cabinet du Secrétaire général</u>										
<u>Bureau des affaires juridiques</u>										
Division des questions juridiques générales										
<u>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>a</sup></u>										

---

<sup>a</sup> Y compris un poste d'agent des services généraux transféré du Service administratif du Département de l'administration et de la gestion.

<sup>b</sup> Transféré au Service administratif du Département des opérations de maintien de la paix.

ANNEXE II

Prévisions révisées concernant les ressources nécessaires  
au titre des services d'appui au Siège pour la période  
allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

1. On trouvera ci-après les prévisions révisées (voir paragraphes 36 et 37 du rapport principal) concernant les ressources nécessaires pour chacun des départements ou bureaux qui fournissent un appui aux opérations de maintien de la paix ainsi que des informations sur le total des effectifs de chacun de ces départements ou bureaux. L'annexe III au présent document fournit des indications sur le volume de travail et l'annexe IV contient des organigrammes ainsi que des tableaux récapitulatifs sur les ressources totales en personnel.

I. POSTES

A. Département des opérations de maintien de la paix

2. Le Département des opérations de maintien de la paix est chargé de la gestion, de la direction et de la coordination globale de toutes les activités de maintien de la paix, y compris celles qui sont liées à la planification, au déroulement et à la liquidation des opérations de maintien de la paix. Il formule les politiques et procédures à suivre pour ce qui est des aspects opérationnels des activités de maintien de la paix, en particulier celles qui ont trait à la logistique et aux communications; met au point des principes directeurs, des manuels, du matériel de formation et des directives pour différents éléments des opérations de maintien de la paix; fournit des directives opérationnelles et des conseils techniques pour la conduite des opérations de maintien de la paix sur le terrain.

3. Le Département est également chargé de la collecte de données et de l'analyse des nouvelles questions de politique générale; de l'envoi de missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits; de la collecte de données et d'informations sur les conditions locales, les événements et les tendances concernant les opérations de maintien de la paix et les activités menées par les autres organisations dans le domaine du maintien de la paix; la gestion et la mise à jour de bases de données, et l'évaluation et l'analyse de tous les aspects des opérations de maintien de la paix en vue d'en tirer les leçons qui s'imposent pour améliorer la planification, le déroulement et la liquidation des opérations. Il maintient des contacts avec les États Membres et les organismes intergouvernementaux, régionaux et non gouvernementaux et assure la coordination au sein du système des Nations Unies.

4. Sur la base de l'examen général qui a été entrepris, il est proposé de doter le Département de 217 postes devant être financés par le compte d'appui. Cela représente une réduction nette de 30 postes par rapport aux 247 qui existaient précédemment, la réduction de 34 postes (13 P-4, 11 P-3, 2 P-2 et 8 postes d'agent des services généraux étant compensée par la création de quatre postes P-5 supplémentaires. Les 19 postes devant être financés par le budget ordinaire sont inclus dans ces 217 postes. Il est également prévu dans ce cadre de transférer huit postes (2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines

/...

pour ce qui est de la délégation des pouvoirs concernant les questions de personnel et un poste d'agent des services généraux relevant précédemment du service administratif du Département de l'administration et de la gestion. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix dispose de 55 postes inscrits au budget ordinaire [1 SGA, 2 SSG, 4 D-2, 5 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 7 P-2/1 et 20 postes d'agent des services généraux (autres classes)], quatre postes financés sur des fonds extrabudgétaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et 122 militaires détachés à titre gracieux. D'après les informations fournies par le Département, ces 122 militaires auraient des grades correspondant aux classes suivantes : 1 D-1, 2 P-5, 46 P-4, 48 P-3, 13 P-2 et 12 agents des services généraux, dont un de première classe.

5. Ces 276 postes et 122 militaires sont répartis entre les divers services indiqués ci-après. La régularisation prévue des transferts temporaires de postes permettant de répondre aux besoins opérationnels a été dûment prise en compte.

#### 1. Bureau du Secrétaire général adjoint

6. Outre le Bureau du Secrétaire général adjoint proprement dit, cette unité administrative comprend le Bureau du Conseiller militaire, le Centre d'opérations, le Groupe des politiques et de l'analyse et le service administratif.

7. Le Bureau du Secrétaire général adjoint proprement dit dispose de trois postes inscrits au budget ordinaire (1 SGA, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux). Il est proposé de lui attribuer neuf postes supplémentaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux, dont un de première classe) financés sur le compte d'appui. L'un de ces postes d'agent des services généraux serait transféré d'un autre service.

#### Bureau du Conseiller militaire

8. Le Conseiller militaire (D-2) conseille le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur les incidences militaires des résolutions et sur les plans et propositions de l'Organisation en matière d'opérations sur le terrain. Il conseille également les commandants des forces sur la mise en oeuvre de ces plans et propositions, donne des directives et des orientations en matière militaire à tous les officiers du Département et fait fonction de chef de la Division de la planification.

9. Il est proposé un total de six postes pour ce bureau : trois postes financés par prélèvement sur le budget ordinaire (1 D-2, 1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) et trois sur le compte d'appui (1 D-1 et 2 postes d'agent des services généraux). En outre, sept militaires détachés à titre gracieux (2 officiers et 5 sous-officiers) sont affectés à ce bureau.

#### Centre de suivi des opérations

10. Le Centre de suivi des opérations comprend une salle de permanence (fonctionnant 24 heures sur 24), une équipe de gestion et un groupe de

/...

l'information et de la recherche. Il est en communication permanente avec toutes les missions et sert de point de contact et d'information 24 heures sur 24; il demande, traite et résume les informations qui lui sont communiquées et, en fonction des besoins, complète et étoffe ces informations avant de les distribuer aux responsables des départements; il organise chaque jour des réunions d'information à l'intention des cadres et gère une cellule de crise.

11. Il est proposé de doter le Centre de 11 postes financés par prélèvement sur le compte d'appui et notamment de régulariser le transfert temporaire d'un poste D-1 de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine. Ce transfert avait eu lieu pour permettre le recrutement du chef du Centre en septembre 1993 à la classe D-1. Dans l'intervalle, les fonctions associées au poste à la Division de l'Europe et de l'Amérique latine s'agissant de l'ex-Yougoslavie ont été assumées par une personne n'appartenant pas à la Division.

12. Les effectifs proposés comprendraient un chef (D-1), un adjoint (P-5), 12 officiers de permanence (2 P-4, 2 P-3 et 8 officiers détachés), six attachés de recherche (3 P-3 et 3 militaires détachés) et quatre agents d'appui (2 agents des services généraux et 2 militaires détachés).

#### Groupe des politiques et de l'analyse

13. Chargé d'étudier et d'analyser de façon approfondie les nouvelles questions de fond, le Groupe assure la liaison avec les autres unités administratives du Département afin de formuler des politiques et procédures en matière de maintien de la paix. Il fournit également un appui fonctionnel au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et aux différents autres comités intergouvernementaux spéciaux chargés des questions liées au maintien de la paix.

14. Outre le poste financé sur le budget ordinaire (P-2), il est proposé deux postes (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) devant être financés sur le compte d'appui.

#### Service administratif

15. Le Service administratif est chargé de fournir l'appui administratif habituel dans les domaines financier et budgétaire, de recruter et de gérer le personnel du Département, d'acquérir les biens et services nécessaires et d'assurer l'administration générale.

16. Il est proposé de doter le Service de neuf postes, dont un P-4, financés sur le budget ordinaire et huit sur le compte d'appui (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux, dont un de première classe). Le Service disposerait ainsi d'un chef du Service administratif (P-5), d'un analyste de systèmes (P-4), de deux fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3), de quatre assistants administratifs (4 postes d'agent des services généraux) et d'un assistant chargé du traitement électronique de l'information (1 poste d'agent des services généraux).

## 2. Bureau des opérations

17. Le Bureau des opérations se compose du Bureau du Sous-Secrétaire général et de trois divisions organisées en fonction des régions, à savoir l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient, et l'Europe et l'Amérique latine. Il est chargé de la direction exécutive des opérations de maintien de la paix. Il traite avec les parties au conflit, les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ainsi que les organisations régionales pertinentes, notamment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des États américains (OAS). Il s'acquitte des obligations du Secrétaire général s'agissant de rendre compte aux organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies. Il s'occupe également des aspects de fond de la politique générale de maintien de la paix. Il coopère étroitement avec le Bureau de la planification et de l'appui, contribuant quant au fond aux travaux de la Division de la planification et de la Division de l'administration et de la logistique des missions. Il participe aux travaux du Groupe des politiques et de l'analyse et du Groupe des enseignements tirés des missions et assure la coordination avec les Départements des affaires politiques et humanitaires, le Bureau des affaires juridiques, le Département de l'information ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organisations s'il y a lieu.

18. La responsabilité de chacune des opérations de maintien de la paix incombe à un "bureau de secteur" qui regroupe un ou plusieurs responsables, aidés par un ou plusieurs officiers traitants (missions). De façon générale, ces derniers s'occupent des questions opérationnelles et politiques connexes quotidiennes affectant le mandat des missions et le déroulement des opérations, ainsi que d'un éventail d'autres questions notamment d'ordre militaire, logistique, administratif, humanitaire, électoral et juridique.

19. Il est proposé de doter ce bureau d'un total de 36 postes, 18 financés par prélèvement sur le compte d'appui (soit une réduction de 8 postes par rapport aux 26 postes actuellement financés sur ce compte) et 18 par prélèvement sur le budget ordinaire. Ces postes sont répartis de la façon suivante :

### Bureau du Sous-Secrétaire général (opérations)

20. Le Sous-Secrétaire général supervise et dirige les divisions régionales et assure la direction exécutive et politique des opérations de maintien de la paix; il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer et mettre en oeuvre les politiques et procédures (tant politiques qu'administratives) permettant au Département des opérations de maintien de la paix en général et au Bureau des opérations en particulier de mener à bien leur mission; il maintient le contact avec les parties au conflit, les membres du Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents; il assure la coordination avec les chefs des départements et bureaux, et fait partie de l'Équipe spéciale du Secrétaire général pour les opérations des Nations Unies.

21. La création de cinq postes, dont quatre financés sur le budget ordinaire (1 SSG, 1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et un poste d'agent des services généraux financé sur le compte d'appui, permettrait au

Bureau de disposer d'un assistant spécial (P-5), d'un spécialiste des questions politiques (P-3) et de deux agents des services généraux lui fournissant des services de secrétariat. Deux postes (1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) ont été supprimés.

#### Division de l'Afrique

22. La Division de l'Afrique est responsable de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Il est proposé de doter la Division de 13 postes, dont 8 financés sur le budget ordinaire (1 D-2, 2 D-1, 1 P-4 et 4 postes d'agent des services généraux) et 5 sur le compte d'appui (3 P-4 et 2 postes d'agents des services généraux). Trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) ont été supprimés.

#### Division de l'Asie et du Moyen-Orient

23. Cette division est responsable de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, de la MONUT, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Il est proposé pour cette division un total de 10 postes, dont 3 financés sur le budget ordinaire (1 D-2, 1 P-5 et 1 P-3) et 7 sur le compte d'appui (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Un poste d'agent des services généraux a été supprimé.

#### Division de l'Europe et de l'Amérique latine

24. Cette division est responsable de la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Neuf postes sont demandés pour cette division, dont trois seront financés par prélèvement sur le budget ordinaire (1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3) et six sur le compte d'appui (2 P-5, 1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux). Un poste d'agent des services généraux a été supprimé.

25. Les trois divisions susmentionnées bénéficient de l'assistance de huit officiers militaires détachés à titre gracieux et chargés de surveiller l'évolution des opérations militaires dans la zone de la mission, de donner des conseils sur toutes les questions militaires, notamment instructions permanentes, déploiement des contingents et de leurs équipements, observateurs militaires, et d'assurer la liaison avec les missions permanentes des gouvernements qui fournissent des contingents en ce qui concerne leurs unités et effectifs militaires.

26. Le volume de travail est fonction du nombre et de la complexité des opérations actives de maintien de la paix. On dénombre actuellement 16 missions sur le terrain, dont une (la MINUAR) s'achèvera vraisemblablement et une autre (la MINUHA) sera prorogée après révision de son mandat. Les caractéristiques des opérations de maintien de la paix sont très variées, tant du point de vue de la complexité que de la charge de travail, et il est impossible de les résumer en une seule formule. Par exemple, alors qu'il existe une corrélation générale entre le nombre de pays qui fournissent des contingents et la charge de travail, un seul de ces pays peut bénéficier d'une plus grande attention que tous les autres réunis, en raison de ses besoins nationaux ou de son rôle dans la mission. En outre, l'intensité de l'activité est irrégulière, car elle est fonction des événements politiques ou militaires. Certaines opérations se trouvent dans des situations de crise permanentes et d'évolution constante et d'autres doivent affronter des crises récurrentes. Même les missions habituellement stables traversent des périodes d'activité intense. Il est en outre impossible d'évaluer la charge de travail du Bureau en termes de rendement, l'essentiel de son action n'étant pas quantifiable.

27. En cas de nouvelle suppression de postes, le Bureau ne pourrait plus traiter que les affaires les plus urgentes et importantes, à savoir celles qui ont un effet direct sur la capacité d'une opération à s'acquitter de son mandat, à gérer les crises (par exemple, reprise des combats) et les questions qui ont une incidence sur les rapports de l'Organisation avec les gouvernements. La capacité d'innovation et d'élaboration de concepts, notamment en ce qui concerne la doctrine du maintien de la paix, serait encore réduite. Le contrôle et la supervision des opérations sur le terrain (l'élément "conduite des opérations" du dispositif de commandement et de conduite des opérations) en pâtirait et la coordination avec les autres départements serait affaiblie.

### 3. Bureau de la planification et de l'appui

28. Le Bureau de la planification et de l'appui comprend le Bureau du Sous-Secrétaire général, la Division de la planification et la Division de l'administration et de la logistique des missions. Il est proposé de doter ce bureau d'un total de 198 postes dont 27 seront financés sur le budget ordinaire (16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 11 postes d'agent des services généraux), quatre sur des fonds extrabudgétaires (3 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) et 167 sur le compte d'appui (60 postes d'administrateur et 107 postes d'agent des services généraux). En outre, 95 militaires détachés à titre gracieux sont affectés à ce bureau, ce qui porte à 293 le total des effectifs.

#### Bureau du Sous-Secrétaire général (planification et appui)

29. Le Sous-Secrétaire général est chargé de la planification, de la supervision et de la gestion des activités des unités responsables de l'administration, de la logistique et de la planification sur le terrain. Il exerce la fonction de conseiller principal du Secrétaire général adjoint pour toutes les questions relatives à la planification et au soutien des missions sur le terrain, y compris le personnel, les questions financières, la logistique et la livraison des fournitures, le matériel et les services, le génie, les communications sur le théâtre des opérations, la bureautique et la coordination

des séminaires et ateliers de formation organisés à l'intention de la police civile, le déminage et les aspects militaires des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Quatre postes supplémentaires sont demandés pour ce bureau, dont deux seront financés sur le budget ordinaire (1 SGA et 1 P-5) et deux postes d'agent des services généraux sur le compte d'appui. Un officier détaché à titre gracieux est affecté à ce bureau, ce qui porte à cinq le total des effectifs.

#### Division de la planification

30. La Division de la planification est dirigée par le conseiller militaire et c'est un conseiller militaire adjoint qui est chargé de superviser ses activités au jour le jour. Il est demandé de supprimer 11 postes (8 P-4 et 3 P-3) et de ramener à 20 le nombre total de postes de cette division, dont quatre seront financés sur le budget ordinaire (1 D-1, 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux), quatre sur des fonds extrabudgétaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et 12 sur le compte d'appui (3 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 7 postes d'agent des services généraux). En outre, 35 militaires détachés à titre gracieux, dont trois sous-officiers, sont également affectés à cette division, ce qui porte à 55 le total de ses effectifs.

31. Elle a pour responsabilité de définir le concept d'opération et de logistique des nouvelles missions de maintien de la paix et de proposer des modifications du concept en fonction des mandats révisés des opérations en cours; d'élaborer des plans pour une mise en oeuvre homogène et une intégration efficace des aspects politiques, militaires et humanitaires des plans d'opérations généraux des missions de maintien de la paix; de concevoir des concepts, procédures et méthodes de planification et des modalités pratiques pour les appliquer à des situations concrètes; d'élaborer un système d'arrangements relatifs aux forces en attente afin d'accroître la capacité d'intervention de l'Organisation en cas de crise; d'analyser et d'évaluer les informations recueillies dans les missions en cours et terminées, afin d'en tirer des enseignements pour les opérations en cours ou à venir et d'établir des plans d'urgence en vue de missions éventuelles par l'analyse de la situation dans les zones de conflits potentielles; de préparer et d'organiser une ossature de capacité d'État-major pour les forces en attente, laquelle serait déployée lors de la phase de démarrage de toute nouvelle mission; et de fournir des informations au chef de la Division de la planification afin de l'aider à définir des orientations stratégiques.

32. La Division comprend plusieurs unités administratives distinctes, à savoir le Service de la planification des missions, le Groupe de la police civile, le Groupe de déminage, le Groupe des enseignements tirés des missions, le Groupe médical et le Groupe de la formation.

#### Division de l'administration et de la logistique des missions

33. La Division de l'administration et de la logistique des missions fournit un appui administratif et un soutien logistique aux opérations de maintien de la paix et autres missions sur le terrain. Il est proposé de doter la Division de 174 postes, dont 23 seront financés sur le budget ordinaire (12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 11 postes d'agent des

services généraux) et 151 sur le compte d'appui (55 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 96 postes d'agent des services généraux, dont 5 de première classe). Ces 151 postes comprennent 5 postes P-5 supplémentaires (1 poste P-5 qu'il est proposé de transférer des services opérationnels du Département des opérations de maintien de la paix, 3 reclassifications à P-5 et 1 poste P-5 supplémentaire nouvellement créé), le transfert de huit postes (1 P-4, 1 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux) relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines et la suppression de 11 postes (1 P-4, 6 P-3, 2 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux). En outre 59 militaires détachés à titre gracieux sont affectés à la Division, ce qui porte à 235 le total des effectifs.

#### Bureau du Directeur

34. Le Bureau du Directeur est chargé de la coordination centrale de l'ensemble des activités de la Division et il assure la liaison avec les autres départements du Secrétariat et les représentants des États membres. Il est proposé de doter le Bureau de huit postes dont quatre seront financés sur le budget ordinaire (1 D-2, 1 D-1, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et quatre au compte d'appui (1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux). Un poste P-3 a été supprimé.

#### Service de gestion financière

35. Le Service de gestion financière fait fonction de bureau de coordination pour la planification des ressources, la gestion des arrangements financiers, y compris la liquidation des comptes des missions sur le terrain. Le Service fournit un appui à la gestion financière courante des missions de maintien de la paix et autres missions sur le terrain. Il est également responsable de l'examen et de la vérification de toutes les demandes de remboursement et d'indemnisation relatives aux opérations de maintien de la paix, y compris celles présentées par les pays qui fournissent des contingents (remboursements de fournitures et de services, indemnisations en cas de décès et d'invalidité et remboursements au titre de l'utilisation du matériel appartenant aux contingents). Il coordonne également l'application de modalités de contrôle interne et de vérification concernant les missions sur le terrain.

36. Le Service de gestion financière a été réorganisé en trois unités administratives : un bureau du chef de service, une section de gestion financière et une section d'administration des demandes de remboursements et d'informatique de gestion. Il est proposé d'affecter au Service 38 postes dont 6 seront financés sur le budget ordinaire (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux) et 32 sur le compte d'appui (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 17 postes d'agent des services généraux dont un de 1re classe). Sept postes ont été supprimés (4 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux) et un poste P-5 a été transféré des services opérationnels du Département des opérations de maintien de la paix. Une "équipe de liquidation", comprenant un fonctionnaire des finances (P-3) et un assistant (finances) (poste d'agent des services généraux), pour superviser et contrôler les tâches relatives à la liquidation des comptes des missions est également prise en considération. Ces postes sont différents des postes techniques financés sur le budget de liquidation des missions. En outre, 20 militaires détachés à titre gracieux,

sont affectés au Service de gestion financière, ce qui porte à 58 le total des effectifs.

#### Service de la logistique et des communications

37. Le Service de la logistique et des communications gère les moyens nécessaires aux déplacements et à l'entretien des forces; assure les transports aériens, terrestres et maritimes; définit les besoins en matière de communications et de services informatiques; veille à l'approvisionnement alimentaire et à la mise en place d'antennes médicales pour toutes les opérations sur le terrain. Il détermine les besoins, établit les spécifications génériques et arrête les méthodes d'approvisionnement; prépare, traite et présente des demandes pour l'acquisition de biens, fournitures et services auprès du secteur privé ou d'États membres au titre de la "lettre d'attribution"; élabore et évalue les spécifications techniques et contractuelles ainsi que les propositions; offre des conseils techniques aux missions sur le terrain; effectue des études de produit sur les articles les plus demandés et des études de rentabilité; gère les stocks des missions et tient à jour les inventaires de toutes les missions.

38. Le Service de la logistique et des communications comprend cinq sections : logistique, approvisionnements, transports, génie et services électroniques. Il est proposé de doter le Service de 66 postes dont 3 seront financés sur le budget ordinaire (1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) et 63 sur le compte d'appui (1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 8 P-3 et 37 postes d'agent des services généraux, dont 2 de 1re classe). Il est tenu compte de la proposition tendant à créer trois postes P-5 supplémentaires et à supprimer six postes (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux).

39. Trente-six militaires détachés à titre gracieux sont également affectés au Service de la logistique et des communications, ce qui porte à 102 le total des effectifs.

#### Service de la gestion du personnel

40. Le Service de la gestion du personnel définit les besoins en effectifs de la composante civile des missions sur le terrain. Il veille à ce que les politiques et pratiques de l'Organisation relatives aux affectations, au recrutement et à la gestion du personnel civil sur le terrain soient dûment respectées; il assure l'établissement, en temps voulu, des tableaux d'effectifs proposés pour les nouvelles missions ou les missions élargies conformément aux plans d'opérations arrêtés sur la base des décisions du Conseil de sécurité; il garantit les dotations en effectifs des missions sur le terrain, dans les délais impartis; il coordonne les demandes d'informations des organisations intergouvernementales et des groupes spécialisés ainsi que des représentants des États Membres. Le service comprend deux sections : la Section de l'administration des dossiers et la Section du recrutement et des affectations.

41. Il est proposé de doter le Service de 62 postes, dont 10 seront financés sur le budget ordinaire (1 P-3, 3 P-2 et 6 postes d'agent des services généraux) et 52 sur le compte d'appui (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 39 postes d'agent des services généraux dont 2 de 1re classe). Il est procédé au

transfert, déjà approuvé, d'un poste D-1 du Bureau du Directeur pour le Chef d'équipe des officiers des opérations, à la création d'un poste P-5 supplémentaire et au transfert de huit postes (2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux) relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines. Trois militaires détachés à titre gracieux sont également affectés à ce service, ce qui porte à 65 le total des effectifs.

B. Département de l'administration et de la gestion

42. Le Département de l'administration et de la gestion assure la prestation de services d'appui logistique aux missions de maintien de la paix et à d'autres missions sur le terrain, dans les domaines des finances, du personnel, de la logistique et autres questions administratives. Le Département de l'administration et de la gestion, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements et bureaux, contribuent à l'effort commun chacun assumant des responsabilités distinctes et bien délimitées. Le Département de l'administration et de la gestion est chargé de mettre au point des politiques et procédures concernant les questions financières et budgétaires ainsi que les questions relatives aux ressources humaines, aux achats et à d'autres aspects administratifs des opérations de maintien de la paix, et d'en contrôler l'application.

43. À la suite d'une réduction nette de 22 postes (2 P-4, 5 P-3 et 15 postes d'agent des services généraux), soit 15,6 % du total actuel de 141 postes, le Département de l'administration et de la gestion compterait 119 postes financés par prélèvement sur le compte d'appui. Ce chiffre tient compte du transfert de huit postes relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui s'ajoute au précédent transfert de trois postes au Département des opérations de maintien de la paix (2 en provenance du Bureau de la gestion des ressources humaines et 1 du Service administratif du Département de l'administration et de la gestion).

1. Bureau de la gestion financière/Bureau du Secrétaire général adjoint

44. Il est proposé de doter le Bureau de la gestion financière de sept postes financés sur le compte d'appui qui se répartissent entre le Service des contributions (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) et la Trésorerie (1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Ce chiffre tient compte de la suppression d'un poste d'agent des services généraux. Le Bureau de la gestion financière compte 18 postes inscrits au budget ordinaire (8 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux) et huit postes financés sur des fonds extrabudgétaires (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux).

45. Les postes du Service des contributions financés sur le compte d'appui représentent 25 % des postes d'administrateur et 20 % des postes d'agent des services généraux. Le nombre total de postes assignés à ce service est de quatre postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux. Le Service des contributions est chargé notamment : a) de calculer les contributions des États Membres au titre du budget ordinaire de l'ONU, du budget

de chaque opération de maintien de la paix, et du budget des organes créés par traité pour lesquels le Secrétaire général est tenu d'assurer des services; b) d'établir et d'envoyer les avis de recouvrement des quotes-parts; c) d'enregistrer les annonces de contribution aux fonds d'affectation spéciale et d'assurer le service des conférences d'annonce de contributions; d) d'encaisser les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires des gouvernements, d'établir les avis d'encaissement et d'enregistrer ces contributions dans les comptes correspondants; e) d'établir des rapports périodiques sur les contributions reçues, à savoir 12 rapports mensuels sur l'état des contributions (documents paraissant sous la cote ST/ADM/SER.B/...), 12 listes mensuelles des contributions non acquittées, classées par ordre décroissant, 24 rapports récapitulatifs bimensuels sur les paiements et les contributions non acquittées des 15 pays dont la quote-part est la plus élevée et des rapports quotidiens, par compte et par État Membre, des contributions reçues; f) d'établir de nombreux rapports spéciaux et de répondre aux demandes d'information émanant de l'Assemblée générale, d'États Membres et d'autres services du Secrétariat, selon que de besoin; et g) d'établir des lettres de rappel aux États Membres qui ne se sont pas acquittés de leur contribution et, en fin d'année, des lettres destinées aux États Membres qui risquent de tomber sous le coup de l'Article 19 de la Charte l'année suivante.

46. La redéfinition, la rationalisation ou la liquidation de certaines opérations de maintien de la paix prévues pour 1996 ne devraient guère entraîner une réduction du volume de travail du Service des contributions se rapportant aux opérations de maintien de la paix. La quantité de travail que représentent le calcul et la fixation d'une quote-part est le même, quelle qu'en soit la valeur en dollars. Il en est de même pour l'encaissement des contributions. En outre, du fait du système de paiement des quotes-parts, les contributions demeurent exigibles bien après la fin d'une opération, d'où une charge de travail supplémentaire. Même si le nombre d'opérations de maintien de la paix en cours diminue en 1996, le seul effet éventuel concernera le nombre de nouveaux avis de mise en recouvrement à établir. Cette baisse ne sera pourtant pas d'une ampleur suffisante pour modifier la place des opérations de maintien de la paix dans le volume de travail total du Service.

47. Les cinq postes de la Trésorerie financés sur le compte d'appui font partie de la dotation totale, à savoir sept postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux. Les activités de la Trésorerie couvrent notamment les domaines suivants, qui sont directement touchés par les opérations de maintien de la paix : a) ouverture et gestion de comptes bancaires, notamment changements de la liste des personnes autorisées à signer les instruments financiers; b) paiements, par chèque ou virement télégraphique; c) établissement et/ou traitement d'avis d'encaissement et de bons de caisse; d) achat de devises; et e) investissement des fonds à court terme.

## 2. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

### Division du financement du maintien de la paix

48. La Division du financement du maintien de la paix est chargée de mettre au point et de contrôler l'application des politiques concernant tous les aspects

de la budgétisation et du financement des opérations de maintien de la paix financées par prélèvement sur des comptes spéciaux. En consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements et bureaux concernés, la Division est chargée de veiller à la mise au point, à l'application et à l'utilisation de méthodes et de démarches normalisées pour l'estimation du montant des ressources nécessaires au financement des opérations de maintien de la paix. Elle arrête les politiques et procédures relatives à l'utilisation des fonds dont l'attribution à des directeurs de programme a été approuvée. Elle fixe également des directives et établit des procédures concernant l'acceptation et l'utilisation de contributions volontaires destinées aux opérations de maintien de la paix.

49. À cet égard, la Division du financement du maintien de la paix est chargée de se faire communiquer et d'étudier des propositions émanant des services administratifs de chaque mission et du Département des opérations de maintien de la paix, et par la suite, d'établir et de présenter à l'Assemblée générale les rapports du Secrétaire général sur le financement et l'exécution du budget de toutes les opérations de maintien de la paix, ainsi que les rapports sur le financement des besoins logistiques au Siège financés par prélèvement sur le compte d'appui. En outre, elle est responsable de l'établissement et/ou de l'approbation d'autres rapports concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix. Après la publication de ces rapports, elle est chargée de présenter et de défendre les propositions de financement du Secrétaire général dans le cadre de réunions des organismes intergouvernementaux concernés, avec la participation du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements et bureaux, s'il y a lieu.

50. La Division établit, selon que de besoin, des états d'incidences financières qui seront insérés dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité ou publiés sous forme d'additifs à ces rapports concernant les changements de mandat ou les modifications opérationnelles prévus pour des missions en cours ou lorsque de nouvelles opérations sont envisagées.

51. À la suite des décisions d'ouvertures de crédits ou d'autorisations d'engagements de dépenses de l'Assemblée générale, la Division est chargée de transmettre les avis d'allocation de crédit requis aux services administratifs des missions sur le terrain et au Département des opérations de maintien de la paix au Siège, et de contrôler l'utilisation de ces crédits afin d'en garantir un usage rationnel et économique.

52. La Division met au point des politiques et procédures relatives à l'utilisation de crédits financiers; contrôle la trésorerie des comptes spéciaux destinés aux opérations de maintien de la paix et recommande l'investissement à court terme de liquidités de chacun des comptes spéciaux dont on n'a pas besoin dans l'immédiat; elle examine et recommande, en fonction des données de trésorerie disponibles, le paiement ou l'inscription aux comptes créditeurs des montants certifiés qui doivent être remboursés à des gouvernements en règlement de leurs créances; assure les services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, lorsque ces organes examinent des questions relatives au financement des activités de maintien de la

paix; assure la liaison et organise des consultations avec les gouvernements au sujet des politiques et pratiques financières suivies dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

53. Trente-cinq postes sont proposés pour cette division, suite à la suppression de cinq postes (2 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Les sept postes permanents qu'il est proposé de financer sur le budget ordinaire sont comptés dans les 35 postes mentionnés ci-dessus. Ils se répartissent comme suit : quatre au Bureau du Directeur (1 D-2, 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux); cinq au Groupe des politiques et de la normalisation (1 D-1, 1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux); sept à la Section de l'Afrique (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux); neuf à la Section de l'Asie et du Moyen-Orient (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux); et 10 à la section de l'Europe et de l'Amérique latine (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux).

#### Division de la comptabilité

54. À la suite de la suppression de 4 postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux), il est proposé que la Division bénéficie d'un transfert de 19 postes du compte d'appui. Elle entretient des relations financières directes avec chaque mission : elle examine et établit les bordereaux correspondant à chaque demande d'envoi de fonds ou aux comptes d'avances temporaires, et traite un grand nombre de bordereaux interservices émanant du monde entier, approuve tous les engagements de dépenses faits au Siège aux fins de leur comptabilisation, et gère un nombre croissant d'opérations de remboursement des États Membres qui fournissent des contingents et de l'équipement. En outre, elle est chargée d'examiner les comptes de chaque mission, d'établir des états financiers pour chaque période de mandat et de répondre aux demandes d'information des vérificateurs, ainsi que de l'apurement de chaque compte bancaire et de diverses autres opérations financières qui doivent être traitées par lots et saisies dans le système de comptabilité.

55. La Division s'occupe du versement des traitements et salaires de tous les membres du personnel recruté sur le plan international, y compris des membres de l'ONU ou d'autres organismes des Nations Unies qui sont envoyés en mission, et traite l'ensemble des décaissements relatifs aux activités de maintien de la paix. La Section des assurances administre les plans d'assurance maladie et d'assurance-vie des Nations Unies souscrits par le personnel des opérations de maintien de la paix et prévoit les plans d'assurance responsabilité civile au titre des véhicules, aéronefs et autres moyens utilisés dans les zones d'opération. Elle est responsable de la mise en place, du fonctionnement et du renforcement du système de comptabilité des bureaux extérieurs, qui est maintenant utilisé par les missions de maintien de la paix pour la comptabilité et l'établissement des états de paie. Pour les cinq sections concernées (comptabilité centrale, paiements, comptabilité des activités opérationnelles, services d'appui informatique et assurances), la Division dispose de 73 postes financés par le budget ordinaire (24 postes d'administrateur et 49 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1re classe) et 35 financés par des sources extrabudgétaires (11 postes d'administrateur et 24 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1re classe).

### 3. Bureau de la gestion des ressources humaines

56. Il est proposé de transférer du compte d'appui au Bureau de la gestion des ressources humaines 14 postes répartis comme suit : 9 pour la Division des services opérationnels (3 P-3, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux) et 5 pour la Division des services médicaux et de l'assistance au personnel (1 P-5, 1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux). Le transfert de ces 14 postes tient compte du redéploiement de 8 postes (2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux) de la Division des services opérationnels au Département des opérations de maintien de la paix, qui résulte de la délégation de pouvoirs concernant les questions relatives au personnel, ainsi que de la suppression de 2 postes d'agent des services généraux. Les autres ressources disponibles se répartissent comme suit : Division des services opérationnels – 62 postes (24 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 30 postes d'agent des services généraux imputés sur le budget ordinaire; 7 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux financés au moyen de ressources extrabudgétaires); Division des services médicaux et de l'assistance au personnel – 33 postes (6 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux imputés sur le budget ordinaire; 2 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux financés au moyen de ressources extrabudgétaires).

57. Le Bureau de la gestion des ressources humaines est chargé du classement des postes et de l'organisation d'enquêtes sur les conditions salariales dans les zones de mission. Il est également responsable du recrutement de personnel de remplacement dans les cas où les mouvements de personnel sont très fréquents, de la politique à suivre en ce qui concerne le personnel fourni à titre gratuit et le personnel contractuel recruté sur le plan international, de la gestion de détail de la mission, et il doit répondre aux nombreuses demandes de conseils et aux questions relatives à l'interprétation du règlement du personnel. Il remplit des fonctions médico-administratives de base : il dispense des conseils et apporte une assistance pour les évacuations ou les rapatriements médicaux du personnel des Nations Unies, des observateurs militaires, des membres de la police civile et des Casques bleus, il vérifie les factures médicales devant être payées par l'Organisation, il détermine l'aptitude physique du personnel civil à participer à la mission et valide les congés de maladie. Le Bureau procède à une évaluation de l'environnement médical sur le terrain, participe activement à la mise à jour des normes et directives relatives à l'appui médical, et fournit une information médicale dans le cadre des ateliers de préparation aux missions. Il planifie, met au point et fournit une large gamme de services d'aide aux membres du personnel affecté à des missions de maintien de la paix et à leurs familles, notamment des ateliers de préparation aux missions et une préparation psychosociale.

### 4. Bureau des services de conférence et services d'appui

#### Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité

58. Il est proposé de maintenir le poste P-4 de responsable de la coordination des mesures de sécurité, imputé sur le compte d'appui, ce qui porterait ainsi à 7 le nombre des postes affectés au Bureau du Coordonnateur (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Son titulaire étant le seul

fonctionnaire du système des Nations Unies qui soit chargé de coordonner les activités visant à assurer la sécurité du personnel civil des missions de maintien de la paix, ce poste est indispensable si l'on veut que l'Organisation puisse intervenir de façon cohérente dans toute situation d'urgence.

#### Division des achats et des transports

59. Il est proposé d'imputer 37 postes sur le compte d'appui au titre de la Division, soit un poste d'agent des services généraux de moins par rapport aux 38 dont le Service des achats (missions) était doté précédemment. Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau en matière d'achats, le mode d'organisation et de gestion de la Division des achats et des transports a été entièrement remanié et la Division est désormais constituée de groupes d'achats par produits dotés de matériel moderne. La réduction, voire la cessation, des activités de certaines missions de maintien de la paix ne diminueront pas la charge de travail de la Division dans l'immédiat ou à court terme, la liquidation des comptes de missions complexes et le volume des activités liées au rapatriement des personnels civils et militaires affectés à ces missions représentant en fait beaucoup de travail. La Division est dotée de 71 postes imputés sur le budget ordinaire (16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 55 postes d'agent des services généraux, dont 2 de première classe), de 5 postes d'agent des services généraux financés par des fonds extrabudgétaires et de 4 postes d'officiers détachés à titre gracieux.

60. La Division des achats et des transports sert de centrale d'achat à l'Organisation pour ce qui concerne la large gamme des produits et services dont les opérations de maintien de la paix et les missions hors siège ont besoin pour leurs opérations courantes et leur approvisionnement et qui ne peuvent être achetés sur place. Elle formule des politiques et des procédures; réunit des données et des informations sur la situation des marchés; met en place une base de données sur les marchés des biens et services et collabore à ce titre avec le Département des opérations de maintien de la paix et les missions hors siège; participe à l'évaluation des besoins et à des missions d'enquête technique et aide à former le personnel des missions affecté aux achats.

#### Groupe du courrier (Service des bâtiments)

61. Deux postes d'agent des services généraux ayant été supprimés, il est proposé d'imputer trois postes de cette catégorie sur le compte d'appui. Ces trois postes sont destinés à renforcer les moyens d'action du Groupe du courrier touchant les communications liées aux missions de maintien de la paix (messages codés, télécopies, câbles, télex et valise diplomatique). Le Service des bâtiments est doté de 81 postes imputés sur le budget ordinaire (1 P-2 et 80 agents des services généraux) et de 19 postes financés par des fonds extrabudgétaires (1 P-3 et 18 agents des services généraux).

#### Section des opérations de télécommunications (Division des services électroniques)

62. Un poste d'agent des services généraux ayant été supprimé, il est proposé d'imputer trois postes (1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux) sur le compte d'appui au titre de la Section des opérations de télécommunications. Ces

postes, qui permettront d'assurer divers services (envoi et réception de messages téléphonés et de messages chiffrés et installation de circuits de communication par satellites), aideront la Division à assurer le fonctionnement et l'entretien du réseau mondial de télécommunication, que les opérations de maintien de la paix utilisent 24 heures sur 24. La Section est dotée de 26 postes imputés sur le budget ordinaire (1 P-5 et 25 postes d'agent des services généraux) et de 10 postes d'agent des services généraux financés par des fonds extrabudgétaires.

C. Bureau des services de contrôle interne

Division de l'audit et du contrôle de gestion

63. Il est proposé d'imputer neuf postes sur le compte d'appui au titre de la Division (6 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) au lieu de 11, soit une réduction de deux postes (1 P-5 et 1 P-3). Les effectifs de la Division passeraient ainsi de 65 à 74. Sur les 65 postes actuels, 41 (soit 29 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 12 postes d'agent des services généraux, dont 7 de 1re classe) sont imputés sur le budget ordinaire et 24 (soit 16 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1re classe) sont financés par des fonds extrabudgétaires. On n'a pu obtenir de précisions sur les membres du personnel civil que les gouvernements ont prêté sans contrepartie à l'Organisation en raison de la très courte durée de leur affectation à la Division.

64. La Division de l'audit et du contrôle de gestion a consacré environ 1 800 journées de travail à la vérification des comptes des opérations de maintien de la paix en 1995 – soit moins que les 2 000 journées initialement prévues – car elle a dû reporter des travaux en 1996 ou en annuler pour pouvoir procéder à certaines vérifications de comptes sur le terrain. Ces travaux concernaient la liquidation des comptes de l'ONUMOZ et la vérification, sur le terrain, des comptes de la FINUL, de l'UNARDOL, de l'UNFICYP, de la FNUOD et de l'ONUST. Le plan de vérification des comptes pour 1996 prévoit que 2 000 journées de travail seront consacrées aux opérations de maintien de la paix.

65. Le plan de vérification des comptes pour 1996 tient compte de la future liquidation des comptes des Forces de paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, de la MINUAR et de la MINUHA. En ce qui concerne les Forces de paix des Nations Unies, leurs comptes ne seront probablement pas liquidés avant la fin 1996. En effet, de par sa nature même, la vérification des comptes d'une mission non seulement ne prend pas fin à l'expiration du mandat de cette dernière mais se poursuit six mois au moins après la réduction de ses activités opérationnelles et exige même un surcroît de travail. À en juger par la liquidation des comptes de l'APRONUC, de l'ONUMOZ et d'ONUSOM II, il est impératif de suivre de près, du début à la fin, les opérations qui y sont liées. L'expérience a montré en effet que c'est à ce stade précis que l'Organisation risque le plus de perdre des avoirs. Il faut donc que, d'un bout à l'autre de l'opération de liquidation, les vérificateurs des comptes vérifient minutieusement l'exactitude des états de compte définitifs de la mission; examinent soigneusement les paiements et les décaissements; vérifient fréquemment les comptes d'avances en liquide jusqu'à leur clôture; procèdent à

l'inventaire physique des biens non consommables de manière à pouvoir comptabiliser les avoirs et à établir avec précision quels éléments de matériel appartiennent aux contingents; et veillent à ce que la cession des avoirs se fasse dans de bonnes conditions afin d'éviter les gaspillages qui se sont produits lorsque l'APRONUC et ONUSOM II ont cessé leurs activités. Il faut aussi qu'ils examinent systématiquement toutes les opérations inscrites au passif du bilan de la mission afin que seules les dettes dûment justifiées soient acquittées et toutes les autres soient annulées et qu'ils étudient de près les effets à recevoir et les avances non remboursées afin de faciliter la rentrée des fonds correspondants.

66. Autre question importante qui demande à être examinée de près, c'est la manière dont les avoirs des missions qui cessent leurs activités sont emballés et expédiés vers la base logistique de l'ONU à Brindisi et dont ils sont ensuite traités sur place (réception, inspection, procédures de stockage et contrôles); il faudrait aussi s'assurer qu'il est établi des inventaires précis de ces avoirs.

67. Les besoins en matière de vérification des comptes d'une mission de maintien de la paix durant la phase de liquidation, étant fonction non pas du volume des dépenses courantes de fonctionnement de la mission mais, essentiellement, de la valeur de ses actifs, le nombre des postes de vérificateur des comptes nécessaires ne saurait être déterminé sur la base des recettes provenant du compte d'appui, dont le montant est lui fonction de ces dépenses. On ne peut donc réduire le nombre de ces postes et les activités de vérification de comptes que très longtemps après que la mission en question a réduit ses activités opérationnelles.

#### D. Cabinet du Secrétaire général

68. Par sa décision 50/473, l'Assemblée générale a créé le poste temporaire de conseiller spécial auprès du Secrétaire général, dont le coût est imputé sur le compte d'appui. Outre ce poste, trois postes (1 D-2, 1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) resteront nécessaires. Un poste P-4 est supprimé. Les postes en question servent à appuyer les activités que mène le Secrétaire général en matière de maintien de la paix, conformément au mandat qui lui a été confié par les organes principaux, et qui consistent notamment à donner des orientations générales aux départements chargés au premier chef des opérations de maintien de la paix et à coordonner les activités de divers programmes et entités du système des Nations Unies qui ont des incidences sur certains aspects des opérations de maintien de la paix ou contribuent au déroulement de ces dernières.

69. Outre les postes susmentionnés, le Cabinet du Secrétaire général est doté de 86 postes dont le coût est imputé sur le budget ordinaire (50 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 36 postes d'agent des services généraux, dont quatre de 1re classe).

E. Bureau des affaires juridiques

Division des questions juridiques générales

70. Trois des postes affectés à la Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques sont imputés sur le compte d'appui. Il faut absolument conserver ces postes, la charge de travail de la Division concernant le maintien de la paix devant ne pas changer, sinon augmenter en fonction de la redéfinition, de la rationalisation ou de l'expiration éventuelles du mandat des opérations en cours. Toute diminution du nombre de ces postes entraînerait une réduction des activités d'appui et d'assistance juridiques indispensables au règlement des nombreux problèmes qui ne manqueraient pas alors de se poser et pourrait avoir des conséquences, financières et autres, extrêmement graves pour l'Organisation.

71. À l'heure actuelle, la Division des questions juridiques générales compte 20 avocats, y compris ceux (au nombre de 3) dont les postes sont financés par le compte d'appui, et 9 agents des services généraux. Elle est divisée en quatre groupes de travail comportant quatre avocats en moyenne et s'occupant respectivement : a) des opérations d'appui au maintien de la paix; b) des gros contrats d'achat; c) de la gestion administrative; et d) des questions institutionnelles. Chacun de ces groupes est supervisé par l'un des deux D-1, la direction et la supervision générales étant assurées par le Directeur de la Division. Les avocats sont censés consacrer la moitié de leur temps au moins au travail du groupe dont ils font partie et le reste aux travaux des autres groupes s'il y a lieu, afin de permettre à la Division de s'acquitter des tâches qui lui incombent.

72. Selon les statistiques établies à ce jour, les demandes d'appui et d'assistance juridiques relatives aux activités concernant le maintien de la paix ont accru la charge de travail de la Division de plus de 40 % les quatre dernières années. Près de la moitié des travaux de celle-ci a trait aux opérations de maintien de la paix ou en découle et porte sur des questions concernant aussi bien les achats que les plaintes portées contre l'Organisation relativement auxdites opérations en passant par les litiges commerciaux généralement liés à la fourniture des biens et services nécessaires à leur déroulement, y compris la liquidation des biens et avoirs des missions lorsque celles-ci réduisent ou cessent leurs activités.

73. À supposer que les opérations de maintien de la paix menées par l'Organisation deviennent moins nombreuses, les demandes d'appui et d'assistance juridiques liées à leurs activités ou en découlant ne fléchiront pas pour autant dans un avenir prévisible. En effet, comme l'expérience l'a montré, dès que les entreprises contractantes sont informées qu'une mission, avec les possibilités commerciales qu'elle offre, est appelée à cesser ses activités, elles commencent à déposer des réclamations dont il eût été possible de s'occuper si la mission s'était poursuivie. L'avalanche de réclamations qui s'est abattue sur la Division lorsque le mandat d'ONUSOM II est venu à expiration illustre bien ce phénomène.

F. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

74. Le Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est doté d'un poste P-5 qui est imputé à la fois sur le compte d'appui et sur des fonds extrabudgétaires d'appui aux structures administratives. Compte tenu de la complexité et de l'augmentation importante des activités liées aux opérations de maintien de la paix, il est proposé de le doter de deux postes supplémentaires (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux), qui renforceront l'appui dont le Comité a besoin pour pouvoir s'acquitter de l'examen des questions financières et budgétaires concernant les opérations de maintien de la paix dont il est chargé<sup>a</sup>.

75. Outre le poste P-5 susmentionné, le Comité consultatif est actuellement doté de huit postes imputés sur le budget ordinaire (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1re classe).

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES AUTRES QUE LE PERSONNEL

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)

76. Le montant de 260 000 dollars prévu, qui correspond à la base de ressources, permettrait au Comité de recruter du personnel temporaire en période de pointe et de remplacer provisoirement des membres du personnel en congé (160 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 100 000 dollars pour le Département de la gestion et de l'administration).

Heures supplémentaires

77. Le montant estimatif prévu (210 000 dollars), qui correspond à la base ressources, permettrait de financer le coût des heures supplémentaires prévues (140 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 70 000 dollars pour le Département de la gestion et de l'administration), coût qui est incompressible vu le caractère impératif des délais impartis aux activités d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Voyages en mission

78. Le montant prévu (80 000 dollars) permettrait au Département des opérations de maintien de la paix de mener les consultations et les négociations relatives aux dispositifs de mise en réserve et d'effectuer des missions d'inspection au dépôt de fournitures médicales en Norvège et à la base logistique de Brandisi ainsi que des inspections relatives au déminage. Le montant de 40 000 dollars permettrait à des fonctionnaires des finances de la Division du financement du maintien de la paix de se rendre sur les lieux où les opérations de maintien de la paix sont déployées afin d'évaluer sur place les besoins de financement de ces opérations.

Formation

79. Le montant estimatif prévu (500 000 dollars) permettrait au Département des opérations de maintien de la paix d'entreprendre les activités ci-après :

(Dollars)

- a) Séminaire de formation à l'intention des éléments de police civile déployés aux fins du maintien de la paix . . . . . 20 000  
(Coparrainé par le Gouvernement canadien)

80. Ce séminaire vise à la fois à accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix en familiarisant le personnel concerné avec les contraintes opérationnelles auxquelles il sera soumis et à doter les futures opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'un personnel de police civile qualifié, capable de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

81. En coopération avec l'ONU, le Gouvernement canadien organisera un séminaire d'une semaine à l'intention d'une trentaine de participants venant de divers États Membres et fournira installations, moyens de transport sur place et nourriture et logement. L'ONU prendra à sa charge les frais de voyage et le coût de l'indemnité journalière de subsistance de trois instructeurs (fournis respectivement par le Groupe de la formation, le Groupe de la police civile et un État Membre) ainsi que le coût du matériel de formation. Les États Membres concernés prendront à leur charge les frais de voyage des participants au stage.

- b) Stage de formation d'instructeurs pour le maintien de la paix . . . . . 104 500  
(coparrainé par l'Organisation internationale du Travail (OIT) – Turin)

82. Ce stage vise à apprendre à un groupe d'éléments sélectionnés de la police militaire et civile qui ont déjà une expérience des opérations de maintien de la paix de l'ONU et qui suivent actuellement ou pourraient être appelés à suivre une formation spécifique au niveau national, à élaborer des méthodes et programmes de formation au maintien de la paix. On développera ainsi une conception internationale commune des besoins de formation en la matière dans le but d'améliorer les compétences techniques et pratiques des éléments de police militaire et civile fournis par les États Membres pour les opérations de maintien de la paix.

83. Un programme de formation d'instructeurs nationaux aura également l'avantage à long terme de donner aux pays concernés les moyens de satisfaire leurs besoins en matière d'appui à la formation. De ce fait, il sera également profitable à l'Organisation des Nations Unies, puisqu'il ne sera plus alors nécessaire de faire appel dans une aussi grande mesure aux équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation.

84. L'OIT fournira les installations et assurera des moyens de transport locaux ainsi que l'hébergement et la nourriture à tous les participants. L'ONU prendra en charge les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de ses

/...

spécialistes tandis que les États Membres assureront les frais de voyage de leurs stagiaires.

c) Séminaires d'appui à la formation au maintien de la paix

Amérique latine . . . . .	97 300
Afrique . . . . .	89 000

85. Le but de ces séminaires est de former un groupe d'éléments sélectionnés de police civile et militaire provenant de divers États Membres et ayant une expérience en matière de maintien de la paix, qui puissent apporter leur concours, sur demande, aux États Membres ayant un programme de formation au maintien de la paix. Un total de 30 membres des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation devraient ainsi être formés, qui, avec les 29 déjà formés en 1995, seraient disponibles d'ici à fin juin 1996 pour épauler, sur demande, les activités de formation au maintien de la paix entreprises par les États Membres ou pour dispenser une formation au maintien de la paix au siège des missions sur le terrain.

86. Le pays hôte fournira les installations nécessaires et prendra à sa charge l'hébergement et la nourriture de tous les participants. L'ONU prendra en charge les frais de transport des participants et de ses spécialistes (instructeurs) et fournira, le cas échéant, une certaine aide financière (bourses) à certains participants provenant d'États Membres.

87. Le séminaire pour l'Amérique latine devrait se tenir dans le courant du printemps 1996 au Brésil ou en Uruguay. Le séminaire pour l'Afrique pourrait se tenir au Ghana au début de l'automne 1996.

d) Entretien des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation

(1er juin 1996-30 juin 1997) . . . . .	73 600
--	--------

88. Au paragraphe 50 de sa résolution 49/37, l'Assemblée générale demandait au Secrétaire général d'établir, à titre expérimental, un programme de coordination de la formation au maintien de la paix permettant d'organiser et d'envoyer rapidement sur place, sur la demande des États Membres, des équipes de formation pour épauler les activités de formation à l'échelon national. Trente-deux éléments de police militaire et civile provenant de 21 pays sont ainsi à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour une période de deux ans, et peuvent être appelés en cas de nécessité, tout en assumant leurs fonctions nationales normales. Le montant proposé, afin de poursuivre ce programme et de satisfaire les demandes d'aide à la formation au maintien de la paix émanant des États Membres, permettrait de fournir, dans des cas limités, une aide à la formation sur demande.

- e) Premier stage de formation des Nations Unies sur la gestion du matériel à l'intention du personnel chargé de la logistique . . . . . 50 500

89. L'objectif de ce stage consiste à former du personnel des Nations Unies à l'application de méthodes efficaces de gestion de la logistique et à constituer un groupe de base d'agents hautement qualifiés qui seraient en mesure de gérer efficacement le stock de matériel à l'aide d'un système électronique de gestion de matériel des Nations Unies. Ce stage devrait permettre d'améliorer considérablement la gestion des stocks, d'accélérer les procédures comptables, de définir clairement les responsabilités, de déterminer les stratégies de gestion et d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus rentable et la plus efficace possible.

- f) Conférence des Nations Unies sur l'appui médical aux opérations de maintien de la paix . . . . . 5 000  
(Coparrainée par le Gouvernement suisse)

90. Le Département des opérations de maintien de la paix organisera une Conférence des Nations Unies sur l'appui médical aux opérations de maintien de la paix à Genève. Coparrainée par le Gouvernement suisse, cette conférence a pour objectif de réunir les représentants du corps médical des États Membres qui fournissent des contingents pour : a) promouvoir à l'échelon international, un appui médical aux opérations de maintien de la paix et des normes en la matière; b) faire des recommandations concernant la formation médicale et le degré de préparation du personnel devant être affecté aux opérations de maintien de la paix; c) informer le système d'appui logistique médical des Nations Unies des besoins et questions d'ordre médical relatifs aux opérations de maintien de la paix; et d) échanger des données d'expérience (enseignements tirés).

- g) Impression et traduction de publications pour la formation au maintien de la paix . . . . . 60 100

91. Le montant proposé permettra de traduire et d'imprimer en anglais et en français les six publications relatives à la formation au maintien de la paix ci-après : Manuel de formation, Programme du cours de formation destiné à la police civile, Commander Logistics Handbook (Manuel de logistique du commandant), Bibliographie des Nations Unies sur le maintien de la paix, Stress Management et Guide du maintien de la paix des Nations Unies à l'usage du personnel subalterne.

Note

<sup>a</sup> Voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I, par. 1.13 et tableau 1.9.

ANNEXE II

Prévisions révisées concernant les ressources nécessaires  
au titre des services d'appui au Siège pour la période  
allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

1. On trouvera ci-après les prévisions révisées (voir paragraphes 36 et 37 du rapport principal) concernant les ressources nécessaires pour chacun des départements ou bureaux qui fournissent un appui aux opérations de maintien de la paix ainsi que des informations sur le total des effectifs de chacun de ces départements ou bureaux. L'annexe III au présent document fournit des indications sur le volume de travail et l'annexe IV contient des organigrammes ainsi que des tableaux récapitulatifs sur les ressources totales en personnel.

I. POSTES

A. Département des opérations de maintien de la paix

2. Le Département des opérations de maintien de la paix est chargé de la gestion, de la direction et de la coordination globale de toutes les activités de maintien de la paix, y compris celles qui sont liées à la planification, au déroulement et à la liquidation des opérations de maintien de la paix. Il formule les politiques et procédures à suivre pour ce qui est des aspects opérationnels des activités de maintien de la paix, en particulier celles qui ont trait à la logistique et aux communications; met au point des principes directeurs, des manuels, du matériel de formation et des directives pour différents éléments des opérations de maintien de la paix; fournit des directives opérationnelles et des conseils techniques pour la conduite des opérations de maintien de la paix sur le terrain.

3. Le Département est également chargé de la collecte de données et de l'analyse des nouvelles questions de politique générale; de l'envoi de missions d'évaluation des besoins et d'établissement des faits; de la collecte de données et d'informations sur les conditions locales, les événements et les tendances concernant les opérations de maintien de la paix et les activités menées par les autres organisations dans le domaine du maintien de la paix; la gestion et la mise à jour de bases de données, et l'évaluation et l'analyse de tous les aspects des opérations de maintien de la paix en vue d'en tirer les leçons qui s'imposent pour améliorer la planification, le déroulement et la liquidation des opérations. Il maintient des contacts avec les États Membres et les organismes intergouvernementaux, régionaux et non gouvernementaux et assure la coordination au sein du système des Nations Unies.

4. Sur la base de l'examen général qui a été entrepris, il est proposé de doter le Département de 217 postes devant être financés par le compte d'appui. Cela représente une réduction nette de 30 postes par rapport aux 247 qui existaient précédemment, la réduction de 34 postes (13 P-4, 11 P-3, 2 P-2 et 8 postes d'agent des services généraux étant compensée par la création de quatre postes P-5 supplémentaires. Les 19 postes devant être financés par le budget ordinaire sont inclus dans ces 217 postes. Il est également prévu dans ce cadre de transférer huit postes (2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines

/...

pour ce qui est de la délégation des pouvoirs concernant les questions de personnel et un poste d'agent des services généraux relevant précédemment du service administratif du Département de l'administration et de la gestion. En outre, le Département des opérations de maintien de la paix dispose de 55 postes inscrits au budget ordinaire [1 SGA, 2 SSG, 4 D-2, 5 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 7 P-2/1 et 20 postes d'agent des services généraux (autres classes)], quatre postes financés sur des fonds extrabudgétaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et 122 militaires détachés à titre gracieux. D'après les informations fournies par le Département, ces 122 militaires auraient des grades correspondant aux classes suivantes : 1 D-1, 2 P-5, 46 P-4, 48 P-3, 13 P-2 et 12 agents des services généraux, dont un de première classe.

5. Ces 276 postes et 122 militaires sont répartis entre les divers services indiqués ci-après. La régularisation prévue des transferts temporaires de postes permettant de répondre aux besoins opérationnels a été dûment prise en compte.

#### 1. Bureau du Secrétaire général adjoint

6. Outre le Bureau du Secrétaire général adjoint proprement dit, cette unité administrative comprend le Bureau du Conseiller militaire, le Centre d'opérations, le Groupe des politiques et de l'analyse et le service administratif.

7. Le Bureau du Secrétaire général adjoint proprement dit dispose de trois postes inscrits au budget ordinaire (1 SGA, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux). Il est proposé de lui attribuer neuf postes supplémentaires (1 D-1, 1 P-5, 1 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux, dont un de première classe) financés sur le compte d'appui. L'un de ces postes d'agent des services généraux serait transféré d'un autre service.

#### Bureau du Conseiller militaire

8. Le Conseiller militaire (D-2) conseille le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur les incidences militaires des résolutions et sur les plans et propositions de l'Organisation en matière d'opérations sur le terrain. Il conseille également les commandants des forces sur la mise en oeuvre de ces plans et propositions, donne des directives et des orientations en matière militaire à tous les officiers du Département et fait fonction de chef de la Division de la planification.

9. Il est proposé un total de six postes pour ce bureau : trois postes financés par prélèvement sur le budget ordinaire (1 D-2, 1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) et trois sur le compte d'appui (1 D-1 et 2 postes d'agent des services généraux). En outre, sept militaires détachés à titre gracieux (2 officiers et 5 sous-officiers) sont affectés à ce bureau.

#### Centre de suivi des opérations

10. Le Centre de suivi des opérations comprend une salle de permanence (fonctionnant 24 heures sur 24), une équipe de gestion et un groupe de

/...

l'information et de la recherche. Il est en communication permanente avec toutes les missions et sert de point de contact et d'information 24 heures sur 24; il demande, traite et résume les informations qui lui sont communiquées et, en fonction des besoins, complète et étoffe ces informations avant de les distribuer aux responsables des départements; il organise chaque jour des réunions d'information à l'intention des cadres et gère une cellule de crise.

11. Il est proposé de doter le Centre de 11 postes financés par prélèvement sur le compte d'appui et notamment de régulariser le transfert temporaire d'un poste D-1 de la Division de l'Europe et de l'Amérique latine. Ce transfert avait eu lieu pour permettre le recrutement du chef du Centre en septembre 1993 à la classe D-1. Dans l'intervalle, les fonctions associées au poste à la Division de l'Europe et de l'Amérique latine s'agissant de l'ex-Yougoslavie ont été assumées par une personne n'appartenant pas à la Division.

12. Les effectifs proposés comprendraient un chef (D-1), un adjoint (P-5), 12 officiers de permanence (2 P-4, 2 P-3 et 8 officiers détachés), six attachés de recherche (3 P-3 et 3 militaires détachés) et quatre agents d'appui (2 agents des services généraux et 2 militaires détachés).

#### Groupe des politiques et de l'analyse

13. Chargé d'étudier et d'analyser de façon approfondie les nouvelles questions de fond, le Groupe assure la liaison avec les autres unités administratives du Département afin de formuler des politiques et procédures en matière de maintien de la paix. Il fournit également un appui fonctionnel au Comité spécial des opérations de maintien de la paix et aux différents autres comités intergouvernementaux spéciaux chargés des questions liées au maintien de la paix.

14. Outre le poste financé sur le budget ordinaire (P-2), il est proposé deux postes (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) devant être financés sur le compte d'appui.

#### Service administratif

15. Le Service administratif est chargé de fournir l'appui administratif habituel dans les domaines financier et budgétaire, de recruter et de gérer le personnel du Département, d'acquérir les biens et services nécessaires et d'assurer l'administration générale.

16. Il est proposé de doter le Service de neuf postes, dont un P-4, financés sur le budget ordinaire et huit sur le compte d'appui (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux, dont un de première classe). Le Service disposerait ainsi d'un chef du Service administratif (P-5), d'un analyste de systèmes (P-4), de deux fonctionnaires d'administration (1 P-4 et 1 P-3), de quatre assistants administratifs (4 postes d'agent des services généraux) et d'un assistant chargé du traitement électronique de l'information (1 poste d'agent des services généraux).

## 2. Bureau des opérations

17. Le Bureau des opérations se compose du Bureau du Sous-Secrétaire général et de trois divisions organisées en fonction des régions, à savoir l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient, et l'Europe et l'Amérique latine. Il est chargé de la direction exécutive des opérations de maintien de la paix. Il traite avec les parties au conflit, les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ainsi que les organisations régionales pertinentes, notamment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des États américains (OAS). Il s'acquitte des obligations du Secrétaire général s'agissant de rendre compte aux organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies. Il s'occupe également des aspects de fond de la politique générale de maintien de la paix. Il coopère étroitement avec le Bureau de la planification et de l'appui, contribuant quant au fond aux travaux de la Division de la planification et de la Division de l'administration et de la logistique des missions. Il participe aux travaux du Groupe des politiques et de l'analyse et du Groupe des enseignements tirés des missions et assure la coordination avec les Départements des affaires politiques et humanitaires, le Bureau des affaires juridiques, le Département de l'information ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organisations s'il y a lieu.

18. La responsabilité de chacune des opérations de maintien de la paix incombe à un "bureau de secteur" qui regroupe un ou plusieurs responsables, aidés par un ou plusieurs officiers traitants (missions). De façon générale, ces derniers s'occupent des questions opérationnelles et politiques connexes quotidiennes affectant le mandat des missions et le déroulement des opérations, ainsi que d'un éventail d'autres questions notamment d'ordre militaire, logistique, administratif, humanitaire, électoral et juridique.

19. Il est proposé de doter ce bureau d'un total de 36 postes, 18 financés par prélèvement sur le compte d'appui (soit une réduction de 8 postes par rapport aux 26 postes actuellement financés sur ce compte) et 18 par prélèvement sur le budget ordinaire. Ces postes sont répartis de la façon suivante :

### Bureau du Sous-Secrétaire général (opérations)

20. Le Sous-Secrétaire général supervise et dirige les divisions régionales et assure la direction exécutive et politique des opérations de maintien de la paix; il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer et mettre en oeuvre les politiques et procédures (tant politiques qu'administratives) permettant au Département des opérations de maintien de la paix en général et au Bureau des opérations en particulier de mener à bien leur mission; il maintient le contact avec les parties au conflit, les membres du Conseil de sécurité et les pays fournissant des contingents; il assure la coordination avec les chefs des départements et bureaux, et fait partie de l'Équipe spéciale du Secrétaire général pour les opérations des Nations Unies.

21. La création de cinq postes, dont quatre financés sur le budget ordinaire (1 SSG, 1 P-5, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et un poste d'agent des services généraux financé sur le compte d'appui, permettrait au

Bureau de disposer d'un assistant spécial (P-5), d'un spécialiste des questions politiques (P-3) et de deux agents des services généraux lui fournissant des services de secrétariat. Deux postes (1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) ont été supprimés.

#### Division de l'Afrique

22. La Division de l'Afrique est responsable de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM) et de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Il est proposé de doter la Division de 13 postes, dont 8 financés sur le budget ordinaire (1 D-2, 2 D-1, 1 P-4 et 4 postes d'agent des services généraux) et 5 sur le compte d'appui (3 P-4 et 2 postes d'agents des services généraux). Trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) ont été supprimés.

#### Division de l'Asie et du Moyen-Orient

23. Cette division est responsable de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, de la MONUT, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Il est proposé pour cette division un total de 10 postes, dont 3 financés sur le budget ordinaire (1 D-2, 1 P-5 et 1 P-3) et 7 sur le compte d'appui (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Un poste d'agent des services généraux a été supprimé.

#### Division de l'Europe et de l'Amérique latine

24. Cette division est responsable de la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA), de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), de la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU), de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Neuf postes sont demandés pour cette division, dont trois seront financés par prélèvement sur le budget ordinaire (1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3) et six sur le compte d'appui (2 P-5, 1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux). Un poste d'agent des services généraux a été supprimé.

25. Les trois divisions susmentionnées bénéficient de l'assistance de huit officiers militaires détachés à titre gracieux et chargés de surveiller l'évolution des opérations militaires dans la zone de la mission, de donner des conseils sur toutes les questions militaires, notamment instructions permanentes, déploiement des contingents et de leurs équipements, observateurs militaires, et d'assurer la liaison avec les missions permanentes des gouvernements qui fournissent des contingents en ce qui concerne leurs unités et effectifs militaires.

26. Le volume de travail est fonction du nombre et de la complexité des opérations actives de maintien de la paix. On dénombre actuellement 16 missions sur le terrain, dont une (la MINUAR) s'achèvera vraisemblablement et une autre (la MINUHA) sera prorogée après révision de son mandat. Les caractéristiques des opérations de maintien de la paix sont très variées, tant du point de vue de la complexité que de la charge de travail, et il est impossible de les résumer en une seule formule. Par exemple, alors qu'il existe une corrélation générale entre le nombre de pays qui fournissent des contingents et la charge de travail, un seul de ces pays peut bénéficier d'une plus grande attention que tous les autres réunis, en raison de ses besoins nationaux ou de son rôle dans la mission. En outre, l'intensité de l'activité est irrégulière, car elle est fonction des événements politiques ou militaires. Certaines opérations se trouvent dans des situations de crise permanentes et d'évolution constante et d'autres doivent affronter des crises récurrentes. Même les missions habituellement stables traversent des périodes d'activité intense. Il est en outre impossible d'évaluer la charge de travail du Bureau en termes de rendement, l'essentiel de son action n'étant pas quantifiable.

27. En cas de nouvelle suppression de postes, le Bureau ne pourrait plus traiter que les affaires les plus urgentes et importantes, à savoir celles qui ont un effet direct sur la capacité d'une opération à s'acquitter de son mandat, à gérer les crises (par exemple, reprise des combats) et les questions qui ont une incidence sur les rapports de l'Organisation avec les gouvernements. La capacité d'innovation et d'élaboration de concepts, notamment en ce qui concerne la doctrine du maintien de la paix, serait encore réduite. Le contrôle et la supervision des opérations sur le terrain (l'élément "conduite des opérations" du dispositif de commandement et de conduite des opérations) en pâtirait et la coordination avec les autres départements serait affaiblie.

### 3. Bureau de la planification et de l'appui

28. Le Bureau de la planification et de l'appui comprend le Bureau du Sous-Secrétaire général, la Division de la planification et la Division de l'administration et de la logistique des missions. Il est proposé de doter ce bureau d'un total de 198 postes dont 27 seront financés sur le budget ordinaire (16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 11 postes d'agent des services généraux), quatre sur des fonds extrabudgétaires (3 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) et 167 sur le compte d'appui (60 postes d'administrateur et 107 postes d'agent des services généraux). En outre, 95 militaires détachés à titre gracieux sont affectés à ce bureau, ce qui porte à 293 le total des effectifs.

#### Bureau du Sous-Secrétaire général (planification et appui)

29. Le Sous-Secrétaire général est chargé de la planification, de la supervision et de la gestion des activités des unités responsables de l'administration, de la logistique et de la planification sur le terrain. Il exerce la fonction de conseiller principal du Secrétaire général adjoint pour toutes les questions relatives à la planification et au soutien des missions sur le terrain, y compris le personnel, les questions financières, la logistique et la livraison des fournitures, le matériel et les services, le génie, les communications sur le théâtre des opérations, la bureautique et la coordination

des séminaires et ateliers de formation organisés à l'intention de la police civile, le déminage et les aspects militaires des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Quatre postes supplémentaires sont demandés pour ce bureau, dont deux seront financés sur le budget ordinaire (1 SGA et 1 P-5) et deux postes d'agent des services généraux sur le compte d'appui. Un officier détaché à titre gracieux est affecté à ce bureau, ce qui porte à cinq le total des effectifs.

#### Division de la planification

30. La Division de la planification est dirigée par le conseiller militaire et c'est un conseiller militaire adjoint qui est chargé de superviser ses activités au jour le jour. Il est demandé de supprimer 11 postes (8 P-4 et 3 P-3) et de ramener à 20 le nombre total de postes de cette division, dont quatre seront financés sur le budget ordinaire (1 D-1, 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux), quatre sur des fonds extrabudgétaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et 12 sur le compte d'appui (3 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 7 postes d'agent des services généraux). En outre, 35 militaires détachés à titre gracieux, dont trois sous-officiers, sont également affectés à cette division, ce qui porte à 55 le total de ses effectifs.

31. Elle a pour responsabilité de définir le concept d'opération et de logistique des nouvelles missions de maintien de la paix et de proposer des modifications du concept en fonction des mandats révisés des opérations en cours; d'élaborer des plans pour une mise en oeuvre homogène et une intégration efficace des aspects politiques, militaires et humanitaires des plans d'opérations généraux des missions de maintien de la paix; de concevoir des concepts, procédures et méthodes de planification et des modalités pratiques pour les appliquer à des situations concrètes; d'élaborer un système d'arrangements relatifs aux forces en attente afin d'accroître la capacité d'intervention de l'Organisation en cas de crise; d'analyser et d'évaluer les informations recueillies dans les missions en cours et terminées, afin d'en tirer des enseignements pour les opérations en cours ou à venir et d'établir des plans d'urgence en vue de missions éventuelles par l'analyse de la situation dans les zones de conflits potentielles; de préparer et d'organiser une ossature de capacité d'État-major pour les forces en attente, laquelle serait déployée lors de la phase de démarrage de toute nouvelle mission; et de fournir des informations au chef de la Division de la planification afin de l'aider à définir des orientations stratégiques.

32. La Division comprend plusieurs unités administratives distinctes, à savoir le Service de la planification des missions, le Groupe de la police civile, le Groupe de déminage, le Groupe des enseignements tirés des missions, le Groupe médical et le Groupe de la formation.

#### Division de l'administration et de la logistique des missions

33. La Division de l'administration et de la logistique des missions fournit un appui administratif et un soutien logistique aux opérations de maintien de la paix et autres missions sur le terrain. Il est proposé de doter la Division de 174 postes, dont 23 seront financés sur le budget ordinaire (12 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 11 postes d'agent des

services généraux) et 151 sur le compte d'appui (55 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 96 postes d'agent des services généraux, dont 5 de première classe). Ces 151 postes comprennent 5 postes P-5 supplémentaires (1 poste P-5 qu'il est proposé de transférer des services opérationnels du Département des opérations de maintien de la paix, 3 reclassifications à P-5 et 1 poste P-5 supplémentaire nouvellement créé), le transfert de huit postes (1 P-4, 1 P-3 et 6 postes d'agent des services généraux) relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines et la suppression de 11 postes (1 P-4, 6 P-3, 2 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux). En outre 59 militaires détachés à titre gracieux sont affectés à la Division, ce qui porte à 235 le total des effectifs.

#### Bureau du Directeur

34. Le Bureau du Directeur est chargé de la coordination centrale de l'ensemble des activités de la Division et il assure la liaison avec les autres départements du Secrétariat et les représentants des États membres. Il est proposé de doter le Bureau de huit postes dont quatre seront financés sur le budget ordinaire (1 D-2, 1 D-1, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) et quatre au compte d'appui (1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux). Un poste P-3 a été supprimé.

#### Service de gestion financière

35. Le Service de gestion financière fait fonction de bureau de coordination pour la planification des ressources, la gestion des arrangements financiers, y compris la liquidation des comptes des missions sur le terrain. Le Service fournit un appui à la gestion financière courante des missions de maintien de la paix et autres missions sur le terrain. Il est également responsable de l'examen et de la vérification de toutes les demandes de remboursement et d'indemnisation relatives aux opérations de maintien de la paix, y compris celles présentées par les pays qui fournissent des contingents (remboursements de fournitures et de services, indemnisations en cas de décès et d'invalidité et remboursements au titre de l'utilisation du matériel appartenant aux contingents). Il coordonne également l'application de modalités de contrôle interne et de vérification concernant les missions sur le terrain.

36. Le Service de gestion financière a été réorganisé en trois unités administratives : un bureau du chef de service, une section de gestion financière et une section d'administration des demandes de remboursements et d'informatique de gestion. Il est proposé d'affecter au Service 38 postes dont 6 seront financés sur le budget ordinaire (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 3 postes d'agent des services généraux) et 32 sur le compte d'appui (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 1 P-2 et 17 postes d'agent des services généraux dont un de 1re classe). Sept postes ont été supprimés (4 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux) et un poste P-5 a été transféré des services opérationnels du Département des opérations de maintien de la paix. Une "équipe de liquidation", comprenant un fonctionnaire des finances (P-3) et un assistant (finances) (poste d'agent des services généraux), pour superviser et contrôler les tâches relatives à la liquidation des comptes des missions est également prise en considération. Ces postes sont différents des postes techniques financés sur le budget de liquidation des missions. En outre, 20 militaires détachés à titre gracieux,

sont affectés au Service de gestion financière, ce qui porte à 58 le total des effectifs.

#### Service de la logistique et des communications

37. Le Service de la logistique et des communications gère les moyens nécessaires aux déplacements et à l'entretien des forces; assure les transports aériens, terrestres et maritimes; définit les besoins en matière de communications et de services informatiques; veille à l'approvisionnement alimentaire et à la mise en place d'antennes médicales pour toutes les opérations sur le terrain. Il détermine les besoins, établit les spécifications génériques et arrête les méthodes d'approvisionnement; prépare, traite et présente des demandes pour l'acquisition de biens, fournitures et services auprès du secteur privé ou d'États membres au titre de la "lettre d'attribution"; élabore et évalue les spécifications techniques et contractuelles ainsi que les propositions; offre des conseils techniques aux missions sur le terrain; effectue des études de produit sur les articles les plus demandés et des études de rentabilité; gère les stocks des missions et tient à jour les inventaires de toutes les missions.

38. Le Service de la logistique et des communications comprend cinq sections : logistique, approvisionnements, transports, génie et services électroniques. Il est proposé de doter le Service de 66 postes dont 3 seront financés sur le budget ordinaire (1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux) et 63 sur le compte d'appui (1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 8 P-3 et 37 postes d'agent des services généraux, dont 2 de 1re classe). Il est tenu compte de la proposition tendant à créer trois postes P-5 supplémentaires et à supprimer six postes (1 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux).

39. Trente-six militaires détachés à titre gracieux sont également affectés au Service de la logistique et des communications, ce qui porte à 102 le total des effectifs.

#### Service de la gestion du personnel

40. Le Service de la gestion du personnel définit les besoins en effectifs de la composante civile des missions sur le terrain. Il veille à ce que les politiques et pratiques de l'Organisation relatives aux affectations, au recrutement et à la gestion du personnel civil sur le terrain soient dûment respectées; il assure l'établissement, en temps voulu, des tableaux d'effectifs proposés pour les nouvelles missions ou les missions élargies conformément aux plans d'opérations arrêtés sur la base des décisions du Conseil de sécurité; il garantit les dotations en effectifs des missions sur le terrain, dans les délais impartis; il coordonne les demandes d'informations des organisations intergouvernementales et des groupes spécialisés ainsi que des représentants des États Membres. Le service comprend deux sections : la Section de l'administration des dossiers et la Section du recrutement et des affectations.

41. Il est proposé de doter le Service de 62 postes, dont 10 seront financés sur le budget ordinaire (1 P-3, 3 P-2 et 6 postes d'agent des services généraux) et 52 sur le compte d'appui (1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 39 postes d'agent des services généraux dont 2 de 1re classe). Il est procédé au

transfert, déjà approuvé, d'un poste D-1 du Bureau du Directeur pour le Chef d'équipe des officiers des opérations, à la création d'un poste P-5 supplémentaire et au transfert de huit postes (2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux) relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines. Trois militaires détachés à titre gracieux sont également affectés à ce service, ce qui porte à 65 le total des effectifs.

B. Département de l'administration et de la gestion

42. Le Département de l'administration et de la gestion assure la prestation de services d'appui logistique aux missions de maintien de la paix et à d'autres missions sur le terrain, dans les domaines des finances, du personnel, de la logistique et autres questions administratives. Le Département de l'administration et de la gestion, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements et bureaux, contribuent à l'effort commun chacun assumant des responsabilités distinctes et bien délimitées. Le Département de l'administration et de la gestion est chargé de mettre au point des politiques et procédures concernant les questions financières et budgétaires ainsi que les questions relatives aux ressources humaines, aux achats et à d'autres aspects administratifs des opérations de maintien de la paix, et d'en contrôler l'application.

43. À la suite d'une réduction nette de 22 postes (2 P-4, 5 P-3 et 15 postes d'agent des services généraux), soit 15,6 % du total actuel de 141 postes, le Département de l'administration et de la gestion compterait 119 postes financés par prélèvement sur le compte d'appui. Ce chiffre tient compte du transfert de huit postes relevant précédemment du Bureau de la gestion des ressources humaines, qui s'ajoute au précédent transfert de trois postes au Département des opérations de maintien de la paix (2 en provenance du Bureau de la gestion des ressources humaines et 1 du Service administratif du Département de l'administration et de la gestion).

1. Bureau de la gestion financière/Bureau du Secrétaire général adjoint

44. Il est proposé de doter le Bureau de la gestion financière de sept postes financés sur le compte d'appui qui se répartissent entre le Service des contributions (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux) et la Trésorerie (1 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Ce chiffre tient compte de la suppression d'un poste d'agent des services généraux. Le Bureau de la gestion financière compte 18 postes inscrits au budget ordinaire (8 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 10 postes d'agent des services généraux) et huit postes financés sur des fonds extrabudgétaires (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux).

45. Les postes du Service des contributions financés sur le compte d'appui représentent 25 % des postes d'administrateur et 20 % des postes d'agent des services généraux. Le nombre total de postes assignés à ce service est de quatre postes d'administrateur et cinq postes d'agent des services généraux. Le Service des contributions est chargé notamment : a) de calculer les contributions des États Membres au titre du budget ordinaire de l'ONU, du budget

de chaque opération de maintien de la paix, et du budget des organes créés par traité pour lesquels le Secrétaire général est tenu d'assurer des services; b) d'établir et d'envoyer les avis de recouvrement des quotes-parts; c) d'enregistrer les annonces de contribution aux fonds d'affectation spéciale et d'assurer le service des conférences d'annonce de contributions; d) d'encaisser les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires des gouvernements, d'établir les avis d'encaissement et d'enregistrer ces contributions dans les comptes correspondants; e) d'établir des rapports périodiques sur les contributions reçues, à savoir 12 rapports mensuels sur l'état des contributions (documents paraissant sous la cote ST/ADM/SER.B/...), 12 listes mensuelles des contributions non acquittées, classées par ordre décroissant, 24 rapports récapitulatifs bimensuels sur les paiements et les contributions non acquittées des 15 pays dont la quote-part est la plus élevée et des rapports quotidiens, par compte et par État Membre, des contributions reçues; f) d'établir de nombreux rapports spéciaux et de répondre aux demandes d'information émanant de l'Assemblée générale, d'États Membres et d'autres services du Secrétariat, selon que de besoin; et g) d'établir des lettres de rappel aux États Membres qui ne se sont pas acquittés de leur contribution et, en fin d'année, des lettres destinées aux États Membres qui risquent de tomber sous le coup de l'Article 19 de la Charte l'année suivante.

46. La redéfinition, la rationalisation ou la liquidation de certaines opérations de maintien de la paix prévues pour 1996 ne devraient guère entraîner une réduction du volume de travail du Service des contributions se rapportant aux opérations de maintien de la paix. La quantité de travail que représentent le calcul et la fixation d'une quote-part est le même, quelle qu'en soit la valeur en dollars. Il en est de même pour l'encaissement des contributions. En outre, du fait du système de paiement des quotes-parts, les contributions demeurent exigibles bien après la fin d'une opération, d'où une charge de travail supplémentaire. Même si le nombre d'opérations de maintien de la paix en cours diminue en 1996, le seul effet éventuel concernera le nombre de nouveaux avis de mise en recouvrement à établir. Cette baisse ne sera pourtant pas d'une ampleur suffisante pour modifier la place des opérations de maintien de la paix dans le volume de travail total du Service.

47. Les cinq postes de la Trésorerie financés sur le compte d'appui font partie de la dotation totale, à savoir sept postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux. Les activités de la Trésorerie couvrent notamment les domaines suivants, qui sont directement touchés par les opérations de maintien de la paix : a) ouverture et gestion de comptes bancaires, notamment changements de la liste des personnes autorisées à signer les instruments financiers; b) paiements, par chèque ou virement télégraphique; c) établissement et/ou traitement d'avis d'encaissement et de bons de caisse; d) achat de devises; et e) investissement des fonds à court terme.

## 2. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

### Division du financement du maintien de la paix

48. La Division du financement du maintien de la paix est chargée de mettre au point et de contrôler l'application des politiques concernant tous les aspects

/...

de la budgétisation et du financement des opérations de maintien de la paix financées par prélèvement sur des comptes spéciaux. En consultation avec le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements et bureaux concernés, la Division est chargée de veiller à la mise au point, à l'application et à l'utilisation de méthodes et de démarches normalisées pour l'estimation du montant des ressources nécessaires au financement des opérations de maintien de la paix. Elle arrête les politiques et procédures relatives à l'utilisation des fonds dont l'attribution à des directeurs de programme a été approuvée. Elle fixe également des directives et établit des procédures concernant l'acceptation et l'utilisation de contributions volontaires destinées aux opérations de maintien de la paix.

49. À cet égard, la Division du financement du maintien de la paix est chargée de se faire communiquer et d'étudier des propositions émanant des services administratifs de chaque mission et du Département des opérations de maintien de la paix, et par la suite, d'établir et de présenter à l'Assemblée générale les rapports du Secrétaire général sur le financement et l'exécution du budget de toutes les opérations de maintien de la paix, ainsi que les rapports sur le financement des besoins logistiques au Siège financés par prélèvement sur le compte d'appui. En outre, elle est responsable de l'établissement et/ou de l'approbation d'autres rapports concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix. Après la publication de ces rapports, elle est chargée de présenter et de défendre les propositions de financement du Secrétaire général dans le cadre de réunions des organismes intergouvernementaux concernés, avec la participation du Département des opérations de maintien de la paix et d'autres départements et bureaux, s'il y a lieu.

50. La Division établit, selon que de besoin, des états d'incidences financières qui seront insérés dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité ou publiés sous forme d'additifs à ces rapports concernant les changements de mandat ou les modifications opérationnelles prévus pour des missions en cours ou lorsque de nouvelles opérations sont envisagées.

51. À la suite des décisions d'ouvertures de crédits ou d'autorisations d'engagements de dépenses de l'Assemblée générale, la Division est chargée de transmettre les avis d'allocation de crédit requis aux services administratifs des missions sur le terrain et au Département des opérations de maintien de la paix au Siège, et de contrôler l'utilisation de ces crédits afin d'en garantir un usage rationnel et économique.

52. La Division met au point des politiques et procédures relatives à l'utilisation de crédits financiers; contrôle la trésorerie des comptes spéciaux destinés aux opérations de maintien de la paix et recommande l'investissement à court terme de liquidités de chacun des comptes spéciaux dont on n'a pas besoin dans l'immédiat; elle examine et recommande, en fonction des données de trésorerie disponibles, le paiement ou l'inscription aux comptes créditeurs des montants certifiés qui doivent être remboursés à des gouvernements en règlement de leurs créances; assure les services fonctionnels nécessaires pour les réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, lorsque ces organes examinent des questions relatives au financement des activités de maintien de la

paix; assure la liaison et organise des consultations avec les gouvernements au sujet des politiques et pratiques financières suivies dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

53. Trente-cinq postes sont proposés pour cette division, suite à la suppression de cinq postes (2 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Les sept postes permanents qu'il est proposé de financer sur le budget ordinaire sont comptés dans les 35 postes mentionnés ci-dessus. Ils se répartissent comme suit : quatre au Bureau du Directeur (1 D-2, 1 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux); cinq au Groupe des politiques et de la normalisation (1 D-1, 1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux); sept à la Section de l'Afrique (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux); neuf à la Section de l'Asie et du Moyen-Orient (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux); et 10 à la section de l'Europe et de l'Amérique latine (1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux).

#### Division de la comptabilité

54. À la suite de la suppression de 4 postes (1 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux), il est proposé que la Division bénéficie d'un transfert de 19 postes du compte d'appui. Elle entretient des relations financières directes avec chaque mission : elle examine et établit les bordereaux correspondant à chaque demande d'envoi de fonds ou aux comptes d'avances temporaires, et traite un grand nombre de bordereaux interservices émanant du monde entier, approuve tous les engagements de dépenses faits au Siège aux fins de leur comptabilisation, et gère un nombre croissant d'opérations de remboursement des États Membres qui fournissent des contingents et de l'équipement. En outre, elle est chargée d'examiner les comptes de chaque mission, d'établir des états financiers pour chaque période de mandat et de répondre aux demandes d'information des vérificateurs, ainsi que de l'apurement de chaque compte bancaire et de diverses autres opérations financières qui doivent être traitées par lots et saisies dans le système de comptabilité.

55. La Division s'occupe du versement des traitements et salaires de tous les membres du personnel recruté sur le plan international, y compris des membres de l'ONU ou d'autres organismes des Nations Unies qui sont envoyés en mission, et traite l'ensemble des décaissements relatifs aux activités de maintien de la paix. La Section des assurances administre les plans d'assurance maladie et d'assurance-vie des Nations Unies souscrits par le personnel des opérations de maintien de la paix et prévoit les plans d'assurance responsabilité civile au titre des véhicules, aéronefs et autres moyens utilisés dans les zones d'opération. Elle est responsable de la mise en place, du fonctionnement et du renforcement du système de comptabilité des bureaux extérieurs, qui est maintenant utilisé par les missions de maintien de la paix pour la comptabilité et l'établissement des états de paie. Pour les cinq sections concernées (comptabilité centrale, paiements, comptabilité des activités opérationnelles, services d'appui informatique et assurances), la Division dispose de 73 postes financés par le budget ordinaire (24 postes d'administrateur et 49 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1re classe) et 35 financés par des sources extrabudgétaires (11 postes d'administrateur et 24 postes d'agent des services généraux, dont 4 de 1re classe).

### 3. Bureau de la gestion des ressources humaines

56. Il est proposé de transférer du compte d'appui au Bureau de la gestion des ressources humaines 14 postes répartis comme suit : 9 pour la Division des services opérationnels (3 P-3, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux) et 5 pour la Division des services médicaux et de l'assistance au personnel (1 P-5, 1 P-4 et 3 postes d'agent des services généraux). Le transfert de ces 14 postes tient compte du redéploiement de 8 postes (2 P-4, 1 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux) de la Division des services opérationnels au Département des opérations de maintien de la paix, qui résulte de la délégation de pouvoirs concernant les questions relatives au personnel, ainsi que de la suppression de 2 postes d'agent des services généraux. Les autres ressources disponibles se répartissent comme suit : Division des services opérationnels – 62 postes (24 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 30 postes d'agent des services généraux imputés sur le budget ordinaire; 7 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux financés au moyen de ressources extrabudgétaires); Division des services médicaux et de l'assistance au personnel – 33 postes (6 postes d'administrateur et 16 postes d'agent des services généraux imputés sur le budget ordinaire; 2 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux financés au moyen de ressources extrabudgétaires).

57. Le Bureau de la gestion des ressources humaines est chargé du classement des postes et de l'organisation d'enquêtes sur les conditions salariales dans les zones de mission. Il est également responsable du recrutement de personnel de remplacement dans les cas où les mouvements de personnel sont très fréquents, de la politique à suivre en ce qui concerne le personnel fourni à titre gratuit et le personnel contractuel recruté sur le plan international, de la gestion de détail de la mission, et il doit répondre aux nombreuses demandes de conseils et aux questions relatives à l'interprétation du règlement du personnel. Il remplit des fonctions médico-administratives de base : il dispense des conseils et apporte une assistance pour les évacuations ou les rapatriements médicaux du personnel des Nations Unies, des observateurs militaires, des membres de la police civile et des Casques bleus, il vérifie les factures médicales devant être payées par l'Organisation, il détermine l'aptitude physique du personnel civil à participer à la mission et valide les congés de maladie. Le Bureau procède à une évaluation de l'environnement médical sur le terrain, participe activement à la mise à jour des normes et directives relatives à l'appui médical, et fournit une information médicale dans le cadre des ateliers de préparation aux missions. Il planifie, met au point et fournit une large gamme de services d'aide aux membres du personnel affecté à des missions de maintien de la paix et à leurs familles, notamment des ateliers de préparation aux missions et une préparation psychosociale.

### 4. Bureau des services de conférence et services d'appui

#### Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité

58. Il est proposé de maintenir le poste P-4 de responsable de la coordination des mesures de sécurité, imputé sur le compte d'appui, ce qui porterait ainsi à 7 le nombre des postes affectés au Bureau du Coordonnateur (1 D-1, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux). Son titulaire étant le seul

/...

fonctionnaire du système des Nations Unies qui soit chargé de coordonner les activités visant à assurer la sécurité du personnel civil des missions de maintien de la paix, ce poste est indispensable si l'on veut que l'Organisation puisse intervenir de façon cohérente dans toute situation d'urgence.

#### Division des achats et des transports

59. Il est proposé d'imputer 37 postes sur le compte d'appui au titre de la Division, soit un poste d'agent des services généraux de moins par rapport aux 38 dont le Service des achats (missions) était doté précédemment. Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau en matière d'achats, le mode d'organisation et de gestion de la Division des achats et des transports a été entièrement remanié et la Division est désormais constituée de groupes d'achats par produits dotés de matériel moderne. La réduction, voire la cessation, des activités de certaines missions de maintien de la paix ne diminueront pas la charge de travail de la Division dans l'immédiat ou à court terme, la liquidation des comptes de missions complexes et le volume des activités liées au rapatriement des personnels civils et militaires affectés à ces missions représentant en fait beaucoup de travail. La Division est dotée de 71 postes imputés sur le budget ordinaire (16 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 55 postes d'agent des services généraux, dont 2 de première classe), de 5 postes d'agent des services généraux financés par des fonds extrabudgétaires et de 4 postes d'officiers détachés à titre gracieux.

60. La Division des achats et des transports sert de centrale d'achat à l'Organisation pour ce qui concerne la large gamme des produits et services dont les opérations de maintien de la paix et les missions hors siège ont besoin pour leurs opérations courantes et leur approvisionnement et qui ne peuvent être achetés sur place. Elle formule des politiques et des procédures; réunit des données et des informations sur la situation des marchés; met en place une base de données sur les marchés des biens et services et collabore à ce titre avec le Département des opérations de maintien de la paix et les missions hors siège; participe à l'évaluation des besoins et à des missions d'enquête technique et aide à former le personnel des missions affecté aux achats.

#### Groupe du courrier (Service des bâtiments)

61. Deux postes d'agent des services généraux ayant été supprimés, il est proposé d'imputer trois postes de cette catégorie sur le compte d'appui. Ces trois postes sont destinés à renforcer les moyens d'action du Groupe du courrier touchant les communications liées aux missions de maintien de la paix (messages codés, télécopies, câbles, télex et valise diplomatique). Le Service des bâtiments est doté de 81 postes imputés sur le budget ordinaire (1 P-2 et 80 agents des services généraux) et de 19 postes financés par des fonds extrabudgétaires (1 P-3 et 18 agents des services généraux).

#### Section des opérations de télécommunications (Division des services électroniques)

62. Un poste d'agent des services généraux ayant été supprimé, il est proposé d'imputer trois postes (1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux) sur le compte d'appui au titre de la Section des opérations de télécommunications. Ces

postes, qui permettront d'assurer divers services (envoi et réception de messages téléphonés et de messages chiffrés et installation de circuits de communication par satellites), aideront la Division à assurer le fonctionnement et l'entretien du réseau mondial de télécommunication, que les opérations de maintien de la paix utilisent 24 heures sur 24. La Section est dotée de 26 postes imputés sur le budget ordinaire (1 P-5 et 25 postes d'agent des services généraux) et de 10 postes d'agent des services généraux financés par des fonds extrabudgétaires.

C. Bureau des services de contrôle interne

Division de l'audit et du contrôle de gestion

63. Il est proposé d'imputer neuf postes sur le compte d'appui au titre de la Division (6 P-4, 2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) au lieu de 11, soit une réduction de deux postes (1 P-5 et 1 P-3). Les effectifs de la Division passeraient ainsi de 65 à 74. Sur les 65 postes actuels, 41 (soit 29 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 12 postes d'agent des services généraux, dont 7 de 1re classe) sont imputés sur le budget ordinaire et 24 (soit 16 postes d'administrateur et 8 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1re classe) sont financés par des fonds extrabudgétaires. On n'a pu obtenir de précisions sur les membres du personnel civil que les gouvernements ont prêté sans contrepartie à l'Organisation en raison de la très courte durée de leur affectation à la Division.

64. La Division de l'audit et du contrôle de gestion a consacré environ 1 800 journées de travail à la vérification des comptes des opérations de maintien de la paix en 1995 – soit moins que les 2 000 journées initialement prévues – car elle a dû reporter des travaux en 1996 ou en annuler pour pouvoir procéder à certaines vérifications de comptes sur le terrain. Ces travaux concernaient la liquidation des comptes de l'ONUMOZ et la vérification, sur le terrain, des comptes de la FINUL, de l'UNARDOL, de l'UNFICYP, de la FNUOD et de l'ONUST. Le plan de vérification des comptes pour 1996 prévoit que 2 000 journées de travail seront consacrées aux opérations de maintien de la paix.

65. Le plan de vérification des comptes pour 1996 tient compte de la future liquidation des comptes des Forces de paix des Nations Unies dans l'ex-Yougoslavie, de la MINUAR et de la MINUHA. En ce qui concerne les Forces de paix des Nations Unies, leurs comptes ne seront probablement pas liquidés avant la fin 1996. En effet, de par sa nature même, la vérification des comptes d'une mission non seulement ne prend pas fin à l'expiration du mandat de cette dernière mais se poursuit six mois au moins après la réduction de ses activités opérationnelles et exige même un surcroît de travail. À en juger par la liquidation des comptes de l'APRONUC, de l'ONUMOZ et d'ONUSOM II, il est impératif de suivre de près, du début à la fin, les opérations qui y sont liées. L'expérience a montré en effet que c'est à ce stade précis que l'Organisation risque le plus de perdre des avoirs. Il faut donc que, d'un bout à l'autre de l'opération de liquidation, les vérificateurs des comptes vérifient minutieusement l'exactitude des états de compte définitifs de la mission; examinent soigneusement les paiements et les décaissements; vérifient fréquemment les comptes d'avances en liquide jusqu'à leur clôture; procèdent à

l'inventaire physique des biens non consommables de manière à pouvoir comptabiliser les avoirs et à établir avec précision quels éléments de matériel appartiennent aux contingents; et veillent à ce que la cession des avoirs se fasse dans de bonnes conditions afin d'éviter les gaspillages qui se sont produits lorsque l'APRONUC et ONUSOM II ont cessé leurs activités. Il faut aussi qu'ils examinent systématiquement toutes les opérations inscrites au passif du bilan de la mission afin que seules les dettes dûment justifiées soient acquittées et toutes les autres soient annulées et qu'ils étudient de près les effets à recevoir et les avances non remboursées afin de faciliter la rentrée des fonds correspondants.

66. Autre question importante qui demande à être examinée de près, c'est la manière dont les avoirs des missions qui cessent leurs activités sont emballés et expédiés vers la base logistique de l'ONU à Brindisi et dont ils sont ensuite traités sur place (réception, inspection, procédures de stockage et contrôles); il faudrait aussi s'assurer qu'il est établi des inventaires précis de ces avoirs.

67. Les besoins en matière de vérification des comptes d'une mission de maintien de la paix durant la phase de liquidation, étant fonction non pas du volume des dépenses courantes de fonctionnement de la mission mais, essentiellement, de la valeur de ses actifs, le nombre des postes de vérificateur des comptes nécessaires ne saurait être déterminé sur la base des recettes provenant du compte d'appui, dont le montant est lui fonction de ces dépenses. On ne peut donc réduire le nombre de ces postes et les activités de vérification de comptes que très longtemps après que la mission en question a réduit ses activités opérationnelles.

#### D. Cabinet du Secrétaire général

68. Par sa décision 50/473, l'Assemblée générale a créé le poste temporaire de conseiller spécial auprès du Secrétaire général, dont le coût est imputé sur le compte d'appui. Outre ce poste, trois postes (1 D-2, 1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux) resteront nécessaires. Un poste P-4 est supprimé. Les postes en question servent à appuyer les activités que mène le Secrétaire général en matière de maintien de la paix, conformément au mandat qui lui a été confié par les organes principaux, et qui consistent notamment à donner des orientations générales aux départements chargés au premier chef des opérations de maintien de la paix et à coordonner les activités de divers programmes et entités du système des Nations Unies qui ont des incidences sur certains aspects des opérations de maintien de la paix ou contribuent au déroulement de ces dernières.

69. Outre les postes susmentionnés, le Cabinet du Secrétaire général est doté de 86 postes dont le coût est imputé sur le budget ordinaire (50 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 36 postes d'agent des services généraux, dont quatre de 1re classe).

E. Bureau des affaires juridiques

Division des questions juridiques générales

70. Trois des postes affectés à la Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques sont imputés sur le compte d'appui. Il faut absolument conserver ces postes, la charge de travail de la Division concernant le maintien de la paix devant ne pas changer, sinon augmenter en fonction de la redéfinition, de la rationalisation ou de l'expiration éventuelles du mandat des opérations en cours. Toute diminution du nombre de ces postes entraînerait une réduction des activités d'appui et d'assistance juridiques indispensables au règlement des nombreux problèmes qui ne manqueraient pas alors de se poser et pourrait avoir des conséquences, financières et autres, extrêmement graves pour l'Organisation.

71. À l'heure actuelle, la Division des questions juridiques générales compte 20 avocats, y compris ceux (au nombre de 3) dont les postes sont financés par le compte d'appui, et 9 agents des services généraux. Elle est divisée en quatre groupes de travail comportant quatre avocats en moyenne et s'occupant respectivement : a) des opérations d'appui au maintien de la paix; b) des gros contrats d'achat; c) de la gestion administrative; et d) des questions institutionnelles. Chacun de ces groupes est supervisé par l'un des deux D-1, la direction et la supervision générales étant assurées par le Directeur de la Division. Les avocats sont censés consacrer la moitié de leur temps au moins au travail du groupe dont ils font partie et le reste aux travaux des autres groupes s'il y a lieu, afin de permettre à la Division de s'acquitter des tâches qui lui incombent.

72. Selon les statistiques établies à ce jour, les demandes d'appui et d'assistance juridiques relatives aux activités concernant le maintien de la paix ont accru la charge de travail de la Division de plus de 40 % les quatre dernières années. Près de la moitié des travaux de celle-ci a trait aux opérations de maintien de la paix ou en découle et porte sur des questions concernant aussi bien les achats que les plaintes portées contre l'Organisation relativement auxdites opérations en passant par les litiges commerciaux généralement liés à la fourniture des biens et services nécessaires à leur déroulement, y compris la liquidation des biens et avoirs des missions lorsque celles-ci réduisent ou cessent leurs activités.

73. À supposer que les opérations de maintien de la paix menées par l'Organisation deviennent moins nombreuses, les demandes d'appui et d'assistance juridiques liées à leurs activités ou en découlant ne fléchiront pas pour autant dans un avenir prévisible. En effet, comme l'expérience l'a montré, dès que les entreprises contractantes sont informées qu'une mission, avec les possibilités commerciales qu'elle offre, est appelée à cesser ses activités, elles commencent à déposer des réclamations dont il eût été possible de s'occuper si la mission s'était poursuivie. L'avalanche de réclamations qui s'est abattue sur la Division lorsque le mandat d'ONUSOM II est venu à expiration illustre bien ce phénomène.

F. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

74. Le Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est doté d'un poste P-5 qui est imputé à la fois sur le compte d'appui et sur des fonds extrabudgétaires d'appui aux structures administratives. Compte tenu de la complexité et de l'augmentation importante des activités liées aux opérations de maintien de la paix, il est proposé de le doter de deux postes supplémentaires (1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux), qui renforceront l'appui dont le Comité a besoin pour pouvoir s'acquitter de l'examen des questions financières et budgétaires concernant les opérations de maintien de la paix dont il est chargé<sup>a</sup>.

75. Outre le poste P-5 susmentionné, le Comité consultatif est actuellement doté de huit postes imputés sur le budget ordinaire (4 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 4 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1re classe).

II. RESSOURCES NÉCESSAIRES AUTRES QUE LE PERSONNEL

Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)

76. Le montant de 260 000 dollars prévu, qui correspond à la base de ressources, permettrait au Comité de recruter du personnel temporaire en période de pointe et de remplacer provisoirement des membres du personnel en congé (160 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 100 000 dollars pour le Département de la gestion et de l'administration).

Heures supplémentaires

77. Le montant estimatif prévu (210 000 dollars), qui correspond à la base ressources, permettrait de financer le coût des heures supplémentaires prévues (140 000 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 70 000 dollars pour le Département de la gestion et de l'administration), coût qui est incompressible vu le caractère impératif des délais impartis aux activités d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Voyages en mission

78. Le montant prévu (80 000 dollars) permettrait au Département des opérations de maintien de la paix de mener les consultations et les négociations relatives aux dispositifs de mise en réserve et d'effectuer des missions d'inspection au dépôt de fournitures médicales en Norvège et à la base logistique de Brandisi ainsi que des inspections relatives au déminage. Le montant de 40 000 dollars permettrait à des fonctionnaires des finances de la Division du financement du maintien de la paix de se rendre sur les lieux où les opérations de maintien de la paix sont déployées afin d'évaluer sur place les besoins de financement de ces opérations.

Formation

79. Le montant estimatif prévu (500 000 dollars) permettrait au Département des opérations de maintien de la paix d'entreprendre les activités ci-après :

(Dollars)

- a) Séminaire de formation à l'intention des éléments de police civile déployés aux fins du maintien de la paix . . . . . 20 000  
(Coparrainé par le Gouvernement canadien)

80. Ce séminaire vise à la fois à accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix en familiarisant le personnel concerné avec les contraintes opérationnelles auxquelles il sera soumis et à doter les futures opérations de maintien de la paix des Nations Unies d'un personnel de police civile qualifié, capable de s'acquitter efficacement de ses responsabilités.

81. En coopération avec l'ONU, le Gouvernement canadien organisera un séminaire d'une semaine à l'intention d'une trentaine de participants venant de divers États Membres et fournira installations, moyens de transport sur place et nourriture et logement. L'ONU prendra à sa charge les frais de voyage et le coût de l'indemnité journalière de subsistance de trois instructeurs (fournis respectivement par le Groupe de la formation, le Groupe de la police civile et un État Membre) ainsi que le coût du matériel de formation. Les États Membres concernés prendront à leur charge les frais de voyage des participants au stage.

- b) Stage de formation d'instructeurs pour le maintien de la paix . . . . . 104 500  
(coparrainé par l'Organisation internationale du Travail (OIT) - Turin)

82. Ce stage vise à apprendre à un groupe d'éléments sélectionnés de la police militaire et civile qui ont déjà une expérience des opérations de maintien de la paix de l'ONU et qui suivent actuellement ou pourraient être appelés à suivre une formation spécifique au niveau national, à élaborer des méthodes et programmes de formation au maintien de la paix. On développera ainsi une conception internationale commune des besoins de formation en la matière dans le but d'améliorer les compétences techniques et pratiques des éléments de police militaire et civile fournis par les États Membres pour les opérations de maintien de la paix.

83. Un programme de formation d'instructeurs nationaux aura également l'avantage à long terme de donner aux pays concernés les moyens de satisfaire leurs besoins en matière d'appui à la formation. De ce fait, il sera également profitable à l'Organisation des Nations Unies, puisqu'il ne sera plus alors nécessaire de faire appel dans une aussi grande mesure aux équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation.

84. L'OIT fournira les installations et assurera des moyens de transport locaux ainsi que l'hébergement et la nourriture à tous les participants. L'ONU prendra en charge les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de ses

/...

spécialistes tandis que les États Membres assureront les frais de voyage de leurs stagiaires.

c) Séminaires d'appui à la formation au maintien de la paix

Amérique latine . . . . .	97 300
Afrique . . . . .	89 000

85. Le but de ces séminaires est de former un groupe d'éléments sélectionnés de police civile et militaire provenant de divers États Membres et ayant une expérience en matière de maintien de la paix, qui puissent apporter leur concours, sur demande, aux États Membres ayant un programme de formation au maintien de la paix. Un total de 30 membres des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation devraient ainsi être formés, qui, avec les 29 déjà formés en 1995, seraient disponibles d'ici à fin juin 1996 pour épauler, sur demande, les activités de formation au maintien de la paix entreprises par les États Membres ou pour dispenser une formation au maintien de la paix au siège des missions sur le terrain.

86. Le pays hôte fournira les installations nécessaires et prendra à sa charge l'hébergement et la nourriture de tous les participants. L'ONU prendra en charge les frais de transport des participants et de ses spécialistes (instructeurs) et fournira, le cas échéant, une certaine aide financière (bourses) à certains participants provenant d'États Membres.

87. Le séminaire pour l'Amérique latine devrait se tenir dans le courant du printemps 1996 au Brésil ou en Uruguay. Le séminaire pour l'Afrique pourrait se tenir au Ghana au début de l'automne 1996.

d) Entretien des équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation

(1er juin 1996-30 juin 1997) . . . . .	73 600
--	--------

88. Au paragraphe 50 de sa résolution 49/37, l'Assemblée générale demandait au Secrétaire général d'établir, à titre expérimental, un programme de coordination de la formation au maintien de la paix permettant d'organiser et d'envoyer rapidement sur place, sur la demande des États Membres, des équipes de formation pour épauler les activités de formation à l'échelon national. Trente-deux éléments de police militaire et civile provenant de 21 pays sont ainsi à la disposition de l'Organisation des Nations Unies pour une période de deux ans, et peuvent être appelés en cas de nécessité, tout en assumant leurs fonctions nationales normales. Le montant proposé, afin de poursuivre ce programme et de satisfaire les demandes d'aide à la formation au maintien de la paix émanant des États Membres, permettrait de fournir, dans des cas limités, une aide à la formation sur demande.

- e) Premier stage de formation des Nations Unies sur la gestion du matériel à l'intention du personnel chargé de la logistique . . . . . 50 500

89. L'objectif de ce stage consiste à former du personnel des Nations Unies à l'application de méthodes efficaces de gestion de la logistique et à constituer un groupe de base d'agents hautement qualifiés qui seraient en mesure de gérer efficacement le stock de matériel à l'aide d'un système électronique de gestion de matériel des Nations Unies. Ce stage devrait permettre d'améliorer considérablement la gestion des stocks, d'accélérer les procédures comptables, de définir clairement les responsabilités, de déterminer les stratégies de gestion et d'utiliser les ressources disponibles de la manière la plus rentable et la plus efficace possible.

- f) Conférence des Nations Unies sur l'appui médical aux opérations de maintien de la paix . . . . . 5 000  
(Coparrainée par le Gouvernement suisse)

90. Le Département des opérations de maintien de la paix organisera une Conférence des Nations Unies sur l'appui médical aux opérations de maintien de la paix à Genève. Coparrainée par le Gouvernement suisse, cette conférence a pour objectif de réunir les représentants du corps médical des États Membres qui fournissent des contingents pour : a) promouvoir à l'échelon international, un appui médical aux opérations de maintien de la paix et des normes en la matière; b) faire des recommandations concernant la formation médicale et le degré de préparation du personnel devant être affecté aux opérations de maintien de la paix; c) informer le système d'appui logistique médical des Nations Unies des besoins et questions d'ordre médical relatifs aux opérations de maintien de la paix; et d) échanger des données d'expérience (enseignements tirés).

- g) Impression et traduction de publications pour la formation au maintien de la paix . . . . . 60 100

91. Le montant proposé permettra de traduire et d'imprimer en anglais et en français les six publications relatives à la formation au maintien de la paix ci-après : Manuel de formation, Programme du cours de formation destiné à la police civile, Commander Logistics Handbook (Manuel de logistique du commandant), Bibliographie des Nations Unies sur le maintien de la paix, Stress Management et Guide du maintien de la paix des Nations Unies à l'usage du personnel subalterne.

Note

<sup>a</sup> Voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. I, par. 1.13 et tableau 1.9.

ANNEXE III

Indicateurs du volume de travail

A. Département des opérations de maintien de la paix

BUREAU DE LA PLANIFICATION ET DE L'APPUI

Division de l'administration et de la logistique des missions  
Service de gestion financière

FONCTIONS À ACCOMPLIR PAR LE SERVICE DE GESTION FINANCIÈRE EN 1996

Bureau du chef de service

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef	Chef adjoint	Adminis- trateurs	
		(jours de travail)			
<u>Coordination des politiques</u>					
1	Élaborer et coordonner les politiques et procédures budgétaires et financières	7	5	85	Élevé
2	Assurer la liaison entre le Département des opérations de maintien de la paix et les autres départements de l'ONU pour les questions budgétaires et financières			40	Élevé
3	Représenter le Département aux réunions de la Cinquième Commission et du CCQAB sur les questions budgétaires et financières	52	38	12	Élevé
4	Fournir une orientation et un appui aux chefs de l'administration et aux chefs de la Section des finances des missions	16	3	6	Élevé
5	Recommander et introduire des changements dans les procédures comptables et les mécanismes d'information financière existants	9		18	Faible
6	Réviser les politiques financières en tenant compte de l'expérience acquise sur le terrain	9	9	4	Faible
7	Participer aux réunions interdépartementales et départementales	64	45	38	Élevé
8	Servir d'interlocuteur principal aux représentants des pays fournissant des contingents pour les questions financières, les demandes de remboursement, le matériel appartenant aux contingents, les décès et les cas d'invalidité	18	7	30	Moyen
<u>Planification stratégique</u>					
9	Assumer la responsabilité de la planification financière stratégique et de l'élaboration des politiques pour le Département des opérations de maintien de la paix, sous la direction du directeur de la Division de l'administration et de la logistique des missions	10	10	25	Faible
10	Proposer des initiatives visant à assurer avec efficacité la planification, l'établissement du budget et l'application des règles financières des missions	8	12	15	Faible
11	Superviser l'élaboration en cours d'une formule uniformisée de présentation des budgets pour les missions et l'application des règles du manuel des coûts standard	6	12	12	Moyen
<u>Encadrement et supervision du personnel</u>					
12	Établir le programme de travail du Service de gestion financière	5	2	5	Élevé
13	Examiner les méthodes de travail et les mesures de contrôle afin de déterminer les changements nécessaires	10	4	20	Élevé

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef	Chef adjoint	Adminis- trateurs	
		(jours de travail)			
14	Fournir une orientation au personnel du Service de gestion financière dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes	14	12		Élevé
15	Examiner et approuver les résultats obtenus par le Service	12	28	72	Élevé
16	Contrôler le rendement du personnel du Service de gestion financière	8	12		Élevé
<u>Vérification des comptes et contrôle interne</u>					
17	Assurer la liaison avec les vérificateurs internes des comptes, les commissaires aux comptes et les fonctionnaires des finances et discuter avec ces derniers des procédures en matière de comptabilité, de contrôle financier et d'établissement des rapports		1	32	Moyen
18	Examiner les rapports de vérification des comptes des missions et les observations y relatives		3	46	Moyen
19	Coordonner l'élaboration d'une réponse de synthèse de la Division de l'administration et de la logistique des missions aux conclusions et recommandations des vérificateurs de comptes		2	75	Moyen
20	Envoyer des exemplaires des rapports de vérification des comptes aux missions accompagnés de directives quant à la suite à donner et aux mesures correctives à prendre			13	Moyen
21	Apporter des modifications et des améliorations aux procédures de contrôle financier, en collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité/Bureau des services de contrôle interne			12	Moyen
22	Établir et contrôler les mécanismes de suivi pour faire en sorte que des mesures correctives soient prises		4	15	Moyen
23	Élaborer des principes directeurs généraux pour les missions afin de faire appliquer les observations des vérificateurs de comptes			15	Moyen
24	Coordonner les investigations et le suivi des cas de fraude et y participer			28	Moyen
25	Faire des recommandations quant aux mesures à prendre pour prévenir d'autres cas de fraude			32	Moyen
26	Dresser des états de gestion concernant la vérification des comptes, les carences de contrôle interne, etc.			24	Moyen
27	Établir et revoir les procédures de contrôle visant à assurer la sécurité des liquidités, des communications, etc.		2	16	Moyen
<u>Examen de la gestion opérationnelle</u>					
28	Procéder à des examens et analyses des systèmes et pratiques de gestion afin de définir des mesures préventives		4	38	Faible
29	Recommander des révisions de politiques et faire des propositions en vue de l'application des politiques et procédures révisées		5	18	Faible
30	Donner des directives au directeur ou au chef de l'administration afin qu'il ait des comptes à rendre et s'assurer que les ressources en personnel sont suffisantes et que les moyens de gestion sont appropriés		1	8	Faible
<u>Appui administratif</u>					
31	Participer au recrutement et à la sélection du personnel du Service de gestion financière et des fonctionnaires des finances et du budget des missions	4	1	12	Élevé
32	Assurer la gestion du personnel du Service de gestion financière, y compris la liaison avec le Service administratif	7	2	46	Élevé

No	Fonctions	Agents des services généraux				Degré de priorité
		Chef	Chef adjoint	Adminis- trateurs	(jours de travail)	
33	Assurer la liaison avec le bureau du conseiller militaire et les missions permanentes en ce qui concerne les militaires et les civils mis à disposition à titre gracieux	2	1	3		Élevé
34	Coordonner la formation du personnel du Service de gestion financière, les évaluations, les procédures de promotion, etc.	9	4	3		Élevé
35	Tenir les fichiers des documents provenant quotidiennement du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du CCQAB ainsi que sur diverses questions liées aux finances et au maintien de la paix			14	30	Élevé
36	Enregistrer et distribuer la correspondance reçue et expédier la correspondance du Service de gestion financière				75	Élevé
37	Fournir un appui administratif au bureau du chef				243	Élevé
38	Traiter les aspects financiers des rapports administratifs de toutes les missions				88	Élevé
39	Coordonner l'administration du service avec le Bureau des services de conférence et services d'appui, le Service des bâtiments et autres bureaux compétents			1	5	Élevé
Total		270	229	833	456	
Total, effectifs		1	1	4	2	

Chef de la Section de l'appui financier

No	Fonctions	Chef de section (jours de travail)	Agents des services généraux	Degré de priorité
<u>Coordination des politiques</u>				
1	Élaborer et coordonner les politiques et procédures budgétaires et financières	5		Élevé
2	Assurer la liaison entre le Département des opérations de maintien de la paix et les autres départements de l'ONU pour les questions budgétaires et financières	5		Élevé
3	Représenter le Département aux réunions de la Cinquième Commission et du CCQAB sur les questions budgétaires et financières	11		Élevé
4	Fournir une orientation et un appui aux chefs de l'administration et aux chefs de la Section des finances des missions	10		Élevé
5	Recommander et introduire des changements aux procédures comptables et aux mécanismes d'information financière existants, y compris le système d'information du Service de gestion financière	6		Moyen
6	Procéder à une révision des politiques financières en tenant compte de l'expérience acquise sur le terrain	3		Moyen
<u>Planification stratégique</u>				
7	Proposer des initiatives visant à assurer avec efficacité la planification, l'établissement du budget et l'application des règles financières de missions	3		Moyen
8	Superviser l'élaboration en cours d'une formule uniformisée de présentation des budgets pour les missions et l'application des règles du manuel des coûts standard	3		Moyen
<u>Supervision de la Section de l'appui financier</u>				
9	Examiner les méthodes de travail et les mesures de contrôle afin de déterminer les changements nécessaires	3		Élevé
10	Donner des directives au personnel du Service de gestion financière dans l'exercice de ses fonctions quotidiennes	75		Élevé
11	Contrôler le rendement du personnel du Service de gestion financière	12		Élevé
<u>Appui administratif</u>				
12	Participer au recrutement et à la sélection du personnel du Service de gestion financière et des fonctionnaires des finances et du budget des missions	1		Élevé
13	Coordonner la formation du personnel du Service de gestion financière, les évaluations, les procédures de promotion, etc.	2		Élevé
14	Examiner les documents provenant quotidiennement du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du CCQAB ainsi que divers documents ayant trait aux questions financières et au maintien de la paix	12		Élevé
15	Coordonner les mécanismes administratifs et financiers concernant les communications mondiales par satellite pour toutes les missions		244	Moyen
16	Tenir des fichiers de documents provenant quotidiennement de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du CCQAB ainsi que sur diverses questions liées aux finances ou au maintien de la paix		25	Moyen
17	Fournir du personnel de bureau d'appui à la Section de la gestion financière		168	Élevé
18	Participer aux réunions départementales et interdépartementales	14		Élevé
<u>Gestion financière</u>				
19	Examiner les rapports d'exécution et les demandes de crédits budgétaires	18		Élevé
20	Examiner les prévisions du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité avant la présentation des documents finals	4		Élevé

No	Fonctions	Agents des services généraux		Degré de priorité
		Chef de section	(jours de travail)	
21	Coordonner avec le Service de la gestion du personnel et le Service de la logistique et des communications l'examen des besoins des missions	4		Élevé
22	Veiller à l'examen mensuel des comptes et de l'exécution du budget des missions afin de déterminer les progrès réalisés et les besoins satisfaits	3		Élevé
23	Dispenser une formation au personnel des missions dans le domaine financier, en collaboration avec la Division du financement des opérations de maintien de la paix	4		Élevé
24	Fournir des conseils au Service de la logistique et des communications et au Service de la gestion du personnel ainsi qu'à d'autres bureaux sur les questions financières	5		Élevé
25	Surveiller la situation des obligations non réglées afin de faire en sorte qu'elles soient correctement enregistrées et réglées	3		Élevé
26	Aider le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité à élaborer et viser les pièces de journal	4		Élevé
27	Approuver les engagements de dépenses à la fin du mandat en coordination avec les missions	4		Élevé
28	Veiller à ce que les coûts salariaux correspondent aux périodes appropriées	3		Élevé
29	Assurer la coordination avec les spécialistes des questions politiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques, en tenant compte des prévisions budgétaires pour les missions, des résultats et des tendances	5		Élevé
30	Revoir les estimations initiales de coûts en fonction des besoins	2		Élevé
31	Examiner les rapports d'exécution du budget pour les fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice comptable	3		Élevé
32	Viser les demandes de fournitures ou de services et les lettres d'attribution pour l'acquisition de biens et services	4		Élevé
33	Examiner et viser les documents d'engagement de dépenses	4		Élevé
34	Examiner et approuver les réponses analytiques aux questions posées par le CCQAB et l'Assemblée générale	2		Élevé
35	Répondre à la correspondance quotidienne concernant les questions opérationnelles	9	28	Élevé
36	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	3		Élevé
37	Superviser la participation du Service de gestion financière à la liquidation des missions	12		Élevé
38	Assurer la liaison avec les vérificateurs internes des comptes et les commissaires aux comptes pour les procédures relatives à la comptabilité, au contrôle financier et à l'établissement de rapports	3		Élevé
39	Examiner les rapports de vérification de comptes des missions et se prononcer en conséquence	9		Élevé
40	Formation aux techniques d'information		6	Faible
<b>Total</b>		<b>273</b>	<b>471</b>	
<b>Total, effectifs</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	

Chef de la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information

No	Fonctions	Jours de travail		Degré de priorité
		Chef de section	Agents des services généraux	
	<u>Administration et supervision de la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information</u>	36	218	Élevé
	Définir les tâches à accomplir par la Section ainsi que l'ordre de priorité, assigner les responsabilités, coordonner et suivre l'exécution du programme de travail			
	Gérer, évaluer et conseiller le personnel de la Section			
	Examiner et approuver les résultats de la Section			
	Participer aux réunions départementales et interdépartementales			
	Fournir du personnel de bureau d'appui à la Section			
	Analyse de programmes et gestion de l'information	12		Moyen
	Superviser la conception, la mise en oeuvre et l'amélioration du système intégré de traitement automatisé de l'information			
	Superviser la nouvelle programmation pour l'adapter aux méthodes révisées de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents			
	<u>Gestion des demandes de remboursement</u> <u>Demandes relatives aux lettres d'attribution</u>	35		Élevé
	<u>Demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité</u>	10		Moyen
	<u>Demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents</u>	60		Faible
	Veiller à ce que les demandes de remboursement émanant de pays fournissant des contingents soient réglementaires, précises et traitées avec diligence			
	Superviser, tout en y participant, l'élaboration de politiques visant à uniformiser les procédures de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents et d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité			
	Négocier avec les pays fournissant des troupes afin de régler les demandes de remboursement litigieuses			
	Appliquer les procédures spéciales et affecter le personnel nécessaire pour réduire le nombre de demandes de remboursement en attente			
	<u>Contrôle général de la qualité des services rendus par le Service de gestion financière</u>	82		Moyen
	Examiner les rapports d'exécution et les demandes de crédits budgétaires			
	Examiner les pièces justificatives et les réponses concernant les questions soulevées par le CCQAB et la Cinquième Commission			
	<b>Total</b>	<b>235</b>	<b>218</b>	
	<b>Total, effectifs</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

Groupe de l'Europe et de l'Amérique latine

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef de groupe	Adminis- trateurs	(jours de travail)	
<u>FPNU</u>					
1	Assurer la planification financière pour la mission de transition	16	17		Élevé
2	Établir le budget prévisionnel	12	10	5	Élevé
3	Assurer la gestion financière courante	62	60	188,5	Élevé
4	Élaborer les rapports d'exécution	23	23	28	Élevé
5	Gérer les fonds d'affectation spéciale	8	10	12	Élevé
6	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	12	15	28	Élevé
7	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	2	4		Élevé
8	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	4	3		Élevé
<u>MONUG</u>					
9	Établir le budget prévisionnel	3	5		Élevé
10	Assurer la gestion financière courante	8	56	30	Élevé
11	Élaborer les rapports d'exécution	5	14	4	Élevé
12	Gérer les fonds d'affectation spéciale		5		Élevé
13	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1	8	4	Élevé
14	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière		2		Élevé
15	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1	1		Élevé
<u>MINUHA</u>					
16	Établir le budget prévisionnel	4		16	Élevé
17	Assurer la gestion financière courante	8		59,5	Élevé
18	Élaborer les rapports d'exécution	5		15	Élevé
19	Gérer les fonds d'affectation spéciale			3	Élevé
20	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1		7,5	Élevé
21	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière			1,5	Élevé
22	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1		3,5	Élevé
<u>MICIVIH</u>					
23	Établir le budget prévisionnel	3		7	Élevé
24	Assurer la gestion financière courante	6		20	Élevé
25	Élaborer les rapports d'exécution	4		6	Élevé
26	Gérer les fonds d'affectation spéciale			2	Élevé
27	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1		4	Élevé
28	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière			1	Élevé

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef de groupe	Adminis- trateurs	(jours de travail)	
29	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1		2	Élevé
	<u>MINUSAL</u>				
30	Établir le budget prévisionnel	3		6	Élevé
31	Assurer la gestion financière courante	8		51	Élevé
32	Élaborer les rapports d'exécution	5		12	Élevé
33	Gérer les fonds d'affectation spéciale			6	Élevé
34	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1		6	Élevé
35	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1			Élevé
36	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1		2	Élevé
	<u>MINUGUA</u>				
37	Établir le budget prévisionnel	3		9	Élevé
38	Assurer la gestion financière courante	6,5		41	Élevé
39	Élaborer les rapports d'exécution	6		16	Élevé
40	Gérer les fonds d'affectation spéciale			4	Élevé
41	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1		8	Élevé
42	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1			Élevé
43	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1		2	Élevé
	<u>Base logistique des Nations Unies (Brindisi)</u>				
44	Établir le budget prévisionnel	2,5		6,5	Élevé
45	Assurer la gestion financière courante	7		46	Élevé
46	Élaborer les rapports d'exécution	4,5		5	Élevé
47	Gérer les fonds d'affectation spéciale				
48	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	2		6	Élevé
49	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	0,5			Élevé
50	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1			Élevé
51	Formation aux techniques d'information	1	4	6	Faible
	<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>237</b>	<b>680</b>	
	<b>Total, effectifs</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	

Groupe de l'Afrique

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef de groupe	Adminis-trateurs	(jours de travail)	
UNAMIR					
1	Établir le budget prévisionnel (y compris en cas de mandat révisé et de liquidation)	4	6	6	Élevé
2	Assurer la gestion financière courante	10	28	28	Élevé
3	Élaborer les rapports d'exécution	3	6	12	Élevé
4	Gérer les fonds d'affectation spéciale				
5	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles		7	10	Élevé
6	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1	1		Élevé
7	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1	1	4	Élevé
UNAVEM					
8	Établir le budget prévisionnel	4	20		Élevé
9	Assurer la gestion financière courante	22	80		Élevé
10	Élaborer les rapports d'exécution	4	21		Élevé
11	Gérer les fonds d'affectation spéciale	1	3		Élevé
12	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	14	12		Élevé
13	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1	1		Élevé
14	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1	2		Élevé
MONUL					
15	Établir le budget prévisionnel	5	18		Élevé
16	Assurer la gestion financière courante	22	60	18	Élevé
17	Élaborer les rapports d'exécution	4	20		Élevé
18	Gérer le fonds d'affectation spéciale	1	10		Élevé
19	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	2	26		Élevé
20	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1			Élevé
21	Fournir des réponses et la documentation appropriée au vérificateur interne des comptes et au commissaire aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1	3		Élevé

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef de groupe	Adminis- trateurs	(jours de travail)	
MINURSO					
22	Établir le budget prévisionnel (y compris un accroissement éventuel)	7		39	Élevé
23	Assurer la gestion financière courante	21		158	Élevé
24	Élaborer les rapports d'exécution	3		24	Élevé
25	Gérer les fonds d'affectation spéciale				
26	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	2		24	Élevé
27	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1		1	Élevé
28	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1		2	Élevé
BURUNDI					
29	Établir le budget prévisionnel	1	5	4	Élevé
30	Assurer la gestion financière courante	6	26	20	Élevé
31	Élaborer des rapports d'exécution	2	6	6	Élevé
32	Gérer les fonds d'affectation spéciale	4	6	15	Élevé
33	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1	8	6	Élevé
34	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1	1		Élevé
35	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1	2	2	Élevé
BUREAU POLITIQUE DES NATIONS UNIES POUR LA SOMALIE					
36	Établir le budget prévisionnel	5	6		Élevé
37	Assurer la gestion financière courante	12	22		Élevé
38	Élaborer les rapports d'exécution	3	6		Élevé
39	Gérer les fonds d'affectation spéciale				
40	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1	3		Élevé
41	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1			Élevé
42	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes et au Groupe de l'examen des opérations	1	1		Élevé

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef de groupe	Adminis-trateurs	(jours de travail)	
COMMISSION INTERNATIONALE D'ENQUÊTE					
43	Établir le budget prévisionnel	1	1		Élevé
44	Assurer la gestion financière courante	4	8	14	Élevé
45	Élaborer les rapports d'exécution	1	6	6	Élevé
46	Gérer les fonds d'affectation spéciale	0,5	5	10	Élevé
47	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles		2	4	Élevé
48	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière				
49	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations				
MONUAS					
50	Établir le budget prévisionnel				
51	Assurer la gestion financière courante	2	3	24	Élevé
52	Élaborer les rapports d'exécution	2	6		Élevé
53	Gérer les fonds d'affectation spéciale				
54	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1	9		Élevé
55	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière				
56	Fournir des réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations				
GROUPE ADMINISTRATIF D'APPUI DE NAIROBI					
57	Établir le budget prévisionnel	1,5	6	4	Élevé
58	Assurer la gestion financière courante	6	10	8	Élevé
59	Élaborer les rapports d'exécution	1,5	5	6	Élevé
60	Gérer les fonds d'affectation spéciale				
61	Répondre à la correspondance quotidienne relative aux questions opérationnelles	1	4	6	Élevé
62	Informar la direction et le personnel des missions en visite des questions de gestion financière	1	1	6	Élevé
63	Fournir ses réponses et la documentation appropriée aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes ou au Groupe de l'examen des opérations	1			Élevé
<u>Fonctions ne concernant pas exclusivement les missions</u>					
64	Formation aux techniques d'information	1	2	6	Élevé
65	Gestion du Groupe	35			Élevé
Total		235,5	485	467	
Total, effectifs		1	2	2	

Groupe des demandes de remboursement

No	Fonctions	Agents des services généraux		Degré de priorité	
		Chef de groupe	Adminis-trateurs		
		(jours de travail)			
<u>Règlement des demandes de remboursement émanant de pays fournissant des contingents et ayant trait aux fournitures et services</u>					
1	Enregistrer les demandes de remboursement et examiner toutes les pièces justificatives		50	30	Élevé
2	Rassembler toutes les informations pertinentes auprès des bureaux extérieurs et des missions permanentes		325	25	Élevé
3	Vérifier les informations auprès des bureaux extérieurs et d'autres sections de la Division de l'administration et de la logistique des missions et du Département des opérations de maintien de la paix		310	25	Élevé
4	Vérifier à partir du rapport d'allocation de crédits et du rapport mensuel sur le compte général si les fonds sont disponibles		15	15	Élevé
5	Établir un mémorandum d'ordonnancement à l'intention du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité		50	50	Élevé
6	Se tenir en rapport avec les missions permanentes pendant tout le processus d'ordonnancement et de paiement des sommes à verser	15	53		Élevé
7	Assurer le suivi afin de veiller au règlement des demandes de remboursement et de répondre aux questions y relatives	2	21	9	Élevé
8	Concevoir et maintenir un système et une base de données pour la gestion des demandes de remboursement	3	23	23	Élevé
9	Examiner le rapport sur la situation des demandes de remboursement pour suite à donner et établir un état de gestion, le cas échéant	3	30	15	Élevé
<u>Règlement des demandes d'indemnisation émanant de pays fournissant des contingents et ayant trait aux cas de décès et d'invalidité</u>					
10	Enregistrer les demandes d'indemnisation émanant de pays fournissant des contingents et examiner toutes les pièces justificatives		50	30	Moyen
11	Rassembler toutes les informations pertinentes auprès des bureaux extérieurs et des missions permanentes		325	25	Moyen
12	Vérifier les informations auprès des bureaux extérieurs et d'autres sections de la Division de l'administration et de la logistique des missions et du Département des opérations de maintien de la paix		310	25	Moyen
13	Vérifier, à partir du rapport d'allocation de crédits et du rapport mensuel sur le compte général si les fonds sont disponibles		15	15	Moyen
14	Établir un mémorandum d'ordonnancement à l'intention du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité		50	50	Moyen
15	Se tenir en rapport avec les missions permanentes pendant tout le processus d'ordonnancement et de paiement des sommes à verser	15	52		Moyen
16	Assurer le suivi afin de veiller au règlement des demandes de remboursement et de répondre aux questions y relatives	1	21	9	Moyen
17	Concevoir et maintenir un système et une base de données pour la gestion des demandes de remboursement	3	22	22	Moyen
18	Examiner le rapport sur la situation des demandes de remboursement pour suite à donner et établir un état de gestion, le cas échéant	3	30	15	Moyen
<u>Gestion des demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents</u>					
				240	Faible
19	Examiner les rapports d'entrée et de sortie afin de vérifier la base de calcul des sommes à verser au titre du matériel appartenant aux contingents				
20	Vérifier le prix et la quantité indiqués dans les rapports auprès de la Division de la logistique afin d'en juger la plausibilité				
21	Vérifier les procès-verbaux du Comité de contrôle du matériel concernant les cas de matériel réformé				

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef de groupe	Adminis-trateurs	(jours de travail)	
22	Séparer les produits consommables du matériel appartenant aux contingents et calculer la valeur consommée sur le terrain				
23	Vérifier les dates d'arrivée et de départ du matériel appartenant aux contingents et les utiliser comme base de calcul du montant à rembourser				
24	Déterminer le montant du remboursement à chaque pays fournissant des contingents pour les missions ci-après :				
	ONUMOZ		90		Faible
	ONUSOM		600		Faible
	MINUAR		180		Faible
	FORPRONU		400		Faible
	UNAVEM		120		Faible
	MINUHA		75		Faible
	UNFICYP		60		Faible
	MONUIK		30		Faible
	MINURSO		30		Faible
	FINUL		40		Faible
25	Se tenir en rapport par écrit ou oralement avec les missions permanentes pendant tout le processus de règlement	30	180		Faible
26	Assurer le suivi afin de veiller au règlement des demandes de remboursement et de répondre aux questions y relatives	3			Faible
27	Rencontrer les hauts fonctionnaires des ministères de la défense et des finances pour négocier le règlement des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents	60	60		Faible
28	Fournir des informations aux vérificateurs internes des comptes et aux commissaires aux comptes en ce qui concerne les questions de gestion des demandes de remboursement	4	8	2	Moyen
29	Coordonner l'administration du Bureau avec le Bureau des services de conférence et services d'appui, le Service des bâtiments et d'autres bureaux concernés	6		4	Élevé
30	Assurer la gestion du Groupe et s'occuper des questions d'administration et de personnel connexes	72		42	Élevé
31	Fournir un appui administratif et un personnel de bureau			147	Élevé
32	Organiser des groupes de travail sur l'élaboration des politiques avec les pays fournissant des contingents et participer à leurs activités	20	40	20	Faible
33	Dispenser des cours d'initiation, de formation et d'administration aux militaires détachés à titre gracieux		60		Élevé
34	Formation aux techniques d'information		48	12	Faible
Total		240	3 773	850	
Total, effectifs		1	19	4	

Groupe de l'examen des opérations

No	Fonctions	Agents des services généraux			Degré de priorité
		Chef de groupe	Adminis- trateurs	(jours de travail)	
<u>Vérification des comptes et contrôle interne</u>					
1	Assurer la liaison avec les vérificateurs internes des comptes, les commissaires aux comptes et les fonctionnaires des finances et discuter avec ces derniers des procédures en matière de comptabilité, de contrôle financier et d'établissement de rapports	20	12		Moyen
2	Examiner les rapports de vérification des comptes des missions et les observations y relatives	26	20		Moyen
3	Coordonner l'élaboration d'une réponse de synthèse de la Division de l'administration et de la logistique des missions aux conclusions et recommandations des vérificateurs de comptes	35	40		Moyen
4	Envoyer des exemplaires des rapports de vérification des comptes aux missions accompagnés de directives quant à la suite à y donner et aux mesures correctives à prendre		13		Moyen
5	Apporter des modifications et des améliorations aux procédures de contrôle financier, en collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité/Bureau des services de contrôle interne	6	6		Moyen
6	Établir et contrôler les mécanismes de suivi pour faire en sorte que des mesures correctives soient prises	10	5		Moyen
7	Élaborer des principes directeurs généraux pour les missions afin de faire appliquer les observations des vérificateurs des comptes	12	3		Moyen
8	Coordonner les investigations et le suivi des cas de fraude et y participer	15	13		Moyen
9	Faire des recommandations en matière de politiques et de procédures visant à prévenir d'autres cas de fraude	20	12		Moyen
10	Dresser des états de gestion concernant la vérification des comptes, les carences du contrôle interne, etc.	12	12		Moyen
11	Établir et revoir les procédures de contrôle visant à assurer la sécurité des liquidités, des communications, etc.	10	6		Moyen
<u>Examen de la gestion des opérations</u>					
12	Procéder à des examens et analyses des systèmes et pratiques en matière de gestion afin de définir des mesures préventives	25	13		Faible
13	Recommander des révisions de politiques et faire des propositions en vue de l'application des politiques et procédures révisées	12	6		Faible
14	Donner des directives au Directeur ou Chef de l'administration afin qu'il ait à rendre compte, et s'assurer que les ressources en personnel sont suffisantes et que les moyens de gestion sont appropriés	6	2		Faible
<u>Délégation de l'autorité financière</u>					
15	Établir et contrôler les procédures d'ordonnancement et d'approbation des dépenses et d'habilitation des fonctionnaires autorisés à signer les ordres relatifs aux comptes en banque, en collaboration avec le Contrôleur	12	5		Élevé
16	Assurer la liaison avec les missions et le Siège en ce qui concerne les groupes autorisés à signer	3		193	Élevé
<u>Fonctions d'administration et de secrétariat du Groupe de l'examen des opérations</u>					
17	Assumer les fonctions générales de secrétariat et d'administration du Groupe		50		Moyen
18	Tenir à jour des tableaux concernant le suivi des allocations de crédits			22	Élevé
19	Informar les missions des changements de coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste et des seuils de l'allocation-logement			4	Moyen
<b>Total</b>		<b>224</b>	<b>218</b>	<b>219</b>	
<b>Total, effectifs</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

Groupe de l'informatique et de l'analyse des données

No	Fonctions	Chef de groupe	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Degré de priorité
<u>Conception et mise en place de systèmes et appui</u>					
1	Coordonner, planifier, concevoir, mettre en place et maintenir les systèmes et les applications informatiques	25			Élevé
2	Concevoir et mettre en place un système automatisé de gestion financière	37,5			Faible
3	Fournir un appui au Service pour structurer le système d'information par l'utilisation et la normalisation de logiciels	30			Faible
4	Concevoir un système serveur, maintenir des bases de données et élaborer des programmes sur mesure	15		20	Faible
5	Servir de centre de liaison pour le Système intégré de gestion et l'analyse des données à télécharger	12			Élevé
6	Surveiller l'utilisation et la mise à jour des applications existantes			60	Faible
7	Mettre en place un service d'assistance aux utilisateurs			54	Faible
8	Former le personnel à l'utilisation des logiciels ou des bases de données mis au point dans le Service			40	Faible
9	Coordonner avec les sections chargées du traitement électronique des données du Département des opérations de maintien de la paix/Département de l'administration la mise en place de systèmes de traitement de données et d'information	29			Faible
10	Assurer la coordination avec les bureaux extérieurs et les missions permanentes pour les questions relatives aux systèmes d'appui à l'information et collaborer avec eux aux activités correspondantes	6		48	Faible
<u>Analyse des données et des programmes</u>					
11	Élaborer et présenter des données, des statistiques, des diagrammes et des tableaux devant guider le Service de gestion financière et le Département des opérations de maintien de la paix dans la prise de décisions	15	30		Faible
12	Effectuer des travaux de recherche et mettre au point des données relatives aux coûts standard devant servir à l'établissement des budgets, à l'élaboration de scénarios, à la définition de ratios et à l'analyse des variations	12	22		Faible
13	Avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, travailler à la révision de la présentation du budget et rechercher les moyens d'uniformiser les dépenses	15	20		Faible
14	Actualiser les coefficients normalisés sur la base des données historiques et de l'expérience acquises sur le terrain		33		Faible
15	Fournir des données d'entrée et des renseignements actualisés au Bureau du contrôleur pour le Manuel des coûts standard		85		Élevé
16	Prendre des initiatives pour assurer l'efficacité en matière de planification, d'établissement des budgets et d'application des règles financières des missions		32		Faible
17	Répondre aux questions et fournir des justifications étayées par des analyses au CCQAB et à l'Assemblée générale		8		Élevé

No	Fonctions	Chef de groupe	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Degré de priorité
<u>Délégation de l'autorité financière</u>					
18	Établir et contrôler les procédures d'ordonnement et d'approbation des dépenses et l'habilitation des fonctionnaires autorisés à signer les ordres relatifs aux comptes en banque, en collaboration avec le Contrôleur	12			Élevé
19	Assurer la liaison avec les missions et le Siège en ce qui concerne les groupes autorisés à signer	3		193	Élevé
<u>Fonctions d'administration et de secrétariat du Groupe</u>					
20	Assumer les fonctions générales de secrétariat et d'administration du Groupe	27,5	4	1	Moyen
21	Tenir à jour des tableaux concernant le suivi des allocations de crédits			22	Élevé
22	Informar les missions des changements de coefficients d'ajustement de l'indemnité de poste et des seuils d'allocations-logement			4	Moyen
Total		239	234	442	
Total, effectifs		1	1	2	

Division de l'administration et de la logistique des missions  
Service de la gestion du personnel

RESSOURCES INDISPENSABLES  
POUR NE PAS ÉLIMINER DE FONCTIONS AYANT UN DEGRÉ DE PRIORITÉ "ÉLEVÉ" OU "MOYEN"

Groupe		Charge de travail* (heures)	Besoins totaux** (effectifs)
1	Bureau du Chef du Service de gestion du personnel	2 334	3,03
2	Groupe des politiques, de la planification et de l'évaluation	4 604	5,98
3	Groupe du recrutement et des affectations	CANDIDATURES 7 931	10,30
4	Groupe du recrutement et des affectations	NOMINATIONS 5 292	6,87
5	Groupe du recrutement et des affectations	POSTES 2 017	2,62
6	Groupe des voyages	10 923	14,19
7	Section de l'administration et des dossiers	884	1,15
8	Groupe d'administration des missions	18 821	24,44
9	Groupe de la gestion des dossiers	2 560	3,32
Total		55 366	71,90

\* Nombre total d'heures de travail calculé à partir de la durée des tâches indiquée dans la liste des fonctions.

\*\* Besoins calculés sur la base initiale de 770 heures de travail.

Le chiffre 770 correspond au nombre total d'heures de travail effectuées par une personne pendant 130 jours ouvrables sur une période de 6 mois, déduction faite de 16 jours de congé annuel ou de congé de maladie et de 4 jours fériés officiels, soit un total de 110 jours ouvrables sur la base de 7 heures de travail par jour.  $110 \times 7 = 770$ .

SIGLES UTILISÉS DANS LE TABLEAU INDIQUANT LES BESOINS DU  
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
CS	Conseil de sécurité
FPNU	Quartier général des forces de paix des Nations Unies
MICIVIH	Mission civile internationale en Haïti
MINUAR	Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda
MINUGUA	Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala
MINUHA	Mission des Nations Unies en Haïti
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSAL	Mission des Nations Unies en El Salvador
MONUAS	Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud
MONUG	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
MONUL	Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
UNAVEM	Mission de vérification des Nations Unies en Angola
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

B. Département de l'administration et de la gestion

BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Bureau de la gestion financière

SECTION DES CONTRIBUTIONS

Avis de recouvrement émis (au 6 décembre 1995)

	1993	1994	1995
Budget ordinaire	1	1	1
Opérations de maintien de la paix	26	44	35
Tribunaux internationaux	0	0	2
Total	27	45	38

Avis d'encaissement émis

	1995	%
Budget ordinaire	260	8,7
Opérations de maintien de la paix	1 999	66,9
Tribunaux internationaux	66	2,2
Fonds extrabudgétaires	662	22,2
Total	2 987	

TRÉSORERIE

Comptes bancaires ouverts

	1992	1993	1994	1995 (janv.-oct)
Opérations de maintien de la paix	15 28 %	19 35 %	17 52 %	49 78 %
Divers	38 72 %	36 65 %	16 48 %	14 22 %
Total	53	55	33	63

Chèques émis

	1992	1993	1994	1995 (janv.-oct)
Opérations de maintien de la paix	930 60 %	726 44 %	524 34 %	333 35 %
Divers	614 40 %	918 56 %	1 016 66 %	608 65 %
Total	1 544	1 644	1 540	941

Avis d'encaissement produits

	1992	1993	1994	1995 (janv.-oct)
Budget ordinaire	6 310 61 %	6 784 59 %	6 226 54 %	5 623 55 %
Opérations de maintien de la paix	1 292 13 %	1 876 16 %	2 639 23 %	2 481 24 %
Divers	2 673 26 %	2 921 25 %	2 563 22 %	2 043 20 %
Total	10 275	11 581	11 428	10 147

Transactions en devises étrangères excédant 250 000 dollars

	1992	1993	1994	1995 (janv.-oct)
Opérations de maintien de la paix	930 60 %	726 44 %	524 34 %	333 35 %
Divers	614 40 %	918 56 %	1 016 66 %	608 65 %
Total	1 544	1 644	1 540	941

Investissements

	1992	1993	1994	1995 (janv.-oct)
Opérations de maintien de la paix	1 679 48 %	2 374 49 %	3 584 54 %	4 273 59 %
Divers	1 817 52 %	2 470 51 %	2 996 46 %	2 970 41 %
Total*	3 496	4 844	6 580	7 243
Total**	6 681	7 109	9 903	10 751

\* Dépôts dans des banques.

\*\* Y compris les dépôts et les remboursements.

Bureau de la gestion des ressources humaines

Division des services médicaux et de l'assistance au personnel

	Total	Maintien de la paix	Pourcentage représenté par les opérations de maintien de la paix
Classement des examens médicaux pratiqués hors Siège en vue de la délivrance de certificats d'aptitude physique	14 972	9 749	65
Examens médicaux pratiqués sur place	3 919	473	12
Examens radiologiques	13 806	6 709	49
Vaccinations	3 373	968	29
Évacuations sanitaires	1 229	407	33
Examen des demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès	224	87	39

Service de la rémunération et classement des emplois

Activités à l'appui du Département des opérations de maintien de la paix

Sujet	Volume de travail	Mois de travail
a) Questions de rémunération		
i) Enquêtes sur l'indemnité de subsistance	6 enquêtes	12
ii) Enquêtes sur les traitements et salaires locaux	10 enquêtes	20
iii) Examens intermédiaires des traitements et salaires	27	12
iv) Examen des lieux d'affectation en fonction des conditions de vie et de travail et du régime de la prime de mobilité et de sujétion		3
v) Série 300/engagements de durée limitée		3
vi) Bureau de la gestion des ressources humaines/Équipe spéciale de la Division de l'administration et de la logistique des missions		2
vii) Correspondance concernant diverses questions relatives à la rémunération totale du personnel de mission		6
viii) Participation aux travaux d'organes intergouvernementaux/d'experts et interorganisations		1
ix) Appui administratif		2
b) Questions concernant le classement des emplois		
i) Étude initiale du classement des emplois d'agent des services généraux	300 postes	4
ii) Études de classement des emplois (administrateurs, Service mobile, services généraux) du Département des opérations de maintien de la paix et des missions	80 postes	2
iii) Avis en matière de classement et examens des recours	40 cas	1
iv) Appui administratif		2
<b>Total, mois de travail (nombre de mois de travail par an)</b>		<b>70</b>

Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances

Division de la comptabilité et de l'information financière

Section de la comptabilité des activités opérationnelles	1990	1992	1993	1994	1995
Nombre total de fonctionnaires inscrits sur les états de paie	11 322	13 290	14 400	15 089	15 200
Nombre de fonctionnaires américains recevant des remboursements d'impôts	4 100	4 645	5 203	4 997	5 124
Heures supplémentaires figurant sur les états de paie	1 656	2 151	2 434	2 496	1 712*
					1995 (montants estimatifs)
Décaissements — Voyages/achats		1992	1993	1994	
Nombre total de voyages payés		9 036	9 100	9 500	8 980
Nombre de factures réglées		28 188	33 318	35 000	36 750
	1990	1992	1993	1994	1995
Section des assurances					
Nombre total de fonctionnaires adhérant à des plans d'assurance maladie au 1er janvier	9 325	9 732	10 547	10 830	10 764

\* Au 30 novembre 1995.

Division du financement du maintien de la paix

	Rapports sur le financement				Rapports aux organes délibérants				Questions administratives			
	Conseil de sécurité	Assemblée générale	CCQAB	Nombre total de rapports	Cinquième Commission	Assemblée générale	Nombre total de rapports	Allocations de crédits	Tableaux d'effectifs	Lettres aux gouvernements	Ordonnancements (sommes dues aux gouvernements)	Nombre total de rapports
1994												
UNFICYP	1	2	0	3	0	2	2	15	3	75	14	107
FNUOD	25	1	0	26	2	2	4	15	1	52	34	102
FINUL	1	2	0	3	2	2	4	19	2	170	61	262
UNAVEM	8	5	2	15	2	2	4	35	5	0	2	42
MONUIK	2	1	1	4	2	1	3	12	2	40	16	70
Activités menées en application de la résolution 687 du Conseil de sécurité	8	13	0	21	0	0	0	21	4	0	0	25
MINURSO	2	5	3	10	1	1	2	8	5	11	3	27
ONUSAL	2	3	3	8	2	2	4	9	2	0	1	12
APRONUC	91	4	0	96	1	1	2	6	2	166	26	200
FORPRONU	3	6	1	10	5	6	11	25	10	270	83	388
ONUSOM	0	5	1	6	4	2	6	31	3	209	84	327
ONUMOZ	2	5	1	8	0	0	0	19	3	118	25	165
MINUAR	3	4	0	7	3	4	7	20	6	23	1	50
MONUG	5	4	3	12	3	3	6	44	5	0	0	49
MONUL	4	1	1	6	4	4	8	28	4	0	0	32
MINUHA	1	2	3	6	2	2	4	9	1	0	0	10
MONUT	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix												
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	29	1	0	30	2	2	4	109	55	1	0	165
Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux de remboursement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>187</b>	<b>66</b>	<b>19</b>	<b>272</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>71</b>	<b>425</b>	<b>113</b>	<b>1 135</b>	<b>350</b>	<b>2 023</b>

	Rapports sur le financement				Rapports aux organes délibérants				Questions administratives			
	Conseil de sécurité	Assemblée générale	CCQAB	Nombre total de rapports	Cinquième Commission	Assemblée générale	Nombre total de rapports	Allocations de crédits	Tableaux d'effectifs	Lettres aux gouvernements	Ordonnements (sommés dues aux gouvernements)	Nombre total de rapports
1995												
UNFICYP	2	2	0	4	2	2	4	15	2	34	17	68
FNUOD	2	3	0	5	2	0	2	11	2	22	17	52
FINUL	2	2	0	4	2	1	3	15	3	74	57	149
UNAVEM	3	4	2	9	2	1	3	25	3	17	13	58
MONUIK	2	2	0	4	2	2	4	17	6	20	16	59
Activités menées en application de la résolution 687 du Conseil de sécurité	0	0	0	0	0	0	0	26	6	0	0	32
MINURSO	3	5	2	10	2	2	4	19	4	7	2	32
ONUSAL	1	3	0	4	1	1	2	16	0	0	4	20
APRONUC	0	3	0	3	1	1	2	0	0	1	40	41
UNMLTC	0	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	0
FORPRONU	1	7	2	10	3	3	6	61	5	235	182	483
ONUSOM	1	5	1	7	1	1	2	5	1	34	55	95
ONUMOZ	0	2	0	2	2	1	3	10	2	32	18	62
MINUAR	7	3	1	11	3	3	6	21	5	135	54	216
MONUG	3	3	1	7	2	2	4	16	4	0	0	20
MONUL	7	2	2	11	1	1	27	20	9	0	0	29
MINUHA	1	2	1	4	1	1	2	27	4	0	4	35
MONUT	2	3	1	6	3	2	5	17	2	0	4	23
GANUPT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix												
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	0	1	0	1	3	3	6	51	44	0	0	96
Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux de remboursement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Divers	0	5	0	5	1	1	2	0	0	3	0	3
<b>TOTAUX</b>	<b>38</b>	<b>57</b>	<b>13</b>	<b>108</b>	<b>35</b>	<b>29</b>	<b>64</b>	<b>372</b>	<b>102</b>	<b>614<sup>a</sup></b>	<b>486<sup>a</sup></b>	<b>1 574<sup>b</sup></b>

<sup>a</sup> En raison de la crise financière de l'Organisation et des retards que celle-ci a entraînés dans le remboursement des montants dus aux pays qui fournissent des contingents, le nombre de "lettres aux gouvernements" et d'"ordonnements" a diminué. Les paiements effectués n'étaient pas mensuels comme auparavant mais couvraient plusieurs mois à la fois.

<sup>b</sup> L'achèvement de trois missions (APRONUC, ONUSOM et ONUMOZ) a entraîné la réduction du nombre total de rapports/produits incombant à la Division.

C. Bureau des affaires juridiques

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES

Pourcentage du volume de travail consacré à des questions juridiques relatives aux opérations de maintien de la paix de l'organisation

Postes- Division des affaires juridiques générales	Source de financement	1995	1992	1993	1994	1995	1992									
		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne		
D-2	BO	19,5	27,4	21,6	31,7	27,4	35,4	33,1	31,8	36,4	38,6	ND	31,0	28,9	16,4	8,2
D-1	XB	16,8	18,3	23,9	25,3	18,3	26,2	CAN	36,2	31,1	36,5	ND	26,6	20,3	11,9	5,8
D-1	BO	12,3	11,2	10,4	15,7	31,9	10,3	20,5	CAN	51,7	41,8	ND	24,8	21,9	26,7	11,5
P-5	BO	14,3	15,6	7,4	16,4	34,9	41,1	17,2	26,7	13,1	27,6	ND	21,9	26,6	7,5	3,9
P-5	BO	EM	83,7	84,4	62,3	60,6	59,2	60,7	87,5	88,4	89,7	ND	76,7	56,3	29,8	11,2
P-5	BO	EM	4,4	24,9	26,7	48,3	23,8	18,6	CAN	11,5	11,8	ND	20,4	15,9	7,7	8,3
P-5	BO	36,7	31,2	15,8	3,4	2,1	17,3	CAN	18,6	19,1	19,2	ND	18,0	12,5	17,1	4,8
P-5	XB	75,2	CM	64,3	81,8	81,8	67,4	89,3	92,1	83,5	EM	ND	79,1	61,9	40,0	28,3
P-5	CA	49,7	46,3	32,1	35,7	34,2	74,3	96,1	59,3	51,1	83,4	ND	57,9	63,9	63,0	19,3
P-4	BO	32,7	45,7	11,3	EM	EM	EM	EM	EM	EM	EM	ND	29,9	39,4	11,3	17,0
P-4	BO	41,8	26,4	35,3	17,4	46,8	34,7	67,9	38,4	51,1	69,4	ND	45,2	43,6	28,2	15,7
P-4	BO	77,3	68,2	21,6	26,4	21,8	53,8	37,9	39,2	76,4	38,5	ND	46,5	35,0	23,8	0,0
P-4	CA	89,4	78,2	94,5	88,4	89,7	90,1	ND	ND	ND	ND	ND	88,4	95,0	82,6	8,9
P-3	BO	74,3	35,7	48,5	78,5	81,1	86,1	75,3	63,7	64,8	41,4	ND	66,0	54,1	35,4	11,3
P-3	XB	27,3	17,1	30,8	5,3	EM	EM	26,0	23,1	22,2	28,8	ND	25,9	16,7	21,9	13,0
P-3	CA	34,5	22,1	17,4	54,3	32,1	97,7	98,9	34,6	24,7	33,1	ND	42,0	19,0	7,7	8,3
P-2	XB	23,4	42,7	47,6	16,7	39,4	CAN	32,7	42,5	43,1	34,3	ND	37,0	33,2	21,2	7,8
P-2	XB	17,1	22,4	25,4	23,1	34,2	43,9	38,4	49,1	47,6	41,7	ND	35,3	19,2	24,8	17,5
1995 (moyenne)		40,1	35,1	32,5	34,8	42,8	50,8	50,9	45,9	44,7	42,4	ND	45,9	33,2	21,2	7,8
1994 (moyenne)		34,5	34,8	30,3	34,2	42,6	52,8	50,3	50,5	47,1	48,6	51,1	51,3	34,3	29,9	25,4
1993 (moyenne)		14,7	13,9	19,7	25,0	25,2	33,1	18,8	29,2	30,1	30,3	34,3	34,3	19,2	24,8	17,5
1992 (moyenne)		9,6	5,6	5,5	8,9	4,6	14,0	7,8	16,6	9,7	9,9	12,3	12,3	17,1	10,1	10,1

CAN = Congé annuel; ND = Pas de données disponibles; EM = En mission; CM = En congé de maladie

Résumé du temps consacré par la division des affaires juridiques générales à des opérations de maintien de la paix de 1992 à 1995

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyenne annuelle
1995	40,1	35,1	32,5	34,8	42,8	50,8	50,9	45,9	44,7	42,4	45,9	ND	42,4
1994	34,5	34,8	30,3	34,2	42,6	52,8	50,3	50,5	47,1	48,6	51,3	51,1	44,0
1993	14,7	13,9	19,7	25,0	25,2	33,1	18,8	29,2	30,1	30,3	34,3	29,9	25,4
1992	9,6	5,6	5,5	8,9	4,6	14,0	7,8	16,6	9,7	9,9	12,3	17,1	10,1

Bureau des inspections et investigations

Division de l'audit et du contrôle de gestion

Plan de travail pour 1996

Projet	Trimestre	Jours de travail
Vérification des comptes de l'UNAVEM (globale)	1	100
Vérification des comptes du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés	1	40
Vérification des comptes de la MINUHA (liquidation)	3-4	60
Vérification des comptes de la MINURSO	2	60
Vérification des comptes de la MINUAR (liquidation)	1-2	80
Vérification des comptes de la MONUL	4	50
Vérification sur place de la gestion du personnel et des finances de l'UNAVEM	1-4	50
Vérification sur place de la gestion des achats et des biens de l'UNAVEM	1-4	50
Vérification sur place de la logistique, des transports et des communications de l'UNAVEM	1-4	50
Vérification sur place d'autres éléments (y compris des tâches exclues de l'audit)	1-4	50
Vérification sur place de la gestion du personnel et des finances de la MINUHA	1-2	20
Vérification sur place de la gestion des achats et des biens de la MINUHA	1-2	20
Vérification sur place de la logistique, des transports et des communications de la MINUHA	1-2	20
Vérification sur place d'autres éléments (y compris la phase de liquidation) de la MINUHA	1-2	40
Personnel de la composante civile requis pour les missions de maintien de la paix	2	65
FPNU/FORPRONU/ONURC — Opérations aériennes	1-4	40
FPNU/FORPRONU/ONURC — Communications	1-4	40
FPNU/FORPRONU/ONURC — Gestion financière	1-4	50
FPNU/FORPRONU/ONURC — Personnel	1-4	70
FPNU/FORPRONU/ONURC — Passation de marchés importants	1-4	200
FPNU/FORPRONU/ONURC — Contrôle des biens	1-4	100
FPNU/FORPRONU/ONURC — Véhicules	1-4	40
FORDEPRENU (vérification globale)	1-4	40
ONUSAL	1	50
Base logistique des Nations Unies à Brindisi	2	100
MONUIK	4	60
FPNU	2	140
FINUL	3	65
FNUOD	3	60
FPNU	4	140
UNFICYP	3-4	100
Achats (Division des achats et des transports)	1-2	120
Compte d'affectation spéciale pour l'Iraq; compte d'affectation spéciale pour le Contingent de gardes des Nations Unies en Iraq	2	20
<b>Total</b>		<b>2 190</b>

ANNEXE IV

ORGANIGRAMMES

Tableaux récapitulatifs des effectifs proposés (1er juillet 1996-30 juin 1997)

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Bureau du Secrétaire général adjoint

Bureau du Secrétaire général adjoint				
	BO	XB	C A	Officiers mis à disposition
SGA	1	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	1	—
P-5	—	—	1	—
P-4	—	—	—	—
P-3	—	—	1	—
P-2/1	1	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	1	—
S. gén. (Autres classes)	1	—	5	—
Total	3	—	9	—

Conseiller militaire					Centre d'opérations					Service administratif					Groupe des politiques et de l'analyse				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition		BO	XB	CA	Officiers mis à disposition		BO	XB	CA	Officiers mis à disposition		BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—	SGA	—	—	—	—	SGA	—	—	—	—	SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—	SSG	—	—	—	—	SSG	—	—	—	—	SSG	—	—	—	—
D-2	1	—	—	—	D-2	—	—	—	—	D-2	—	—	—	—	D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	1	—	D-1	—	—	1	—	D-1	—	—	—	—	D-1	—	—	—	—
P-5	1	—	—	—	P-5	—	—	1	—	P-5	—	—	1	—	P-5	—	—	—	—
P-4	—	—	—	1	P-4	—	—	2	3	P-4	1	—	1	—	P-4	—	—	1	—
P-3	—	—	—	—	P-3	—	—	5	7	P-3	—	—	1	—	P-3	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	1	P-2/1	—	—	—	1	P-2/1	—	—	—	—	P-2/1	1	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—	S. gén. (1re classe)	—	—	—	—	S. gén. (1re classe)	—	—	1	—	S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	1	—	2	5	S. gén. (Autres classes)	—	—	2	3	S. gén. (Autres classes)	—	—	4	—	S. gén. (Autres classes)	—	—	1	—
Total	3	—	3	7	Total	—	—	11	14	Total	1	—	8	—	Total	1	—	2	—

Bureau des opérations

Bureau du Secrétaire général adjoint				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	1	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	—	—
P-5	1	—	—	—
P-4	—	—	—	—
P-3	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	1	—	1	—
Total	3	—	1	—

Division de l'Europe et de l'Amérique latine				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	—	—
P-5	2	—	2	—
P-4	1	—	1	2
P-3	—	—	—	3
P-2/1	—	—	—	1
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	4	—	3	—
Total	7	—	6	6

Division de l'Asie et du Moyen-Orient				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	1	—	—	—
D-1	—	—	1	—
P-5	1	—	—	—
P-4	—	—	2	—
P-3	1	—	1	—
P-2/1	—	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	—	—	3	—
Total	3	—	7	—

Division de l'Afrique				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	1	—	—	—
D-1	2	—	—	—
P-5	—	—	—	—
P-4	1	—	3	2
P-3	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	4	—	2	—
Total	8	—	5	2

Bureau de la planification et de l'appui

Bureau du Secrétaire général adjoint				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	1	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	—	—
P-5	1	—	—	—
P-4	—	—	—	—
P-3	—	—	—	1
P-2/1	—	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	—	—	2	—
Total	2	—	2	1

Division de la planification				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	1	—	—	1
P-5	—	—	3	2
P-4	1	1	—	20
P-3	—	2	1	9
P-2/1	—	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	—	—	—	—
Total	2	1	7	3

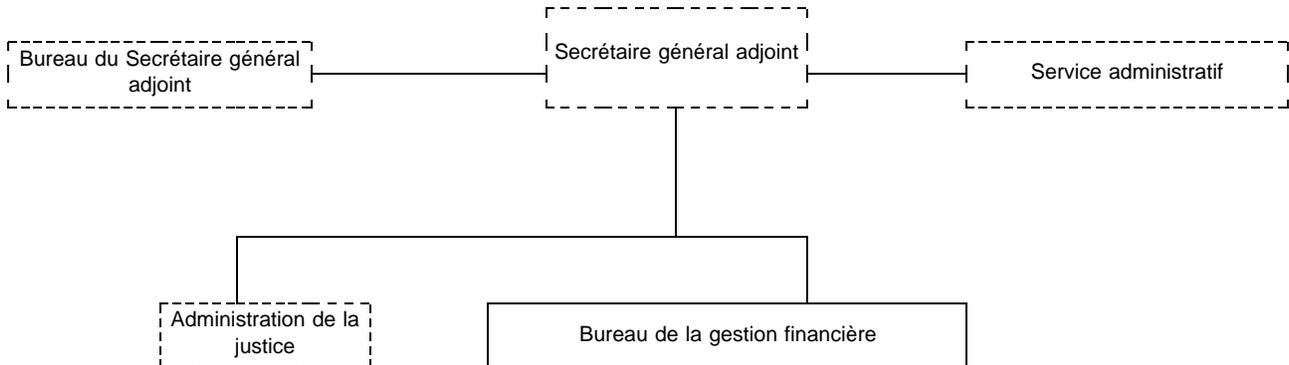
Division de l'administration et de la logistique des missions Bureau du Directeur				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	1	—	—	—
D-1	1	—	—	—
P-5	—	—	—	—
P-4	—	—	1	—
P-3	1	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	1	—	3	—
Total	4	—	4	—

Service de gestion financière et d'appui				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	1	—
P-5	1	—	2	—
P-4	1	—	5	14
P-3	—	—	6	5
P-2/1	1	—	1	—
S. gén. (1re classe)	—	—	1	1
S. gén. (Autres classes)	3	—	16	—
Total	6	—	32	20

Service de la logistique et des communications				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	1	—
P-5	—	—	5	—
P-4	1	—	12	17
P-3	—	—	8	13
P-2/1	1	—	—	6
S. gén. (1re classe)	—	—	2	—
S. gén. (Autres classes)	1	—	35	—
Total	3	—	63	36

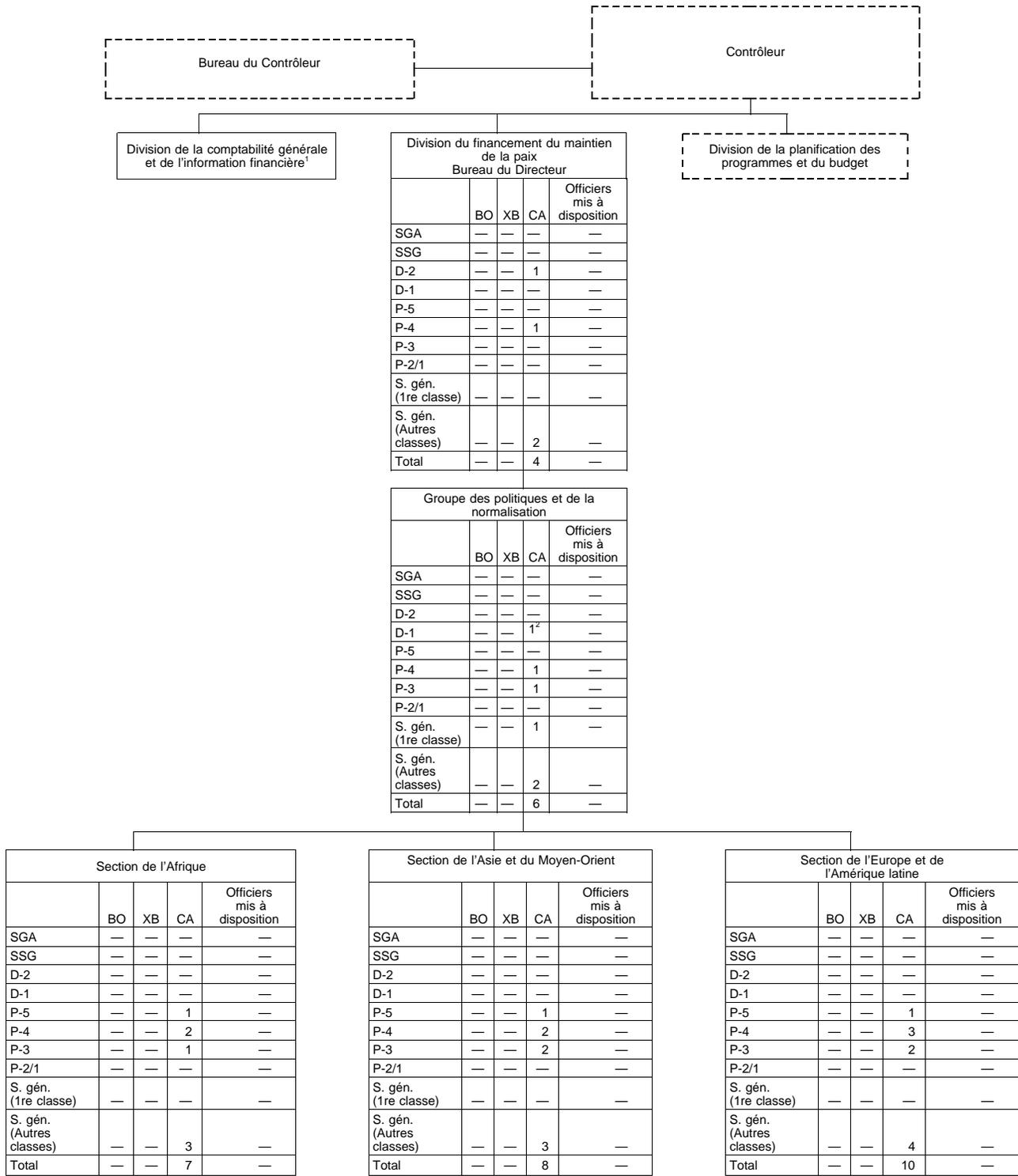
Service de la gestion du personnel et Services d'appui				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—
D-1	—	—	1	—
P-5	—	—	2	—
P-4	—	—	4	1
P-3	1	—	4	2
P-2/1	3	—	2	—
S. gén. (1re classe)	—	—	2	—
S. gén. (Autres classes)	6	—	37	—
Total	10	—	52	3

DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION



Bureau de la gestion financière				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	1	—	—	—
D-1	1	1	—	—
P-5	2	1	—	—
P-4	2	—	2	—
P-3	1	1	1	—
P-2/1	1	1	—	—
S. gén. (1re classe)	—	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	10	4	4	—
Total	18	8	7	—

Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances

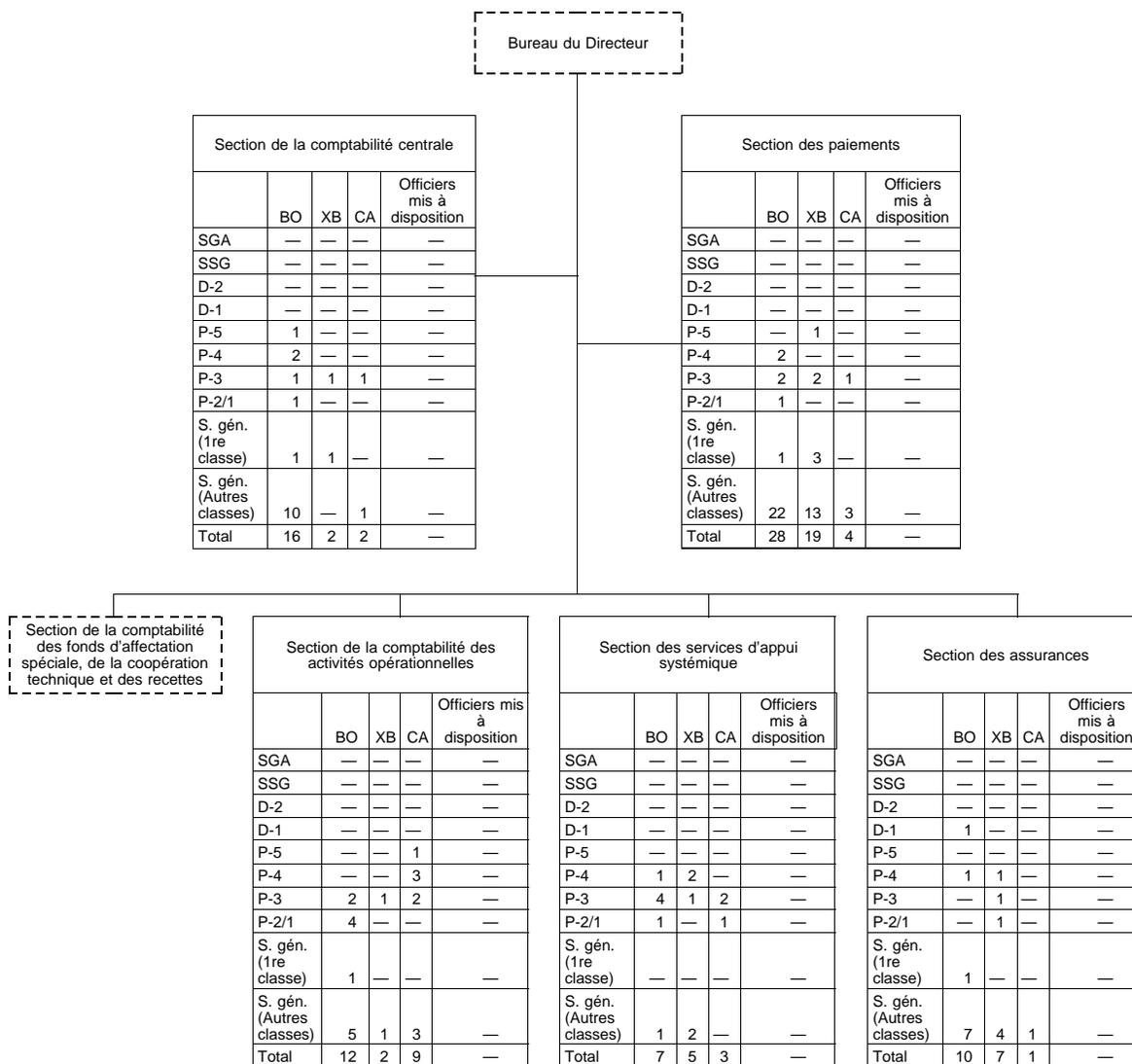


<sup>1</sup> Les sections de la Division de la comptabilité générale et de l'information financière figurent dans un organigramme distinct.

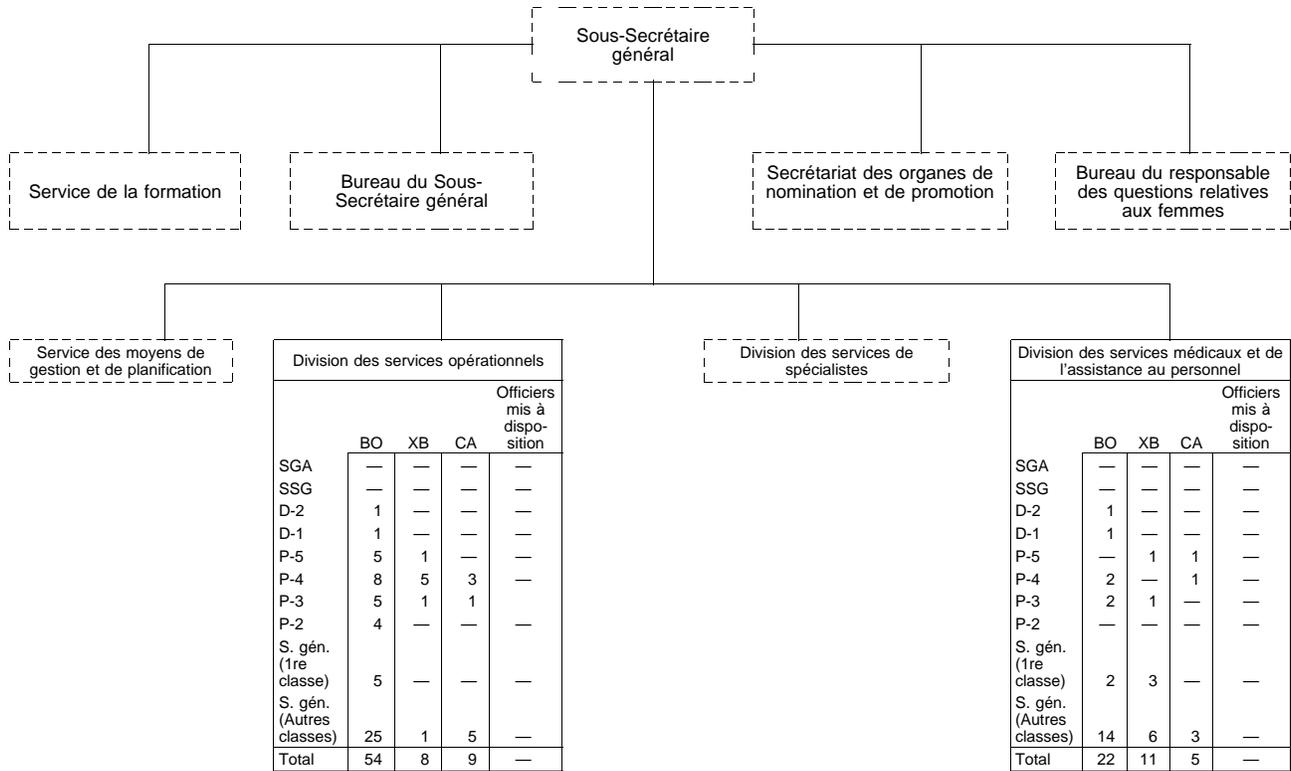
<sup>2</sup> Également Directeur adjoint de la Division.

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Division de la comptabilité générale et de l'information financière

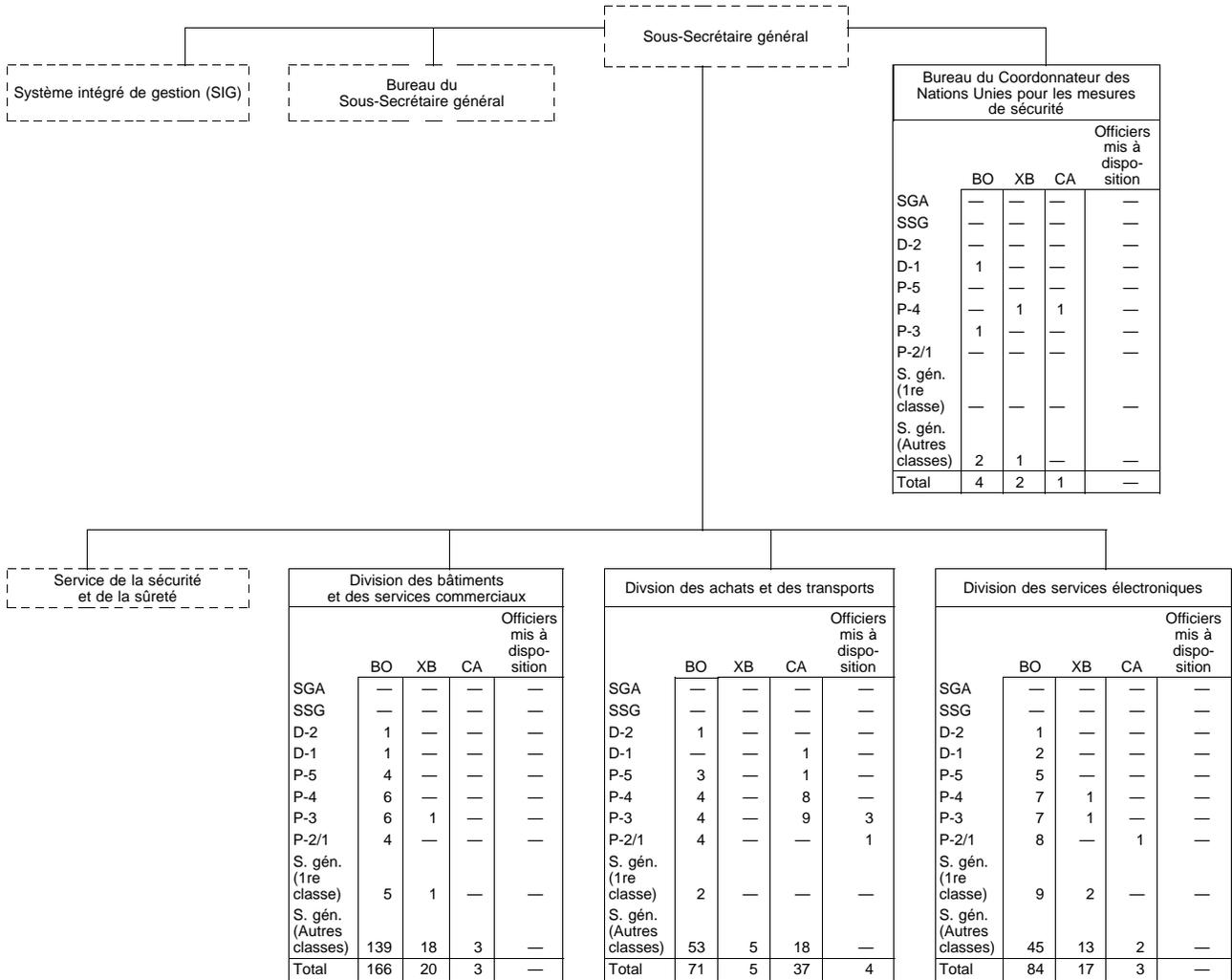


BUREAU DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

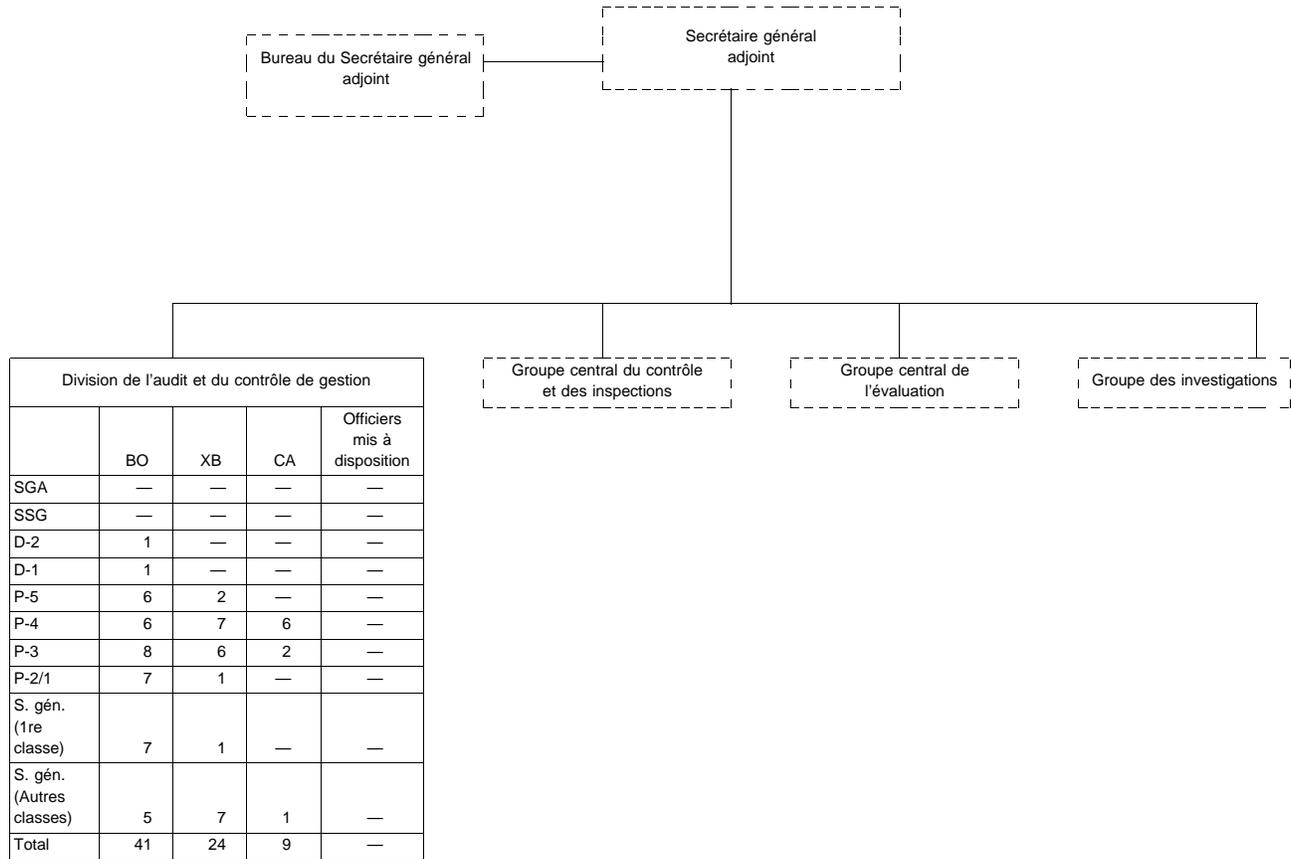


DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION

Bureau des services de conférence et des services d'appui



BUREAU DES INSPECTIONS ET INVESTIGATIONS



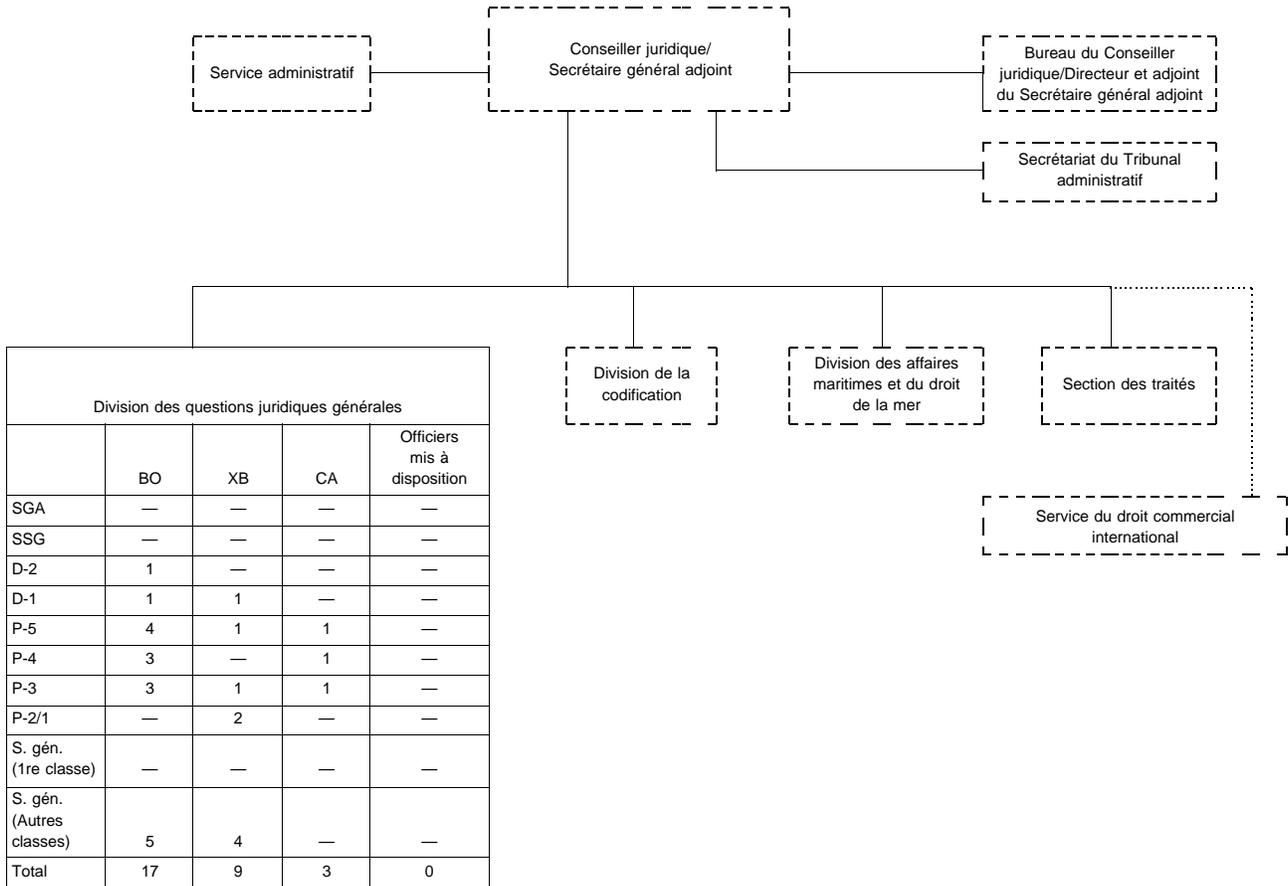
BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Secrétaire général



Service administratif				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	1	—
SSG	2	—	—	—
D-2	11	—	1	—
D-1	6	—	—	—
P-5	13	—	1	—
P-4	16	—	—	—
P-3	1	—	—	—
P-2/1	1	—	—	—
S. gén. (1re classe)	4	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	32	—	1	—
Total	86	—	4	—

BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES



SECRETARIAT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS  
 ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

Secrétariat du CCQAB				
	BO	XB	CA	Officiers mis à disposition
SGA	—	—	—	—
SSG	—	—	—	—
D-2	1	—	—	—
D-1	—	—	—	—
P-5	2	—	1	—
P-4	1	—	1	—
P-3	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—
S. gén. (1re classe)	1	—	—	—
S. gén. (Autres classes)	3	—	1	—
Total	8	—	3	—

-----